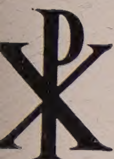
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



40e ANNÉE — T. LV — 2 MARS 1958 — NUMÉRO 1272

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▼ MAISON DE LA BONNE PRESSE

SCOURS
S.S. PIE XII
R LA VIE
LIGIEUSE

URDES

LOURDES (FRAGMENT) PAR P.-H FLANDRIN (1856-1921)

BIBLIOGRAPHIE

— *Derrière les portes vaticanes.* Le gouvernement central de l'Eglise, par Mgr P. C. Van Lierde, évêque titulaire de Porphyreon ; sacriste du Saint-Père, vicaire général de Sa Sainteté pour la cité du Vatican. Traduit et adapté du néerlandais par le R. P. Basilide, O. E. S. A. et A. Giraud, P. S. S. — Un vol. broché 13,5 × 20 de 272 pages, sous couvre-livre verni en couleurs, 16 pages de photos. Prix : 995 francs. T. L. C. Maison Mame, Paris, Tours.

L'auteur, on le voit à ses titres, est particulièrement bien placé pour parler de ce qui se passe « derrière les portes du Vatican ». C'est toute l'administration de l'Eglise qu'il nous décrit avec précision et sans longueurs. Avec raison, dans une première partie, il rappelle *les principes* qui président à la vie de l'Eglise : mystère du Christ, mystère de l'Eglise, gouvernement de celle-ci. Puis il entre dans le cœur du sujet : le Pape, les Congrégations romaines en commençant par la première, la Congrégation suprême du Saint-Office ; les tribunaux de la Curie romaine et ses offices ; les Commissions permanentes et, dans un chapitre d'un caractère tout nouveau, « l'administration centrale de l'Eglise et des organisations internationales catholiques ». En conclusion, l'auteur souligne les avantages que tire la chrétienté de cette organisation. Un lexique des mots propres à l'administration de l'Eglise complète cet ouvrage qui sera lu avec intérêt autant par les laïcs que par les membres du clergé.

— *La loi du Christ.* Théologie morale à l'intention des prêtres et des laïcs. Tome II Théologie morale spéciale : la vie en communication avec Dieu, par Bernard Haring C. S. S. R. — Un vol. 25 × 15,5, de 338 pages. Prix : 395 francs, relié : 1 140 francs. Desclée et Cie. Paris.

Nous avons déjà signalé la parution du premier tome de *La loi du Christ,* théologie morale générale : l'appel du Christ et la réponse de l'homme. On retrouve dans ce tome II les qualités déjà soulignées dans le premier volume. Il renouvelle la présentation de la morale chrétienne en l'approfondissant et fait place à toutes les questions que pose la vie moderne. Quelle doit être la vie de l'homme appelé par le Christ dans la société actuelle ? Voilà le problème dont on nous propose les multiples réponses dans la diversité des actes et des situations. Un *prélude biblique* prépare le lecteur à l'étude des *vertus théologales,* foi, espérance et charité, et de la *vertu de religion,* vie chrétienne comme consacrée à Dieu, à la gloire de Dieu, vie liturgique avec les sacrements et le comportement religieux qu'impliquent les commandements de Dieu. Une importante bibliographie permet de poursuivre l'étude de chaque question. Ainsi, à la suite des pages un peu rapides sur les superstitions modernes (dans l'antithèse de la prière), une trentaine d'ouvrages s'échelonnant de 1927 à 1957 compris sont signalés pour l'étude de ces sujets.

Les traducteurs ont adapté cet important ouvrage au public français sous le contrôle actif de M. le chanoine Delhaye, des facultés catholiques de Lille. Une nouvelle introduction donne à l'ensemble l'éclairage qui en souligne l'unité.

— *Euratom, Marché commun, C. E. C. A.,* par Emile Rideau, S. J. aumônier adjoint de l'Union sociale des ingénieurs catholiques. — Un vol. 14 × 19 cm., 160 pages. Prix : 480 francs. Les Editions ouvrières, Paris.

Dans cette étude objective, après avoir décrit le déclin de l'Europe et analysé les conditions de son relèvement, l'auteur fait l'histoire du mouvement européen. Puis il dresse le bilan de la C. E. C. A., après quatre ans d'exercice, bilan positif et plein de promesses. Il passe ensuite en revue les problèmes posés à la France par le Marché commun, et consacre une longue étude à l'Euratom. La dernière partie du livre aborde les problèmes humains qui naissent des traités.

— *L'homme dans l'harmonie universelle,* par Andre Lamouche. — Un vol. 23 × 14,5 de 242 pages. Prix 980 francs. Editions de la Colombe, Paris.

L'auteur accompagne ses réflexions et déductions de très nombreuses citations de savants, philosophes, théologiens etc. Nous aurions bien voulu que la référence exacte, ou tout au moins le titre de l'ouvrage cité permette d'en retrouver le contexte. Mais reconnaissons que l'exposé et l'argumentation ne pèchent pas par manque de clarté. Dans ces pages où la science moderne est souvent mise à contribution, le lecteur n'est pas rebuté par une phrase trop technique et la pensée de l'auteur se développe, s'éclaire et se précise de ligne en ligne. En les parcourant, on songe à la remarque du P. Hoen, de la grégorienne, dans la *Civilta cattolica* (4 janvier 1957, p. 73) : « Une analyse critique de la connaissance non seulement *peut* partir de la connaissance mathématique, mais *doit* partir de là » et finir par aboutir à Dieu, comme dans la belle citation du P. Sertillanges qui est la conclusion de cet ouvrage. Mais n'oublions pas que les vérités de foi ne sont pas démontrables et que seul le théologien en parle avec les précisions et les nuances nécessaires.

— *Code pratique annoté de l'Administration municipale,* par Roger Vidal. — Un vol. de 272 pages sous couverture spéciale plastique. Prix : 1 100 f. Publications administratives, Paris.

L'auteur a certainement voulu donner un ouvrage à la fois pratique et complet de l'administration municipale : « le maximum de renseignements dans le minimum d'espace ». Nous lui signalerons donc une lacune et elle est d'importance. Après avoir cherché à l'index ou dans les titres des chapitres nous n'avons rien trouvé sur le culte, les édifices religieux, en un mot rien de tout ce qui se rapporte à la vie cultuelle. Or, même après la loi de séparation, des dispositions législatives règlent encore la police dans les églises, les sonneries des cloches, les locations des anciens presbytères, etc., dont l'administration municipale peut avoir à s'occuper. Si nous regrettons ces lacunes, nous relevons par contre que la table des références des articles du Code d'administration communale complète heureusement le code municipal annoté.

— *Sanctuaires et pèlerinages.* Bulletin trimestriel du Centre de documentation des sanctuaires et pèlerinages, 10, rue François-Ier, Paris-8e. Abonnement annuel : 1 000 francs.

Voici le sommaire du numéro de décembre 1957 qui doit particulièrement retenir l'attention au début de cette année mariale : Sept questions relatives aux ruines de Qumrân, par H. del Medico ; Le culte marial en Belgique, par M. Dejonghe ; les pèlerinages de Saint-Roch, par Mme de Chefdubois ; la Vierge de Lisors, par le Dr J. Fournée ; calendrier marial octobre-décembre 1957, par J. R. ; N.-D. de Lourdes au Chili, par Z. Goffart, A. A.

— *Saint François d'Assise,* par Marie de Miserey. — Collection « L'histoire dorée pour nos enfants ». Un vol. 14 × 19 cm., 128 pages. Prix : 300 francs. Editions Caritas, Paris.

Cette biographie met en valeur, pour les enfants, les traits saillants de la vie du *poverello.*

— *Saint Paul,* version nouvelle des Epîtres d'après les textes originaux, par les moines de Maredsous. — Introduction par le P. Paul Passelecq. Un vol. 12 × 17,5 cm., 254 pages. Prix : 57 francs belges. Editions du Soleil levant, Namur.

— *L'amour est-il un plaisir ?* par Gilles et Janine Lemaitre. Un vol. 13 × 19 cm., 180 pages. Prix : 450 francs. Editions Familiales de France, Paris.

Des réponses sans prévention à des interrogatoires sur l'amour. Ces pages montrent comment le sentiment, le sexe, la rencontre, le départ à deux dans la vie engagent les plus graves responsabilités. Elles conviennent aux jeunes gens et aux jeunes filles à partir de 16 ans et peuvent également rendre service aux parents et aux éducateurs.

— *La France en transition,* par L.-J. Lebret. — Un vol. 14 × 22 cm., 168 pages : 885 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Premier volume d'une « collection de sociologie religieuse ». Sept chapitres font traverser la France de la Bretagne aux Alpes, montrant que la diversité du paysage religieux français exige une extrême diversité de dispositifs apostoliques.

La Documentation Catholique

40e année — T. LV Numéro 1272 — 2 mars 1958

Exhortation et vœux du Souverain Pontife aux Supérieurs généraux des Ordres et autres Instituts religieux

Le mardi 11 *février, le Saint-Père recevait* *n audience, dans la salle du Consistoire, les* *upérieurs généraux des Ordres, Congrégations* *t Instituts religieux d'hommes, dont les Curies* *énéralices sont à Rome. Il leur a adressé en* *atin l'exhortation suivante* (1) :

C'est avec une grande joie que Nous vous aluons tous dans le Seigneur, très chers fils ci présents, que la bienveillante disposition de a divine Providence a placés à la tête de religieux aspirant à la perfection évangélique, t qui êtes ainsi appelés à partager particulièrement Notre charge apostolique. Comme Nous e rappelions, en effet, il y a quelques années, n adressant la parole aux membres de votre remier Congrès des Etats de perfection, l'état le vie religieuse « doit sa raison d'être et sa aleur à son étroite cohésion avec le but de Eglise, qui est de mener les hommes à l'acquisition de la sainteté » (*A. A. S.*, 1951, . 28) (2). Car l'Eglise ne répondrait pas pleinement au désir du Christ, Notre-Seigneur, elle qui est son Epouse, et les hommes ne lèveraient pas des yeux brillants d'espoir vers elle comme vers « un signe dressé pour les nations » (*Isaïe*, XI, 12), s'ils ne trouvaient en son sein des hommes rayonnant la splendeur évangélique, par l'exemple de leur vie bien plus que par leurs paroles.

Dans cette tâche de Notre mission, très chers fils, Nous vous déléguons quelque chose de Notre suprême juridiction, soit directement par le Code de droit canon, soit par l'approbation de vos Règles et Instituts établissant es bases de cette autorité qu'on appelle « dominative » et Nous vous appelons ainsi à partager Notre suprême responsabilité. C'est pourquoi il Nous importe tant que vous exerciez cette autorité en harmonie d'esprit avec Nous et avec l'Eglise.

Ce qu'il faut surtout que vos sujets observent à notre époque, ce qu'il faut renouveler et adapter, Nous l'avons longuement exposé vers a fin de l'année sainte 1950, dans Notre exhortation déjà citée. Aujourd'hui, Notre intention est de définir brièvement comment vous, qui avez à diriger ceux à qui Nous Nous adressions alors, vous devez collaborer avec Nous à la fin que Nous poursuivons.

L'opinion de la masse et l'attrait des nouveautés ne sont pas des critères de gouvernement

Nous avertissions alors ceux qui sont membres des états de perfection de ne montrer aucune faiblesse pour l'esprit de cette philosophie qu'on a appelée « existentialisme », au détriment de la Vérité éternelle. Or, il appartient à ceux à qui revient l'autorité de conduire le plus sûrement possible à la vie éternelle ceux qui leur sont soumis, d'une main ferme et forte si cela est nécessaire, avec un esprit bien éclairé suivant les voies assurées de la vérité, sans s'en écarter à droite ni à gauche. Comme le dit le Patriarche de ceux qui en Occident poursuivent la perfection évangélique : « L'abbé ne doit ni enseigner, ni établir, ni commander rien qui serait en dehors du précepte divin ; mais son ordre ou son enseignement doit faire pénétrer le ferment de la justice divine dans les âmes des disciples » (*Sancti Benedicti Regula Monasteriorum, cap.* II.) Ce n'est pas dans ce que dit habituellement le plus grand nombre, ni dans ce qu'on colporte comme étant les principes d'action et d'enseignement les plus neufs en rejetant comme surannés les ouvrages des pères, ni dans ce qui paraît le plus convenable pour les gens du monde, mais à la pure source de la vérité révélée et dans la discipline du magistère ecclésiastique que doivent toujours puiser les Supérieurs des états de perfection pour le gouvernement de leurs fils. Il faut certes du courage pour s'opposer à ce qui plaît au plus grand nombre ; si le Supérieur n'admet pas de passer parfois et pour quelques-uns pour arriéré, comment gardera-t-il intacte la vérité du Christ, toujours nouvelle, sans doute, mais en même temps toujours ancienne ? Même pour les règles qui doivent diriger la science de l'ascèse et la vie des états de perfection (comme Nous le rappelions dans un cas plus grave, par l'Encyclique *Humani generis*), il y en a aujourd'hui « qui, s'attachant plus qu'il ne faut aux nouveautés..., s'efforcent de se soustraire à la direction du magistère et se trouvent, à cause de cela, en danger de s'éloigner insensiblement des vérités révélées et d'entraîner dans l'erreur les autres aussi avec eux » (*A. A.*

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin de *Osservatore Romano* du 12 février 1958. Les sous-itres et les notes sont de notre rédaction.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1085 du 31 décembre 1950, col. 1670.

S., t. XLII, 1950, p. 564) (3). Il est, certes, moins grave de se tromper dans les questions de mœurs que dans les choses de la foi ; cependant, l'une et l'autre erreur nous amène, à sa façon et selon sa nature, à notre perte et sans aucun doute nous empêche d'atteindre comme il faut le souverain Bien, ou nous retarde dans son obtention.

Que les supérieurs s'en tiennent fermement à cette doctrine d'une ascèse bien équilibrée et solide, telle qu'elle a été léguée par les premiers fondateurs et approuvée par une longue pratique de l'Eglise et qu'aucune nouveauté ne les en éloigne. Car nous devons nous attacher à la vérité, non parce qu'elle entraîne l'assentiment des hommes, mais parce qu'elle est la vérité que Dieu a mise dans la nature ou qu'il a, dans sa bonté, révélée aux hommes. S'il y en a qui la dénigrent, cesse-t-elle pour cela d'être la vérité et le chemin qui mènent à Dieu ? Assurément, le supérieur sera prudent pour demander et écouter volontiers un bon nombre de conseils ; il réfléchira beaucoup sur les avis des personnes sages et doctes et les pèsera ; il ne se fiera jamais à lui seul comme si le danger d'errer ne menaçait pas toujours quiconque. Mais ensuite, autant qu'il est possible, après avoir écouté d'abord ceux que la Règle lui a donnés comme conseillers naturels, imploré longuement l'Esprit du Conseil, et considéré et mûri toutes choses, il prendra une résolution sûre et déterminée. Qu'il ne craigne pas alors de l'imposer comme il faut à ses sujets, avec une humble et paternelle fermeté et de réglementer leurs actes et leur vie en conséquence. « Comme il convient que les disciples obéissent à leur maître, de même celui-ci doit tout ordonner avec prévoyance et équité. » (*Sancti Benedicti Regula Monasteriorum, cap.* III.)

Ne perdez donc jamais de vue que, quels que soient les sophismes de certains pour qui le joug de l'obéissance paraît trop pesant pour être imposé aux gens de ce temps, le devoir du supérieur est de conduire fermement ses sujets, en toute humilité, certes, et dans la charité du Christ ; et qu'au jugement, Dieu demandera compte des âmes, non seulement à chacun, mais aussi à ceux à qui il les a confiées. « Quel que soit le nombre des frères qui lui sont confiés, qu'il soit assuré qu'au jour du jugement il devra rendre compte au Seigneur de toutes leurs âmes. » (*Sancti Benedicti Regula Monasteriorum, cap.* II.)

La perfection évangélique exige la séparation du monde

Au cours des siècles, alors que de nouvelles nécessités des âmes naissent de jour en jour, sans cesse apparaissent dans l'Eglise, sous l'influence du Saint-Esprit, on peut le croire, de nouvelles formes de vie de perfection. Chacune d'elle a des exigences différentes à l'égard de ses membres ; on ne propose pas les mêmes choses aux moines qu'aux clercs réguliers ni les mêmes choses aux religieux qu'aux membres des Instituts séculiers apparus dernièrement. Pourtant une seule chose e[s] commune à tous et le restera : quiconqu[e] cherche la perfection évangélique, doit néce[s]sairement se séparer et se retirer de ce mond[e] chacun selon ce que demande sa propre voca[-]tion qu'il a reçue de Dieu, mais sans réserv[e] Nous disons de ce monde dont notre Seigneu[r] et Maître mettait en garde ses disciples « Vous n'êtes pas du monde » (*Jean*, XV, 19) et l'Apôtre bien-aimé : « le monde entier gi[t] au pouvoir du Mauvais » (*I Jean*, V, 19) ; [e]t le docteur des nations : « le monde est cru[-]cifié pour moi et moi pour le monde (*Gal.*, VI, 14).

Il faut un cœur complètement détaché d[u] monde à celui qui veut vivre pour le Seigneu[r] et le servir parfaitement. Car c'est un Maîtr[e] qu'on ne sert parfaitement qu'à condition d[e] le servir lui seul. Quel bien créé, en effe[t] peut, en quelque façon, être comparé à la per[-]fection divine, pour ne pas dire lui être égalé Celui qui n'a pas purifié son cœur et ne l[e] garde pas pur de l'orgueil du monde et de s[a] concupiscence multiforme, comment peut-[il] s'élever comme sur les ailes d'un libre amou[r] jusqu'à Dieu et vivre en union avec lui ? Com[-]ment peut-il être uni à lui, non seulement pa[r] cette cohésion vitale de la grâce que Nou[s] appelons sanctifiante, mais encore par la fe[r]veur de la charité qui est propre à la vie d[e] celui qui tend à la perfection ?

Quel homme donc ayant sa part de cett[e] infirmité qu'entraîne avec soi le péché d[e] notre premier père, à moins d'être d'entre l[es] plus parfaits que la grâce de Dieu a préven[us] exceptionnellement, pourra garder un cœu[r] complètement détaché des choses de la terr[e] si en quelque façon il ne s'en sépare le plu[s] possible et ne s'en abstient courageusement Personne (à moins d'une charge que lui conf[ie] l'obéissance dans l'Eglise) ne jouit de tous l[es] avantages dont ce monde regorge, ne pren[d] part aux plaisirs des sens et aux agrémen[ts] qu'il offre de plus en plus chaque jour à s[es] adeptes, sans perdre quelque chose de so[n] esprit de foi et de sa charité envers Die[u] Bien plus, celui qui se laisserait aller à [ce] relâchement d'une façon durable, s'éloignera[it] insensiblement de sa résolution de sainteté s'exposerait au danger que, finalement, la fe[r]veur de sa charité et même la lumière de [la] foi s'affaiblissent au point parfois de tomb[er] misérablement de l'état élevé qu'il ava[it] recherché.

Esprit de l'Evangile et sagesse humaine

Vos principes pour juger des idées et d[es] doctrines, comme de ce qu'il faut faire, doive[nt] être différents de ceux du monde ; différen[te] doit être votre conduite, différentes aussi, l[es] raisons de vos efforts pour exercer u[ne] influence sur les autres hommes. Prenez v[os] principes de jugement et d'estime dans l'Eva[n]gile du Seigneur et dans la doctrine de s[on] Eglise ; car « il a plu à Dieu de sauver l[es] croyants par la folie de son message (*I Cor.*, I, 21) ; « car la sagesse de ce mon[de] est folie devant Dieu » (*I Cor.*, III, 19) ; [en] effet « nous prêchons, nous, un Christ cr[u]cifié » (*I Cor.*, I, 23). Si, au lieu d'empoisonn[er] son esprit au contact fréquent des choses [du]

(3) Cf. *D. C.*, n° 1077 du 10 septembre 1950, col. 1156.

monde, on ne le nourrit soigneusement par la lecture et la méditation des choses de Dieu, l'étude d'une saine doctrine, la familiarité avec les écrits des auteurs anciens ou modernes, qui ont brillé par la fermeté de leur foi et la sûreté de leur piété, comment pourrait-on apprécier le vrai et le bien ? (Cf. *collecte de la messe du Saint-Esprit.*)

Mais vos sujets garderont de semblables principes d'action. Ils ne peuvent pas aspirer à ce qui plaît ni à ce qui est agréable, ni à leurs aises, mais à Dieu seul qu'ils ne trouveront qu'au moyen d'une mortification assidue des sens et de la volonté. De la volonté, surtout par l'humilité et la soumission de l'obéissance ; des sens, par l'austérité de la vie et par la souffrance corporelle volontairement acceptée. Sans ces moyens, en effet, que recommandent les pages de l'Ancien et du Nouveau Testament et toute la tradition de l'Eglise, c'est en vain presque, que l'âme chrétienne se flatterait de s'élever à l'amour de Dieu et du prochain pour l'amour de Dieu.

Mais même les méthodes par lesquelles vous pourrez agir sur les hommes pour les conduire à Dieu leur fin dernière, ne sont-elles pas différentes de celles que l'esprit laissé à lui-même pourrait croire efficaces ? L'apostolat dont Nous parlons s'appuie entièrement sur la nécessité de la grâce prévenante pour ouvrir les cœurs et les oreilles des auditeurs ; de la grâce adjuvante sans laquelle personne ne peut accomplir une bonne œuvre qui conduise au salut et personne ne persévère dans le bien. Car les voies de Dieu ne sont pas nos voies ; ce n'est pas toujours « dans les discours persuasifs de la sagesse humaine » (*I Cor.*, II, 4), que se trouve le pouvoir de porter les âmes à la foi et aux œuvres de salut, « mais dans la manifestation de l'Esprit et de la puissance » (*ibid*), dans cette « manifestation » pleine de mystère qui, grâce à la sincérité toute simple, à la charité, à la force de conviction, fait naître une merveilleuse puissance de convaincre les esprits et de les conduire à Dieu ; ce n'est point par ces procédés nouveaux et étranges, que le génie humain invente chaque jour, qu'on conduit les hommes vers le bien, mais par la puissance invisible de la grâce et des sacrements, de la Pénitence surtout et de l'Eucharistie. En outre si l'on ne se retire pas du monde au moins quelque temps, et même si l'on ne consacre pas presque chaque jour un moment de repos à méditer toutes ces choses dans une atmosphère sereine de pieuse intimité avec l'Esprit de sagesse, ne se trouvera-t-on pas envahi par cette fièvre inquiète et souvent stérile de l' « action », comme on l'appelle, plus brillante qu'efficace ?

Nécessité de l'observation de la règle

Mais pour que vos fils puissent vivre dans cette paix et sérénité de l'esprit qui est si favorable pour apprécier, à leur valeur, les choses divines, vos fondateurs, s'inspirant de l'antique tradition de l'Eglise, venue des Pères qui vivaient dans le désert selon la vraie sagesse de l'Evangile, les ont munis de ce que nous appelons la Règle ou l'observance. Celle-ci, bien que différente selon les divers buts de chaque Institut, doit être observée par tous. Sa nécessité pour la fin que vous vous proposez, naît de l'infirmité de la nature humaine, blessée par le péché originel ; son efficacité pour atteindre la perfection de la vie chrétienne est attestée par une longue expérience ; dans l'ancien temps comme dans les temps modernes l'Eglise, depuis toujours, célèbre sa sainteté par des paroles comme par des faits.

Jamais la nature humaine, encline au relâchement, n'a aimé les observances que comporte, aux termes de la Règle, la vie des états de perfection ; elle déplaît encore davantage à nos contemporains habitués à une vie plus libre avant leur conversion à l'état de perfection. Bien que, à juste raison, dans les choses qui ne sont pas d'ordre essentiel, vous l'ayez accommodée et l'accommodiez aux forces de ceux qui viennent à vous, cela n'autorise pas cependant à la déprécier et, encore bien moins, à l'abandonner. Il garde sa valeur maintenant comme autrefois, ce texte des Proverbes : « Garde la discipline, ne t'en dessaisis pas, garde-la, car elle est ta vie même » (*Prov.*, IV, 13). Ce que l'auteur inspiré dit de la discipline que chacun s'impose volontairement, ne peut-on pas le dire à bon droit de cette discipline qu'on embrasse et qu'on promet de garder par la profession d'une vie plus parfaite ? « Ceux qui ont le désir ardent d'avancer vers la vie éternelle, prennent dans ce but la voie étroite... Ils ne vivent pas à leur gré ni ne suivent leurs désirs ou leurs plaisirs, mais ils marchent selon le jugement et l'ordre d'un autre. Ils habitent dans des couvents, et désirent être gouvernés par un Abbé. » (*Sancti Benedicti Regula Monasteriorum, cap.* V.)

Il est donc de votre devoir d'aider vos sujets avec une fermeté paternelle par des exhortations, des avertissements, des réprimandes et, s'il faut en venir là, des punitions, à se maintenir dans le droit chemin selon les Règles de chacun de vos Instituts. Et aucun Supérieur n'a le droit devant un sujet peut-être négligent ou coupable, de rejeter le fardeau de sa charge en disant : « Il a l'âge, à lui de voir. » Ce n'est pas ainsi que jugera le Seigneur lorsqu'il demandera compte des âmes qu'il vous a confiées : « Voici, je vais prendre à partie les pasteurs, je leur reprendrai de leurs mains mes brebis. » (*Ezech.*, XXXIV, 10) ; à celui qui, fermant les yeux, aura laissé à elles-mêmes les brebis perdues ou égarées pour quelque cause que ce soit, et ne les aura pas gardées des chemins écartés fermement de sa houlette, il réclamera leur sang ! La charité paternelle, la vraie, ne se manifeste pas seulement par des sourires, mais aussi en dirigeant et en châtiant. Cette fermeté ne doit jamais être dure, jamais irritée ou imprudente ; qu'elle soit toujours loyale et calme, pleine de douceur et de miséricorde, prête à pardonner et à aider le fils qui s'efforce de se relever de son erreur ou de sa faute ; et cependant qu'elle ne manque jamais de vigilance et jamais ne se lasse. Ce n'est pas seulement à la vie qu'on appelle « régulière », qui se passe à l'intérieur du couvent, mais à toute l'activité que vos fils déploient dans la vigne du Seigneur qu'il faut appliquer votre direction et votre vigilance. D'après les règles établies pour vous par les supérieurs ecclésiastiques

responsables, il vous appartient de veiller sur le travail de vos sujets, afin qu'ils ne se permettent rien qui puisse nuire à leur âme ou à l'honneur ou au bien de l'Eglise et des âmes ; mais plutôt qu'ils recherchent leur bien et celui du prochain.

L'union entre les Instituts

Votre Comité de Supérieurs généraux ici présent, qui s'est formé il y a quelque temps de sa propre initiative (4), continue à se réunir spontanément. Approuvé par le Saint-Siège apostolique, comme une institution permanente et érigé en personne morale, il réclame de vous une volonté toujours disposée à donner votre concours à toutes les tâches pour lesquelles l'Eglise désire l'utiliser. Vous avez très bien compris que tous vous formez une armée, dans laquelle il y a des fantassins, des cavaliers, des tirailleurs, mais où tous combattent pour la même bonne cause. Vous avez compris combien il est opportun, et même nécessaire, en face de l'ennemi du Christ qui réunit chaque jour ses forces en un faisceau qu'il espère invincible, d'unir vos forces, vous et tous ceux qui combattent pour Dieu, chacun à son rang avec ses armes propres, pour rechercher ensemble la victoire commune. Cette union, qui trouve des obstacles dans la diversité des races, des mentalités, des coutumes et d'autres choses humaines, s'épanouira merveilleusement si dans vos cœurs s'enracine profondément la véritable charité du Christ que le Saint-Esprit y répand. Cette charité venue d'en-haut et don de Dieu, si elle nous trouve prêts à travailler ensemble, dénouera facilement les questions délicates que la faiblesse humaine fait naître des préférences pour notre propre Institut, à juste titre aimé. Chacun, en effet, doit aimer son Institut, auquel la divine Providence l'a appelé ; conformer son esprit et sa conduite aux règles de cet Institut ; en suivre les prescriptions dès qu'il a à choisir ou à remplir des ministères apostoliques ; mais tous et toujours doivent se mettre d'un même cœur au service de la même Eglise, Epouse du même Seigneur et Dieu notre Sauveur.

L'obéissance au Vicaire du Christ

De là vient que cette obéissance zélée à l'égard de la Chaire de Pierre et du Vicaire du Christ, qui est commune à tous les fidèles, doit être pratiquée par vous qui vous efforcez de tendre à la perfection d'une manière toute spéciale. Ce Siège apostolique sait que vous serez plus obéissants que les autres ; il est assuré que vous serez les hérauts très fidèles de la doctrine de vérité qui émane de cette Chaire ; espère fermement que, plus que tous les autr[es] vous serez des modèles et des défenseurs de discipline ecclésiastique. Et si jamais, ce q[ui] est dans la nature du Royaume de Dieu s[ur] terre, où se mêlent les bons et les mauvais, froment et l'ivraie, il y avait en quelq[ue] endroit des secousses, des instabilités, d[es] erreurs, des dissidences, vous, du moins, Fi[ls] très aimés, rassemblés autour de Nou[s] défendez invinciblement « ce Royaume de ju[s]tice, d'amour et de paix » (Préface de la mes[se] du Christ-Roi). Ce n'est pas de cette confian[ce] exagérée qui faisait s'écrier à saint Pierre n[on] encore confirmé par l'Esprit-Saint : « Qua[nd] même tous... moi, jamais ! » (*Marc*, XIV, 2[9]) mais d'un égal amour, d'une humble confian[ce] forts de la grâce de votre vocation aux éta[ts] de perfection, que vous pourrez vous glo[ri]fier. Même si d'autres, infidèles à l'esprit fili[al] causaient des inquiétudes au Siège apostoliq[ue] Nous, certes, avec l'aide de Dieu, Nous No[us] souviendrons aussi fidèlement que possible d[es] paroles du Seigneur : « Tu es Pierre et s[ur] cette Pierre je bâtirai mon Eglise » ; « to[i] confirme tes frères. » (*Math.*, XVI, 18 ; Lu[c], XXII, 32.)

Sévérité dans l'admission des postulan[ts]

Pour que vos Instituts répondent toujours [à] ces vœux du Vicaire du Christ, il vous app[ar]tient de n'admettre dans les rangs de vos I[ns]tituts que des jeunes gens bien disposés [en] tout point, ce qui signifie qu'ils doivent ê[tre] choisis en raison de leur vertu, et autant qu['il] le faut, de leur intelligence et des autres q[ua]lités. Gardez-vous d'un trop grand zèle po[ur] réunir une foule de membres dont il y aur[ait] à craindre qu'ils ne se montrent un j[our] indignes de votre haute vocation ; car [ils] seraient pour l'Eglise non un honneur et [un] profit, mais un dommage et une honte. Au co[n]traire, si, fidèles aux règles proposées jusqu'[ici] par l'Eglise, vous ne vous adjoignez que d[es] sujets vraiment dignes, c'est Dieu qui prend[ra] soin de susciter de telles vocations et l'honn[eur] qui vous en reviendra parmi les hommes p[ré]parera en beaucoup d'âmes le chemin de [la] grâce divine. Confiez-vous en Dieu : si vous [le] servez aussi dignement que possible, c'est [lui] qui prendra soin de vous et de vos Instit[uts] pour les garder et assurer leur prospérité.

Dieu veuille que sur cette troupe choisie [de] ses serviteurs, sur les autres soldats de ce[tte] armée qui lui sont très chers comme à No[us-] même descendent en abondance la lumière [et] la ferveur de l'Esprit-Saint. Et tout en N[ous] souvenant avec reconnaissance des pro[di]gieuses apparitions de la Bienheureuse Vie[rge] Marie Immaculée à la grotte de Lourd[es] demandons que la prière de cette Mère [de] grâce vous obtienne à vous ses fidèles ce d[on] merveilleux. Comme gage de cette divine bi[en]veillance, dans l'effusion de Notre char[ité] à vous chers Fils, à ceux qui vous aident d[ans] le gouvernement de vos Instituts, à tous [les] sujets qui militent dans le monde entier, à ce[ux] surtout qui sont persécutés par les enne[mis] du nom divin, Nous accordons de grand cœ[ur] la Bénédiction apostolique.

---

(4) L'initiative de la formation de ce Comité des Supérieurs généraux de Rome revient au T. R. P. Gervais Quénard qui, en 1951, au terme des longues années pendant lesquelles il exerça la charge de Supérieur Général des Assomptionnistes, eut l'idée de réunir plusieurs fois à sa table quelques Supérieurs Généraux, spécialement le T. R. P. Sepinski, ministre général des Franciscains et le T. R. P. Janssens, Préposé général de la Compagnie de Jésus. On y vit aussi le très regretté P. Suarez, ancien Maître général des Dominicains et le Supérieur général des Rédemptoristes. A la suite des conversations qui accompagnèrent ces réunions amicales, il fut décidé qu'on élargirait le cadre et l'importance de ces réunions, qui furent aussitôt encouragées par les autorités de la Sacrée Congrégation des Religieux, tout en conservant leur caractère de spontanéité et de liberté.

Le Centenaire des apparitions de Lourdes

Le Message du Saint-Père

L'Osservatore Romano *du 12 février a publié en français le Message suivant du Souverain Pontife pour l'ouverture de l'Année du centenaire des apparitions de l'Immaculée Conception à la Grotte de Massabielle qui a été transmis le 11 février à midi par Radio-Vatican, relié avec Radio-Europe libre et les radios italienne, française, irlandaise et canadienne. Le même jour, S. Exc. Mgr Théas en a donné lecture devant la Grotte de Lourdes au cours des grandes cérémonies qui ont marqué l'ouverture de l'Année mariale.*

A vous, chers pèlerins de Lourdes, qui aurez le privilège de vous agenouiller devant la Grotte de Massabielle à l'heure même du centenaire de la première apparition de la Vierge Immaculée à Bernadette, à vous tous aussi, chers fils qui, de vos patries proches ou lointaines, vous unirez par la prière aux fêtes inaugurales de cette année jubilaire, Nous adressons ce Message d'un cœur plein de joie et de surnaturelle espérance. Ce n'est pas sans émotion, en effet, que Nous évoquons le jour mémorable du 11 février 1858, chanté par la liturgie de l'Eglise : « Aujourd'hui la glorieuse Reine du ciel est apparue sur la terre ; aujourd'hui elle a porté à son peuple des paroles de salut et des gages de paix » (Office de la fête, ant. *ad Magnificat*). Pour tant de faveurs répandues depuis un siècle sur cette terre bénie, faites monter avec Nous vers le trône de la divine Miséricorde l'hymne de vos actions de grâces. Répondez à l'appel de Marie par les œuvres de pénitence et de charité, par les réformes personnelles et collectives que Nous vous avons recommandées. Qu'une résolution unanime soulève les cœurs et les porte à l'observation fidèle des préceptes du Sauveur ; qu'une supplication s'élève de toutes parts vers Dieu pour l'Eglise, pour sa liberté là où sévit l'oppression, pour son extension à tous les peuples, pour la paix du monde. Que les malades joignent à la prière l'offrande généreuse de leurs souffrances et les âmes religieuses l'immolation volontaire de leur vie consacrée. A tous, Nous accordons de grand cœur, comme gages des grâces nombreuses que Nous espérons de ce Jubilé marial, Notre très paternelle Bénédiction apostolique.

Du Vatican, le 2 février 1958.

Pius PP. XII.

Une lettre de S. Em. le cardinal Wyszynsky à S. Exc. Mgr Théas

Particulièrement émouvante apparaît cette lettre par laquelle S. Em. le cardinal Wyszynski, au nom des évêques de Pologne, remercie S. Exc. Mgr Théas de son invitation de venir à Lourdes, mais regrette de ne pouvoir y répondre en raison de l'obligation qu'ont les évêques polonais de rester chez eux pour veiller sur « le trésor de la foi ». Nous la reproduisons d'après le texte publié par le Journal de la Grotte (12. 1. 1958), ***sans en changer les termes :***

PRYMAS POLSKY

N. 5201/57/P

Varsovie, le 28 décembre 1957.

EXCELLENCE,

La très aimable invitation de Son Excellence de nous rendre à Lourdes pour fêter le centenaire des apparitions de l'Immaculée Conception, j'ai reçue comme une grâce insigne depuis longtemps désirée.

Mais qui donc comprendra les voies du Seigneur en qui nous mettons toute notre confiance ? Nous vivons en de telles conditions qu'à plus d'une grâce lumineuse nous devons renoncer pour remplir le rude devoir de la charge pastorale.

A l'annonce du jubilé du splendide centenaire, tous les évêques polonais voulurent s'y rendre pour prendre part à l'hommage que tout l'univers catholique rendra à l'Immaculée de Lourdes. Cependant, notre épiscopat se trouvant dans des conditions insolites vis-à-vis des situations bien délicates, nous sommes obligés de rester chez nous à la garde du trésor de la foi de l'Eglise de Dieu.

Il peut en être que pour nous aussi brilleront des jours propices quand nous ressentirons les fruits bénis d'une pleine liberté à confesser notre Dieu. Aujourd'hui, ce ne sont que de faibles rayons qui se faufilent à travers des nuages bien sombres de continuelles menaces et alertes.

Néanmoins, c'est avec insistance que je prie Votre Excellence de ne pas considérer cette lettre comme un refus, car nous ne perdons jamais l'espoir des jours meilleurs. Mais que cette lettre soit le renfort de notre humble demande de prier pour que la Pologne demeure toujours fidèle à la croix et à l'Evangile selon le serment du peuple polonais prononcé l'année dernière à Czestochowa.

Nous prierons afin que le jour de gloire et de grâce à Lourdes se manifeste le plus splendidement possible.

Je prie Votre Excellence de recevoir l'expression de mon fraternel respect que j'exprime au nom de tout l'épiscopat polonais.

Dans l'amour apostolique.

STEFAN, cardinal WYSZYNSKI,
archevêque de Gniezno et Varsovie,
primat de Pologne.

Notre-Dame de Lourdes prépare son centenaire

Allocution de S. Exc. Mgr Théas

A Lyon, le 3 février, à l'issue du repas qui a suivi le sacre de S. Exc. Mgr Maury, évêque titulaire d'Elis et coadjuteur avec droit de succession de Tarbes et Lourdes, S. Exc. Mgr Théas, évêque de ce diocèse, a prononcé le toast suivant dans lequel, avant de souhaiter la bienvenue au nouvel évêque, il fit le bilan des travaux de tout ordre qui ont préparé l'année du centenaire (1) :

Depuis longtemps, Notre-Dame de Lourdes prépare son centenaire. Elle réalise progressivement un vaste plan. Je voudrais vous en présenter l'esquisse et vous montrer que l'événement de ce jour en constitue, à mon sens, l'heureux couronnement. *Finis coronat opus.*

***

L'influence de la Vierge immaculée s'est exercée sur le Chef aimé et admiré de la Sainte Eglise. A l'occasion du centenaire des apparitions de Lourdes, S. S. Pie XII a publié des documents et des appels, plus remarquables encore par leur qualité, leur richesse doctrinale, spirituelle et pastorale, que par leur nombre, pourtant bien impressionnant.

Comment cela s'est-il fait ? La Mère de Jésus était là.

Notre-Dame de Lourdes prépare son centenaire sur le plan doctrinal. Depuis trois ans, le R. P. Balic, président de l'Académie mariale internationale, alerte et visite les théologiens du monde entier pour la préparation du Congrès mariologique international, qui se tienda à Lourdes du 10 au 17 septembre prochain. Cet effort de recherche et d'approfondissement doctrinal sur le thème *Marie et l'Eglise* s'accomplit sous la conduite de Celle que nous invoquons sous le vocable de *Sedes Sapientiae.*

Marie prépare son centenaire sur le plan de l'érudition.

Avec autant de piété que de science et de clairvoyance, M. l'abbé Laurentin, après avoir écrit *Le sens de Lourdes,* publie quatre volumes d'archives. Et vous savez comment des dossiers introuvables se sont présentés d'eux-mêmes, les uns par l'entremise de Mgr Picard de la Vacquerie, les autres — le dossier Jacomet — par l'intermédiaire de M. le chanoine Pasquier, d'Annecy. D'une manière imprévisible, d'autres documents sont venus enrichir les fiches de M. l'abbé Laurentin.

Comment cela se fait-il ? Notre-Dame prépare son centenaire.

Les réponses aux longs et minutieux interrogatoires du P. Cros restaient cachées dans les liasses de la rue des Fleurs, à Toulouse. Il y a quelques mois à peine, elles sortaient de l'ombre, publiées par le R. P. Olphe-Gailliard, S. J., sous le titre *Lourdes* 1858. *Témoins de l'événement.*

Comment cela se fait-il ? Notre-Dame prépare son centenaire.

Elle le prépare sur le plan de la littérature, de l'apologétique et de la spiritualité. Ici, j'ose à peine me hasarder à une énumération forcément incomplète, en m'excusant auprès de ceux qui sont oubliés. Mais comment ne pas signaler, à côté de l'admirable Mgr Trochu — l'auteur de sainte Bernadette, — Gaëtan Bernoville, Marcelle Auclair, Michel de Saint-Pierre ; l'abbé Deroo, l'abbé Lochet, l'abbé Tauriac...

Comment expliquer cette profusion d'ouvrages et leur qualité ? Notre-Dame prépare son centenaire.

Elle le prépare sur le plan de l'information. Le film de Rouquier et bien d'autres, les disques, les revues savantes, les magazines, les journaux d
toutes nuances, dans des reportages d'une exact
tude parfois douteuse, portent jusqu'aux confi
du monde le nom de l'humble Bernadette.

Comment cela se fait-il ? Notre-Dame prépa
son centenaire.

Elle le prépare en se faisant accueillante pou
nos seigneurs les malades, puisque l'Asile Notre
Dame de Lourdes aura, cette année, une capacit
hospitalière accrue de 100 lits.

Notre-Dame prépare son centenaire en rest
tuant à la Grotte de Massabielle, sanctifiée pa
ses 18 visites, sa virginale austérité d'il y a cen
ans, son « *humbleté* » primitive, selon la savou
reuse expression d'un de nos architectes, M. G
Ponti, de Milan.

Notre-Dame prépare son centenaire sur le pla
charitable et social. La cité-secours Saint-Pierr
grâce à Mgr Rodhain, offrira, tous les cinq jour
aux pèlerins pauvres du centenaire, 700 plac
gratuites.

Notre-Dame de Lourdes prépare son centenai
sur le plan architectural. La vaste église Sain
Pie-X, dont vous me permettrez de ne pas év
quer l'histoire, est une œuvre terminée (2).

Comment cela s'est-il fait en si peu de tem
malgré des difficultés apparemment insurmo
tables ? La Mère de Jésus était là.

Au service du centenaire a été créé, sous
présidence de S. Em. le cardinal Tisserant,
Comité international, dont le Saint-Père a par
et dans l'Encyclique du 2 juillet et dans la Con
titution apostolique du 1er novembre (3).

La ville de Lourdes a, elle aussi, son Comité
centenaire et son centre d'accueil.

Notre-Dame de Lourdes prépare son centenai
sur le plan spirituel. Pour être une intarissab
pourvoyeuse de grâces, elle a suscité, dans
monde entier et surtout dans les monastères
Lourdes, un courant admirable de générosité da
le sacrifice et de ferveur dans la prière.

Lourdes est fondé sur la pénitence. Son cent
naire aussi ; la mort est passée dans nos rang
l'abbé Belleney, la chère Mère Bernadette, le com
de Beauchamp, récemment le Fr. Anatolius, c
été, l'un après l'autre, le grain de blé jeté
terre pour féconder le centenaire. La mortificati
est venue à son tour ; elle a eu ses élus et

---

(1) *Bulletin religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes* (6. 2. 1958).
Les notes sont de notre rédaction.

(2) Après que l'Institut séculier *Opus Caenac*
(cf. *D. C.* 1955, col. 1 061) eut apporté une aide fin
cière pour l'achèvement de cette entreprise consi
rable, S. Exc. Mgr Théas a publié la mise au po
suivante dans le *Bulletin religieux du diocèse*
Tarbes et Lourdes du 14 mars 1957 :

« Les bruits les plus fantaisistes circulent un
partout dans le diocèse, et hors du diocèse, au s
du sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes ; une m
au point parait indispensable.

1. Avec l'accord de S. Em. le cardinal Tisser
doyen du Sacré-Collège, et de S. Em. le cardinal
tin, archevêque de Paris, avec l'autorisation du Sa
Siège, l'Institut séculier *Opus Caenaculi* app
à Monseigneur l'évêque de Tarbes et Lourdes
concours *provisoire* pour la préparation du Ce
naire de Lourdes et l'exécution des travaux pré

2. Un Comité international a été fondé à Rome p
préparer, dans le monde entier, l'année jubilaire
Lourdes...

Il comprend quatre sections : la section du Con
marial ; la section de l'information ; la section t
nique ; la section de coordination.

3. En plein accord avec Leurs Eminences les
dinaux Tisserant et Feltin, avec l'agrément de l'A
ciation diocésaine de Tarbes, l'Association des A
de Lourdes, récemment fondée, assure, *à titre*
visoire, la gestion matérielle de l'Œuvre de la Gr
sous la direction et la responsabilité de l'évêque
Tarbes et Lourdes qui reste, comme par le pa
sous l'autorité du Saint-Siège, l'administrateur
sanctuaire. »

† PIERRE-MARIE,
évêque de Tarbes et Lourdes.

(3) *D. C.* n° 1257 du 4. 8. 1957, col. 965 et n°
du 8. 12. 1957, col. 1541.

traités sans ménagements : il a fallu souvent manger de l'herbe amère et boire de la boue.

Notre-Dame préparait son centenaire.

Aujourd'hui, semble-t-il, Notre-Dame termine son ouvrage : dans la splendeur de la basilique de Fourvière, au cours de l'émouvante et grandiose cérémonie du sacre, Marie était là pour répandre dans l'âme de son élu les grâces de la consécration épiscopale.

Elles vous ont été transmises, sacramentellement, par le ministère de votre Eminentissime consécrateur. Avec lui, avec vous surtout, qui avez reçu la plénitude du sacerdoce, nous avons tous chanté, dans la joie, le *Te Deum* de la louange et de l'action de grâces.

C'est auprès de Votre Eminence que j'ai découvert, il y a vingt-deux ou vingt-trois ans, celui que la Vierge me donne, en ce jour, comme coadjuteur en attendant qu'il devienne mon successeur. Comment cela se fit-il ?

Très vite après votre nomination au siège de Tarbes et Lourdes, en 1929, Votre Eminence daigna remarquer et regarder un modeste professeur de morale du Grand Séminaire de Bayonne. Vous multipliâtes à son endroit les marques d'une bienveillance qui me confondaient... Devenu chanoine de Bayonne, en 1933 je crois, je fus contraint de prendre au sérieux cette promotion, puisqu'elle me valut de votre part une chaleureuse lettre de félicitations, retrouvée ces jours-ci par hasard.

Quand le chanoine Théas devint évêque de Montauban, puis évêque de Tarbes et Lourdes, votre affection multiplia à mon endroit les témoignages d'une amitié toujours plus délicate.

C'est à votre table, à l'évêché de Tarbes, que je rencontrai pour la première fois M. l'abbé Maury ; il cumulait alors les fonctions incompatibles puisqu'il était à la fois vicaire de Casteljaloux et le secrétaire de Votre Eminence. M. l'abbé Maury réussit ce tour de force de donner à la fois satisfaction à son curé du Lot-et-Garonne et à son évêque des Hautes-Pyrénées.

Le Congrès du Recrutement sacerdotal de Lourdes et le rassemblement provincial des Croisés de l'Hostie m'appelèrent à collaborer avec M. l'abbé Jean Maury. Cette association intermittente et lointaine était, dans la pensée de Notre-Dame, la préparation de la collaboration autrement profonde et durable qui commence en ce jour.

Cher Monseigneur, Notre-Dame prépare son centenaire. Ce n'est pas moi, c'est elle qui vous a choisi. Et parce que tout vient d'elle et rien de moi, si ce n'est la joie du consentement, je suis tout à fait rassuré sur le succès de notre travail à deux.

Notre-Dame de Lourdes sait ce qu'elle fait. A la veille du centenaire, elle prend comme instrument de ses libéralités un évêque très heureusement préparé au ministère qui l'attend.

Familier de S. Em. le cardinal Gerlier pendant près d'un quart de siècle, vous avez, à son contact, développé les dons naturels les plus précieux : une exquise délicatesse, les vertus d'accueil et de relations, une belle éloquence. Enfin, la direction des Œuvres missionnaires pontificales a fortifié en vous ce sens de la catholicité qui est si nécessaire à Lourdes. Paisible et pacifiant, doux et volontaire, vous saurez dénouer toutes les difficultés et, s'il y a lieu, apaiser aimablement tous les conflits.

Quelqu'un qui vous connaît de très près loue votre valeur sacerdotale et surnaturelle. « Votre coadjuteur, m'écrivait-on, est le meilleur parmi les meilleurs. Il n'a pas de défauts. » Ceci m'inquiète un peu ; je me rassure en pensant que je pourrais, sans m'appauvrir, vous en passer quelques-uns.

Cher Monseigneur, la Bigorre vous connaît, elle vous aime ; elle vous attend. Par ses représentants du clergé, de l'Action catholique, de l'Œuvre de la Grotte, elle vous donne aujourd'hui son cœur. Et je sais que vous lui apportez tout ce que vous avez, tout ce que vous êtes, comme je crois l'avoir fait moi-même, il y a douze ans.

Ensemble, nous aimerons ; ensemble, nous aiderons ; ensemble, nous servirons les prêtres — nos prêtres si méritants et si chers, — les fidèles du diocèse, les pèlerins de France et du monde entier.

En vous appelant à Lourdes et à mes côtés, la Vierge nous envoie tous deux : *misit binos ;* mais, selon sa volonté, ces deux ne font qu'un. *Unum sumus !*

LES GRANDES DATES DE L'ANNEE DU CENTENAIRE

Voici les grandes dates prévues pour l'année du centenaire :

8-9-10 février : Triduum préparatoire.

11 février : Anniversaire de la première apparition. Ouverture de l'année jubilaire. Les jours anniversaires des diverses apparitions seront célébrées avec un éclat particulier.

18 février : Fête de sainte Bernadette et anniversaire de la troisième apparition.

25 mars : Fête de l'Annonciation. Anniversaire du jour où l'Apparition s'est déclarée l'Immaculée ; consécration de l'église Saint-Pie-X par S. Em. le cardinal Roncalli.

8-12 avril : Pèlerinage international des aveugles.

6-8 juin : Pèlerinage aéronautique international, présidé par S. Em. le cardinal Gerlier.

14-15 juin : Pèlerinage militaire international, présidé par S. Em. le cardinal Feltin.

4-7 juillet : Pèlerinage international des Petits Chanteurs.

16 juillet : Anniversaire de la dernière apparition de l'Immaculée à Bernadette.

4-7 août : Pèlerinage international des sourds-muets, présidé par S. Exc. Mgr Ménard.

5-9 août : Pèlerinage international des Enfants de Marie.

10-15 août : Pèlerinage international du monde ouvrier, présidé par S. Exc. Mgr Guerry.

15 août : Fête de l'Assomption.

18-22 août : Pèlerinage national français.

10-17 septembre : Congrès mariologique et marial international, présidé sans doute par le cardinal légat de S. S. Pie XII.

6-11 octobre : Pèlerinage du Rosaire.

11 novembre : Congrès national *Pax Christi*.

8 décembre : Fête de l'Immaculée Conception.

11 février 1959 : Clôture par S. Em. le cardinal Feltin.

Liste des guérisons miraculeuses de Lourdes reconnues par l'Eglise

Depuis 1858, l'Eglise n'a reconnu que 54 guérisons miraculeuses dues à l'intercession de Notre-Dame de Lourdes, bien que le Bureau des constatations médicales en ait enregistré plus de 3 000 depuis 1888 ; et on sait, d'autre part, que les guérisons des affections d'origine nerveuse ne sont pas retenues. Voici, dans l'ordre chronologique de leur reconnaissance canonique, d'après l'ouvrage de M. l'abbé Deroo : *Lourdes, cité des miracles ou marché d'illusions* (Ed. Fayard), la liste de ces 54 guérisons :

Louis Bouriette, de Lourdes, ouvrier carrier, ayant perdu l'usage de l'œil droit, recouvre la vue le 27 février 1858 ;

Blaisette Soupenne-Cazenave, de Lourdes, obtient une guérison de la vue le 27 février 1858, à la suite de lotions avec de l'eau de Lourdes ;

Catherine Latapie-Chouat, de Loubajac (Hautes-Pyrénées), percluse du bras droit est instantanément guérie en plongeant sa main dans la source, le 1er mars 1858 ;

Justin Duconte-Bouhohorts, de Lourdes, enfant infirme et mal constitué, est plongé par sa mère dans l'eau de la source le 2 mai 1858, alors qu'il était à l'agonie et est complètement guéri ;

Henri Busquet, de Nay (Basses-Pyrénées), est guéri par de l'eau apportée de Lourdes, d'un ulcère suppurant à la poitrine, le 28 avril 1858 ;

Mme veuve Rizan, de Nay, malade des suites du choléra, est guérie le 17 octobre 1858, par des lotions d'eau de Lourdes qu'on lui avait apportée ;

Mlle Moreau, de Tartas (Landes), menacée de cécité complète, est guérie le 9 novembre 1858, au deuxième jour d'une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, après avoir placé sur ses yeux un bandeau imbibé d'eau de Lourdes ; (1)

Mlle Jeanne Tulasne, de Tours, est guérie subitement du mal de Pott, le 8 septembre 1897, au passage du Très Saint Sacrement ;

Mlle Elise Lesage, d'Arras, est guérie d'une tumeur au genou d'origine tuberculeuse, à la piscine le 21 août 1892 ;

Sœur Maximilien, du couvent des Sœurs de la Sainte-Famille, à Marseille, est guérie à la piscine de Lourdes, le 20 mai 1901, d'une tumeur kystique du foie et d'une phlébite de la jambe gauche ;

Mlle Marie-Thérèse Noblet, de Reims, est guérie subitement, le 31 août 1907, à l'hospice de Notre-Dame des Sept-Douleurs, d'un mal de Pott dorso-lombaire ;

L'abbé Cirette, curé de Beaumontel (diocèse d'Evreux), fut guéri après un bain dans la piscine d'une maladie incurable qui le paralysait, le 31 août 1893.

Rosalie Vildier, en religion Sœur Sainte-Béatrix, de la Congrégation de la Providence d'Evreux, est guérie à la piscine, le 31 août 1904, d'une laryngo-bronchite chronique ;

Mlle Joachim Dehant (du diocèse de Namur), est guérie, le 13 septembre 1878, à la piscine, d'un ulcère à la jambe ;

Mlle Aurélie Huprelle, du diocèse de Beauvais, atteinte de phtysie pulmonaire incurable, arrivee mourante à Lourdes, est guérie le 21 août 1895, après un bain dans la piscine ;

Sœur Saint-Hilaire, de la Congrégation de Saint-Joseph de Clairvaux, est guérie d'une maladie incurable à la piscine, le 20 août 1904.

Mlle Clémentine Trouvé, de Paris (Sophie Couteau dans le roman *Lourdes*, de Zola), est guérie d'une plaie au pied (ostéopériostite calcanéenne), le 21 août 1891 ;

Mlle Marie Lebranchu, de Paris (*La Grivotte*, de Zola), est guérie à la piscine, le 20 août 1892, d'une tuberculose pulmonaire ;

Mlle Marie Lemarchand, de Paris (Elise Rouquet dans le roman de Zola), est guérie le 21 août 1892, d'un lupus à la face et d'ulcères aux jambes, après immersion dans la piscine ;

Mlle Esther Brachmann, de Paris, est guérie à la piscine, le 21 août 1896, d'une péritonite tuberculeuse aggravée de tuberculose pulmonaire ;

Mme François, de Paris, est guérie de diverses affections (œdème à la main et au bras, blessure suppurante, maladie ophtalmique), à la piscine, le 20 août 1899 ;

Le R. P. Salvator, Capucin de Dinard, est guéri à la piscine, le 25 juin 1900, d'une péritonite tuberculeuse et de tuberculose pulmonaire ;

(1) Ces sept premières guérisons ont été retenues par Mgr Laurence dans son mandement du 18 janvier 1862 pour la reconnaissance des apparitions. Les enquêtes canoniques ne reprendront ensuite qu'en 1907

Mme Bezenac, du diocèse de Périgueux, e guérie à la piscine, le 8 août 1904, d'anén cachectique et de lésions tuberculeuses poumon ;

Pierre de Rudder, du diocèse de Bruges, vo le 7 avril 1875, au sanctuaire de Notre-Dame Lourdes, édifié à Oostacker, près de Gand, jambe fracturée en plusieurs endroits et gangrén guérie instantanément avec ressoudure des os sa raccourcissement ;

Sœur Marie-de-la-Présentation, du diocèse Cambrai, est guérie, le 25 août 1892, à l'église Rosaire de Lourdes, d'une gastro-entérite ch nique ;

Marie Savoye, du diocèse de Cambrai, est gué à la procession du Saint Sacrement, le 20 se tembre 1901, d'une affection cardiaque avec sym tôme de lésion mitrale ;

Sœur Eugenia, du Bon-Secours de Troyes, guérie à la piscine, le 21 août 1883, de péritonite phlébite purulente ;

Sœur Joséphine-Marie, du diocèse de Beauv est guérie à la piscine, le 21 août 1890, d'u déviation de la colonne vertébrale et d'une tub culose au troisième degré ;

Clémentine Malot, du diocèse de Beauvais, guérie à la piscine, le 21 août 1898, de tuber lose ;

Sœur Marie de Sainte-Jeanne-de-la-Croix, Au liatrice du Purgatoire du diocèse de Versail atteinte successivement de tuberculose osse puis de péritonite tuberculeuse, est guérie à la p cine, le 21 septembre 1905 ;

Mme Bire, du diocèse de Luçon, atteinte d'u cécité incurable, due à une atrophie papill double, est guérie instantanément à la Grotte ap avoir communié, le 5 août 1908 ; (2)

Aimée Allope, du diocèse d'Angers, est gué le 28 mai 1909, après avoir communié à la Gro de plusieurs abcès suppurants ;

Amélie Chagnon, du diocèse de Tournai, a guérie à la piscine, le 21 août 1891, d'une arth du genou et d'une carie des os du pied avec s puration osseuse ;

Antonia Moulin, du diocèse de Grenoble, guérie à la piscine, le 10 août 1907, d'une la plaie purulente à la cuisse ;

Marie Borel, du diocèse de Mende, est guérie 21-22 août, à la piscine, d'abcès et de fistules s corales ;

Sœur Julienne, des Ursulines de Brive, est gu à la piscine, le 1er septembre 1899, de tubercu pulmonaire ;

Elisa Seisson, du diocèse d'Aix, est guérie piscine, le 29 août 1882, d'une hypertrophie cœur, de bronchite chronique et d'œdème dans membres inférieurs ;

Marie Fabre, du diocèse de Cahors, est gu le 26 septembre 1911, à la procession du S Sacrement, d'entérite muco-membraneuse ;

Virginie Haudebourg, du diocèse de S Claude, est guérie, à la procession du Saint Sa ment, le 17 mai 1908, de cystite et de néph tuberculeuses ;

Juliette Orion, atteinte de tuberculose, est gu subitement et radicalement, chez elle, à S Hilaire-de-Voust, en Vendée, grâce à une i vention spéciale de Dieu, par l'intercessio Notre-Dame de Lourdes ; (3)

(2) Dans *Les cahiers Laënnec* (1948, no 1) Dr Merlin fait observer que, pendant quelque t après le miracle, Mme Bire a vu alors que l'éta ses papilles n'aurait dû, théoriquement, perm encore aucune vision.

(3) Ce miracle, reconnu par un jugement cano de Mgr Catteau, évêque de Luçon, le 18 octobre clôt la série des enquêtes canoniques qui eurent de 1907 à 1913. Il n'y en aura plus ensuite jus 1946.

Sœur Marie-Marguerite, Clarisse au monastère de Rennes, souffrant d'un œdème généralisé, est guérie en son monastère, le 22 janvier 1937, au troisième jour d'une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes ,

Gabrielle Clauzel, atteinte de spondylose rhumatismale avec compressions rachidiennes, a été guérie subitement, le 15 août 1943, dans l'église paroissiale de Palissy (diocèse d'Oran) ;

Mme Rose Martin, de Nice, est guérie le 3 juillet 1947, à la piscine, d'un cancer ;

Francis Pascal, du diocèse d'Aix, né le 2 octobre 1934, atteint de paralysie des membres et de cécité complète, est guéri à la piscine, le 31 août 1938 ;

Jeanne Fretel, du diocèse de Rennes, est guérie à Lourdes, brusquement, au moment de la communion à une messe à l'autel de sainte Bernadette, le 8 octobre 1948. Elle était atteinte de tuberculose péritonéale ;

Marie-Thérèse Canin, de Marseille, est guérie à l'asile de Lourdes, le 9 octobre 1947, d'un mal de Pott dorsal avec infection tuberculeuse péritonéale ;

Louise Jamin, de Paris, est guérie à Lourdes, le 1er avril 1937, de tuberculose pulmonaire, intestinale et péritonéale ;

Jeanne Gestas, de Bordeaux, est définitivement guérie à la piscine, le 21 août 1947, de troubles dyspeptiques avec vomissements, douleurs pseudo-ulcéreuses et accidents occlusifs ;

Le colonel Paul Pellegrin, de Toulon, est guéri à la piscine, le 3 octobre 1950, d'une fistule suppurante à la suite d'une opération d'un abcès au foie ;

Henriette Bressolles, du diocèse de Nice, est guérie à Lourdes, le 3 juillet 1924, d'un mal de Pott dorso-lombaire avec paraplégie complète ;

Evasio Ganora, du diocèse de Casale (Italie), est guéri à la piscine, le 2 juin 1950, de la maladie de Hodgkin ;

Edeltraut Fulda, de Vienne (Autriche), souffrant d'insuffisance surrénale chronique de type addisonien, est guérie à la piscine, le 12 août 1950 ;

Mme Alice Couteault, du diocèse de Poitiers, atteinte de sclérose en plaques, a été guérie à Lourdes, le 16 mai 1952 ;

Marie-Louise Bigot, du diocèse de Rennes, a été guérie à Lourdes, en octobre 1953 et octobre 1954, d'hémiplégie droite, de surdité et de cécité totales.

Aucune statistique toutefois ne rend compte de ces « miracles secrets, mais innombrables, dont aucune béquille ni ex-voto ne perpétueront le souvenir. Et cependant, que de paralytiques, que de perclus d'âme font dater de Lourdes leur marche vers Dieu » ! (4)

(4) Mgr Théas, lettre pastorale du 11 février 1956.

Faveurs exceptionnelles accordées par S. S. Pie XII pendant l'année jubilaire

En réponse à une lettre adressée à S. S. Pie XII par les cardinaux français, S. Exc. Mgr Tardini, pro-secrétaire d'Etat, a communiqué à S. Em. le cardinal Liénart, président de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, les faveurs accordées par le Saint-Père, en raison de l'affluence exceptionnelle des pèlerinages et des difficultés qui en résulteront, à certaines périodes de l'année, pour la célébration de la messe à Lourdes (1) :

Le Saint-Père accorde la faculté :

1° que les prêtres puissent célébrer la sainte messe à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit ;

2° que les fidèles puissent également recevoir la sainte communion à quelque heure que ce soit du jour ou de la nuit.

Pour le jeûne eucharistique, on s'en tiendra aux règles actuellement en vigueur.

Cette faculté est valable dans les sanctuaires et la ville de Lourdes du 11 février 1958 au 11 février 1959. L'Ordinaire du diocèse veillera à l'exacte observation des prescriptions liturgiques et ne manquera pas de prendre toutes dispositions utiles pour que cette autorisation exceptionnelle favorise la piété sans nuire à la dignité de la célébration eucharistique ni au respect dû à un si grand sacrement.

(1) *Bulletin religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes* (20. 2. 1958).

Médecine et morale

Lettre pontificale aux fraternités espagnoles de Saints-Côme-et-Damien

S. Exc. Mgr Dell'Acqua a adressé la lettre suivante, au nom du Saint-Père, aux membres de la IXe assemblée nationale des fraternités de Saints-Côme-et-Damien qui s'est tenue à Malaga (1) :

Les médecins et pharmaciens catholiques d'Espagne appartenant à la Fédération des Fraternités de Saints-Côme-et-Damien vont se réunir pour leur IXe assemblée nationale, afin d'étudier, à la lueur des enseignements pontificaux, les droits et devoirs du malade en ce qui concerne tant la société que le médecin et le pharmacien qui les assistent. Le Saint-Père a accueilli avec gratitude l'hommage des organisateurs de ces Journées et il m'a chargé de vous faire parvenir l'expression de sa bienveillance et de ses vœux cordiaux.

Le corps humain, instrument de l'ame

Le sens religieux et moral reconnaît au corps humain un caractère sacré qui transcende toutes les prérogatives et valeurs que les sciences naturelles et l'art peuvent lui attribuer. « Le Roi de l'univers, pour couronner dignement la création, forma, d'une façon ou d'une autre, du limon de la terre, l'œuvre merveilleuse du corps humain et lui insuffla sur la face un souffle de vie qui a fait du corps l'habitation et l'instrument de l'âme... Ainsi

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte espagnol publié par l'hebdomadaire espagnol *Ecclesia* du 9 novembre 1957. Les notes sont de notre rédaction.

élevé à l'honneur d'être l'habitation de l'esprit, le corps humain était prêt à recevoir la dignité de temple même de Dieu, avec les prérogatives, en les dépassant même, qui appartiennent aux édifices qui lui sont consacrés. (S. S. Pie XII, Discours au Congrès scientifique du sport et de l'éducation physique, 8 novembre 1952.) (2)

C'est donc une mission très noble et très importante que celle du médecin — et, toute proportion gardée, aussi celle du pharmacien — puisque, en plus d'avoir pour objet le corps de l'homme destiné à être le temple de Dieu, elle doit conserver un bien aussi capital que l'est la vie humaine. Une telle profession, outre la compétence scientifique, requiert spécialement chez celui qui l'exerce d'importants dons moraux; il est demandé, de plus, au médecin catholique, beaucoup de charité et de compassion, une vive foi chrétienne et un profond respect pour le Créateur et sa créature de prédilection : l'homme qui souffre.

Les limites du droit de chacun sur son propre corps

Les techniques modernes mettent entre les mains des médecins et des pharmaciens des instruments puissants dont l'usage doit être réglé par la morale, sous peine de se convertir en cause de ruine spirituelle. En de nombreuses occasions, le Souverain Pontife a pris la défense de la vie de l'être humain, aujourd'hui malheureusement si souvent menacée, même avant de voir la lumière de ce monde, et souvent, également, il a parlé de l'intégrité dans laquelle l'homme doit maintenir son propre corps. Si on doit demander au médecin de dire la vérité sur le cas qu'il examine et de conserver un secret rigoureux, presque toujours exigé par la prudence et parfois aussi pour la bonne réputation du malade, ce dernier, sachant le droit et le devoir que sa conscience lui impose de se guérir, doit suivre les prescriptions du médecin qualifié, en tenant compte de ce que le droit sur son propre corps a des limites et qu'il ne peut disposer de lui-même que selon une hiérarchie de valeurs déterminée (cf. Discours de S. S. Pie XII au premier Congrès international d'hispathologie, 14 septembre 1952) (3).

Le patient a, de plus, l'obligation de prendre les médicaments et de suivre les prescriptions qui lui ont été ordonnés par un médecin honnête ; il y a cependant des cas où le dernier mot au sujet de possibles interventions sera laissé à sa décision ou à celle de la famille qui le représente.

En aucun cas, le pharmacien ne pourra délivrer au malade un produit si, « par sa nature et dans l'intention du client, il est indubitablement destiné à une fin coupable » (S. S. Pie XII, Discours au Congrès international des pharmaciens catholiques, 2 septembre 1950) (4).

Médecine sociale et morale chrétienne

Le bien-être de la société repose en grande partie sur le travail, et le travail dépend de la santé. De là l'importance théorique et pratique de la médecine professionnelle et soci[...] qui a fait tant de réalisations remarquab[...] dans la prévention des accidents du trav[...] dans la salubrité des entreprises et dans [...] traitement des maladies professionnelles.

Avec le progrès de la médecine sociale d[...] aller de pair l'étude approfondie de la mor[...] chrétienne pour assurer une collaborati[...] empressée aux victoires de la science sur [...] maladies, de la part de tous ceux qui [...] l'obligation de promouvoir et d'appliquer [...] remèdes opportuns.

Il fut un temps où les œuvres d'assista[...] étaient considérées comme des manifestatio[...] de la charité privée ou publique et vivai[...] principalement de dons. Aujourd'hui, elles s[...] tenues pour un devoir social organisé par [...] institutions et la nation elle-même, en ve[...] des principes de la solidarité et de la justi[...] C'est ainsi qu'il nous est donné d'assiste[...] une splendide floraison d'études, de p[...] grammes, de réalisations concrètes qui [...] pour objet l'amélioration des conditions d'[...] giène et de santé de la population. Mais l[...] sait bien que, dans ce domaine, les meilleu[...] armes ne sont pas seulement les remèdes s[...] cifiques, mais aussi un logement sain, [...] bonne alimentation, un travail rationnel ; [...] bataille contre la misère, le vice, l'ignora[...] et la dégradation doit tendre comme il c[...] vient au but évangélique d'améliorer ce[...] pauvre humanité.

Les mêmes exigences politiques, sociales, [...] nomiques, morales, de l'industrialisation, [...] l'urbanisme, de la considération due au [...] vailleur ont favorisé, parmi d'autres cau[...] l'importance qu'a pris en ce siècle le régi[...] de la Sécurité sociale, en ce qui conce[...] l'exercice de la médecine. Son champ d'ap[...] cation n'est pas limité aux travailleurs, m[...] il s'étend graduellement aussi aux autres c[...] gories de citoyens.

Application des principes moraux

Et, là encore, la déontologie trouvera [...] tière à étude pour appliquer les principes [...] la morale aux cas de fraude ou de simulat[...] pour exiger le respect dû à la perso[...] humaine des bénéficiaires des secours, p[...] éviter les maladies imaginaires qui entraîn[...] abusivement des interventions inutiles, p[...] veiller à l'observation de la législation dans [...] clauses du contrat.

Il faut espérer qu'avec la multiplica[...] constante, dans tous ou presque tous les p[...] d'essais et d'œuvres d'assistance mutu[...] ainsi qu'avec l'accumulation des expérien[...] de la part d'organismes tant officiels que [...] ticuliers, celle-ci ira en se perfectionnant [...] qu'à satisfaire avec le minimum d'inco[...] nients les exigences parfois opposées des [...] ments qui, chez elle, entrent en jeu.

La conscience de la fonction spéciale dév[...] aux malades dans le Corps mystique du Ch[...] ainsi que le capital de mérites auquel la s[...] france donne occasion, donneront au ma[...] consolation, sérénité et encouragement [...] le meilleur accomplissement de ses dev[...]

(2) *D. C.* n° 1135 du 30. 11. 1952, col. 1476.
(3) *D. C.* n° 1131 du 5. 10. 1952, col. 1228-1229.
(4) *D. C.* n° 1079 du 8. 10. 1950, col. 1287.

« Par votre douleur surnaturellement offerte — disait récemment S. S. le Pape heureusement régnant, — vous pouvez conserver tant d'innocences, ramener sur le droit chemin tant d'égarés, éclairer tant d'indécis, rasséréner tant d'angoissés » (Discours aux malades du Centre des volontaires de la souffrance, 8 octobre 1957) (5).

Invoquant les grâces du ciel sur vous et sur tous les membres de cette assemblée, le Souverain Pontife vous accorde de tout cœur, en gage de fruits abondants, une Bénédiction apostolique particulière.

---

(5) *D. C.* n° 1263 du 27. 10. 1957, col. 1365-1366.

Toute innovation dans les prières ou cérémonies liturgiques doit être approuvée par le Saint-Siège

L'Osservatore Romano *daté des* 16-17 *février* 1958 *publie le texte latin de l'avis suivant du Saint-Office* (1) :

Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office.

AVIS

Il a été rapporté à cette Suprême Sacrée Congrégation que certains sous couleur de retour à l'ancienne liturgie ou d'encouragement à la participation des fidèles aux offices divins, essaient par des publications d'introduire dans les cérémonies liturgiques et même dans la célébration de la messe de nouvelles ou d'anciennes prières, ou des lectures des Saintes Ecritures, ou d'en supprimer des passages.

C'est pourquoi cette Suprême Congrégation, avec l'approbation du Souverain Pontife, recommande aux Ordinaires des lieux, dont c'est le droit et le devoir de veiller à l'observation stricte des prescriptions des saints canons qui regardent le culte divin (can. 1261, § 1) de ne point permettre que de nouveaux rites, ni cérémonies, ni lectures, ni prières ne soient introduits dans les offices divins, ni qu'on en retranche quoi que ce soit sans l'avis du Siège apostolique.

Qu'ils rappellent aux membres du clergé tant séculier que régulier, qu'il n'appartient qu'au Saint-Siège de régler la sainte liturgie, d'approuver les livres liturgiques et les nouvelles litanies récitées publiquement (can. 1257 et can. 1259, § 2) ; que les prières et les exercices de piété ne peuvent être permis dans les églises ou oratoires sans le contrôle et la permission expresse de l'Ordinaire du lieu qui, dans les cas embarrassants, soumettra toute l'affaire au Saint-Siège (can. 1259, § 1).

Fait à Rome, au Palais du Saint-Office, le 14 février 1958.

ARTHUR DE JORIO, *notaire,*

---

(1) Traduction de *la D. C.*

Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites

Au sujet de la messe célébrée en vertu d'un indult apostolique par les prêtres infirmes ou ayant une faible vue (1).

1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

1. Le prêtre infirme ou ayant une vue faible, c'est-à-dire ayant, soit accidentellement, soit habituellement un potentiel de visibilité si faible qu'il ne peut lire que les très gros caractères, peut obtenir de la Sacrée Congrégation des Rites une dispense pour célébrer ou la messe votive de la Sainte Vierge ou la messe quotidienne des défunts, selon les règles exposées avec davantage de précisions plus loin.

2. Les conditions de ce privilège doivent être observées rigoureusement.

3. Si, pendant la durée de ce privilège, le prêtre devient complètement aveugle, il doit s'abstenir de célébrer la messe jusqu'à ce qu'il ait obtenu un nouvel indult de la Sacrée Congrégation des Sacrements ; lorsqu'il l'a obtenue, il est tenu *sub gravi* de se faire assister d'un autre prêtre.

2. RÈGLES CONCERNANT LA MESSE VOTIVE DE LA SAINTE VIERGE

I. Quelle messe votive de la Sainte Vierge doit être dite.

1. L'infirme ou celui ayant une faible vue bénéficiant d'une dispense doit dire *la cinquième* des messes votives de la Sainte Vierge assignées pour les diverses périodes de l'année, toujours en ornements blancs.

2. Si cependant son acuité visuelle lui permet de lire aussi les quatre autres messes votives de la Sainte Vierge pour chaque période de l'année, il lui est permis de les célébrer.

II. Quand doit être dite la messe votive de la Sainte Vierge.

1. La messe votive de la Sainte Vierge *peut* être dite à n'importe quel moment de l'année, mais elle *doit* être dite tous et chacun des jours où n'est pas autorisée la messe quotidienne des défunts selon l'Ordo de l'Eglise où le prêtre infirme ou ayant une faible vue célèbre la messe ; ceci cependant en tenant compte des privilèges exposés plus loin en ce qui concerne la messe des défunts.

2. Pendant le triduum sacré de la Semaine sainte, le prêtre ayant une faible vue s'abstiendra complètement de célébrer.

3. A Noël, il peut dire les trois messes.

III. En quel rite elle doit être célébrée.

1. Si la messe votive de la Sainte Vierge est dite pour une raison grave et pour un besoin public, le prêtre infirme ou ayant une vue faible doit toujours dire : une seule oraison, le *Gloria* et le *Credo*, la Préface sur le ton solennel, l'*Ite Missa est* et le *dernier Evangile* de saint Jean *In principio,* même si les prêtres non privilégiés devaient faire ce jour-là une quelconque commémoraison ou devaient dire une Collecte impérée par l'Ordinaire.

2. Dans tous les autres cas :

a) On dit le *Gloria :*

---

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte latin publié par les *Acta Apostolicae Sedis* du 27 janvier 1958.

1. chaque fois qu'on doit le dire dans la messe du jour, selon l'Ordo de l'Eglise où la messe est dite ;

2. pour le jubilé de sa propre ordination sacerdotale ;

3. le samedi.

b) En ce qui concerne les oraisons, on n'en dit qu'une seule.

c) On dit le *Credo :*

1. lorsqu'il doit être dit dans la messe du jour selon l'Ordo de l'église où la messe est célébrée ;

2. pour le jubilé de sa propre ordination sacerdotale.

d) A la Préface, on dit : *et te in veneratione,* sauf aux fêtes de la Sainte Vierge où l'on dit la Préface comme à la messe de la fête.

e) Le dernier Evangile est toujours celui de saint Jean : *In principio.*

f) Dans les oratoires privés, le célébrant utilise son Ordo propre.

3. RUBRIQUES CONCERNANT LA MESSE DES DÉFUNTS

1. Les jours où cela est autorisé par les rubriques de l'Ordo de l'église où il célèbre ou de son Ordo propre dans un oratoire privé, le prêtre infirme ou ayant une faible vue peut dire la messe quotidienne des défunts avec ou sans chants.

2. Il dit cette messe (trois s'il le veut) même le jour de la commémoraison de tous les fidèles défunts, où il ne dit qu'une oraison : *Fidelium ;* il observera (s'il dit ce jour-là deux ou trois messes) la constitution de Benoît XV : *Incruentum altaris sacrificium,* en vertu de laquelle il peut réserver une seule messe à une intention de son choix pour laquelle il peut percevoir des honoraires, mais il devra dire les autres pour tous les fidèles défunts et aux intentions du Souverain Pontife, sans percevoir d'honoraires, comme les autres prêtres.

3. A cette messe, on ne dit qu'une oraison.

4. Le prêtre ayant une faible vue n'est jamais tenu de dire la séquence du *Dies irae.* Cependant, si la messe est chantée, même s'il ne lit pas la séquence, le chœur ne doit pas omettre de la chanter.

Cette instruction au sujet du sacrifice de la messe célébré par les prêtres infirmes ou ayant une faible vue bénéficiant d'un indult, déjà approuvée par le Pape Benoît XV et ici revisée, le cardinal soussigné, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, a ordonné de la publier. Nonobstant toutes choses contraires.

Le 15 décembre 1957.

C. cardinal CICOGNANI, *préfet.*

A. CARINCI, *archevêque de Séleucie, secrétaire.*

Décret de la S. C. des Rites

Au sujet de la part de cire d'abeilles ou d'huile dans les cierges à usage liturgique (1).

Plusieurs Ordinaires de lieux ont demandé à cette Sacrée Congrégation si était encore en vigueur le décret n° 4147 du 14 décembre 1904 prescrivant que « le cierge pascal qui doit être immergé dans l'eau baptismale et les deux cierges qui doivent être allumés pendant la messe soient en cire d'abeilles, au moins en plus grande partie ; les autres cierges qui doivent êtres posés sur le autels devant être faits avec la même cire e plus grande partie ou pour une partie notable

Et la Sacrée Congrégation des Rites, après avo entendu l'avis de la Commission spéciale, a estim devoir répondre : *affirmative et ad mentem.*

Le sens est que le cierge pascal, les deu cierges destinés au sacrifice de la messe ainsi qu les cierges spéciaux employés en quelques endroi pour faire office de la lampe devant brûler pe pétuellement devant le Saint Sacrement conserv dans le tabernacle doivent contenir la portio voulue de cire d'abeilles ou d'huile, soit d'olive soit d'autres plantes, pour que dans les offic liturgiques les plus importants et pour le cul du Saint Sacrement on emploie, dans la mesu du possible, une matière noble.

Cependant, en raison des circonstances actuell qui jusqu'à maintenant ne permettent pas da tous les pays de faire la plus grande partie ces cierges avec lesdites matières, et tant qu'ell dureront, il est confié aux conférences épiscopal de chaque pays le soin de préciser de quel pou centage peut être diminuée la cire d'abeille l'huile d'olives, ou autre, faite avec les grain récoltées dans ces pays, pour que ces cierg puissent être utilisés dans la liturgie. Là où l conférences épiscopales n'ont pas coutume se réunir, ce sont les Ordinaires des lieux q prendront cette décision. Nonobstant toutes chos contraires.

Le 13 décembre 1957.

C. cardinal CICOGNANI, *préfet.*

A. CARINCI, *archevêque de Séleucie, secrétair*

Avertissement du Saint-Office a sujet du Baptême des enfants (

En certains endroits, on a pris l'habitude de di férer l'administration du Baptême pour d motifs spécieux, soit de commodité, soit d'ord liturgique. Certaines opinions, dépourvues de fo dement solide, sur le sort dans l'éternité d enfants morts sans Baptême, peuvent favoris ces manières de faire.

C'est pourquoi cette suprême Sacrée Congrég tion, avec l'approbation du Souverain Pontif avertit les fidèles que les enfants doivent être ba tisés le plus tôt possible, comme il est prescrit canon 770. Les curés et les prédicateurs sont inv tés à insister sur l'exécution de cette obligatio

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, 18 février 1958.

ARTURO DE JORIO, *notaire.*

---

(1) Traduction de *la D. C.* d'après les *Acta apostolicae Sedis* du 27 janvier 1958.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte lat publié par *l'Osservatore Romano* du 20 février 19 La revue américaine *Times* (24. 2. 1958) rapporte ce réflexion pittoresque d'un pasteur anglican au su des baptêmes des enfants trop âgés : « Il est raiso nable de s'attendre à ce qu'un enfant de 12 mois peur lorsque le prêtre se dispose à lui verser de l'e sur la tête et qu'il lui résiste. Certains baptêmes viennent ainsi à ressembler à un match de lutte où prêtre s'efforce de faire toutes les prises possibles. cérémonie perd sa dignité dès que l'enfant commen à crier et à se démener. Lorsque le baptême est d féré si longtemps, on peut se demander s'il y a moindre chance pour que l'enfant soit élevé chrétie nement. Le fait que beaucoup de personnes présent leur rejeton au baptême comme à la vaccination dén un manque de sens spirituel de la part des parents.

Exigences spirituelles de la mission de la J. A. C.

Par S. Exc. Mgr Guyot, évêque de Coutances

Du 21 au 23 décembre 1957, s'est tenu, à Versailles, le Conseil national de la Jeunesse agricole chrétienne. Les congressistes avaient demandé à S. Exc. Mgr Guyot, évêque de Coutances, comme représentant la Commission épiscopale rurale, de présenter les conclusions du Congrès. Mgr Guyot répondit par l'exposé suivant que nous communique le secrétariat général de la J. A. C.

En demandant à un évêque de la Commission épiscopale rurale de vous parler des « exigences spirituelles de votre mission », c'est bien la voix de l'Eglise que vous exprimiez le désir d'entendre.

Aussi dans la préparation de cet entretien, me suis-je uniquement référé aux enseignements du Saint-Père et de vos évêques.

Ma joie a été grande — je ne vous le cacherai pas — de constater tout au cours de ce Conseil national que l'effort actuel du mouvement coïncide avec la pensée et les directives de l'Eglise.

Aussi ne ferai-je le plus souvent qu'intégrer dans une synthèse doctrinale les éléments essentiels des précédents rapports ou des comptes rendus de carrefours.

Nous essayerons ainsi de préciser successivement :

1. La mission que l'Eglise confie à la J. A. C.
2. Ce qu'exige du mouvement la mission qu'il reçoit de l'Eglise.
3. Ce qu'exige des responsables la mission qu'ils reçoivent du mouvement au nom de l'Eglise.

I. LA MISSION QUE L'EGLISE CONFIE A LA J. A. C.

A. — Le sens du mot « mission »

Précisons d'abord le sens du mot « mission ».

Ce mot vient d'un verbe latin qui signifie envoyer. Avoir une mission, c'est être envoyé quelque part pour y agir au nom de quelqu'un.

Dans le langage courant, le mot « mission » est fréquemment employé avec ce sens général que le contexte suffit à préciser.

Exemple : voici un ministre français qui représente son gouvernement à une session de l'O. N. U. ou de l'O. T. A. N. On dit qu'il est chargé de mission ou encore qu'il a une mission diplomatique.

B. — Les sens du mot « mission » dans la langue de l'Eglise

Dans le langage de l'Eglise on parle souvent de « mission ». Ce mot est d'abord appliqué à Dieu lui-même ou plus exactement à des personnes divines.

Dans ce sens théologique, on parle de la mission du Fils de Dieu, encore de la mission du Saint-Esprit. Il s'agit là de missions divines. Missions qui peuvent être invisibles et sans aucune manifestation extérieure. Par exemple, lorsque l'Esprit-Saint descend dans l'âme des fidèles au moment où ils reçoivent le sacrement de Confirmation.

Missions qui peuvent s'accompagner de signes sensibles, revêtant un caractère exceptionnel. Par exemple, lorsque l'Esprit-Saint apparaît sous la forme d'une colombe au Baptême de Notre-Seigneur ou sous l'apparence de langues de feu au jour de la Pentecôte.

En ce sens, la mission divine la plus caractéristique est celle-là même que nous révèle la nuit de Noël.

« Lorsque la plénitude des temps fut venue, écrit saint Paul, Dieu envoya son Fils, né d'une femme, afin de nous racheter et de faire de nous ses enfants adoptifs. » (*Gal.*, IV, 4.)

Le Christ est donc l'envoyé du Père. Il est le missionnaire par excellence. Sa mission est de sauver tous les hommes. Comme nous le chantons au *Credo* de la messe : « C'est pour nous et notre salut qu'il est descendu du ciel et qu'il s'est incarné. »

Mais voici qu'à son tour le Christ va transmettre sa propre mission à son Eglise (1). « Comme mon Père m'a envoyé, dit Jésus aux Douze, moi aussi je vous envoie. » (*Jean*, XX, 21.) « Allez... Enseignez... Baptisez... » (*Matth.*. XXVIII, 19-20.)

Les apôtres sont des envoyés de Jésus, ses missionnaires. Les deux mots veulent dire la même chose. Mission, apostolat : c'est tout un dans le langage du Nouveau Testament. Vous le voyez, l'Eglise est par essence une communauté missionnaire, une communauté apostolique. Selon le mot du cardinal Feltin : « L'unique Eglise du Christ est tout entière en état de mission. » (Cf. Lettre pastorale de Carême 1955.)

Cette mission universelle de l'Eglise — mission d'évangélisation et de rédemption — se concrétise pourtant en des tâches multiples et diverses suivant les temps, les lieux, les besoins.

Ainsi appelle-t-on « Terres de Missions » au sens strict, les régions où l'Eglise n'est pas enracinée, où elle ne possède pas encore un clergé indigène et des institutions stables.

Mais à côté de ce sens canonique, le mot mission est encore employé dans l'Eglise pour désigner d'autres formes reconnues de son activité apostolique.

C'est ainsi que l'on parle des missions paroissiales et aujourd'hui des missions générales ou régionales pour désigner un effort exceptionnel d'une paroisse, d'une ville ou d'une région en vue de réveiller la foi chez les chrétiens et de la susciter chez les incroyants.

C'est ainsi que le Saint-Père, il y a quelques années, consacrait l'institution de la Mission de France et que l'épiscopat français se soucie de ce qu'il appelle la Mission ouvrière.

C. — La mission de la J. A. C.

Dans toutes ces diverses expressions d'une même mission, celle de l'Eglise du Christ, où se situe la mission de votre mouvement ?

Jacistes de France, quelle est dans l'Eglise votre authentique mission ?

Le Saint-Père lui-même vous l'a tracée à l'un des moments les plus émouvants de votre histoire.

C'était le 14 mai 1950, à la messe de clôture du Congrès du 20e anniversaire. Dans le Message qu'il envoyait à l'archevêque de Paris, le Sou-

---

(1) Sur la « Mission de l'Eglise » cf. la Conférence de S. Exc. Mgr Montini au IIe Congrès mondial de l'apostolat des laïcs. *D. C.* n° 1267 col. 1619.

verain Pontife saluait dans la J. A. C. un « édifice qui repose non sur le sable des enthousiasmes éphémères, mais sur le roc des convictions affermies dans le sacrifice ».

Et il ajoutait à l'adresse des 60 000 congressistes comme à la foule des autres jacistes dispersés à travers tout le pays :

« Qu'ils conservent intact leur idéal d'Action catholique, fiers de leur mission d'être avant tout, au milieu des jeunes ruraux de toutes les professions une présence vivante et rayonnante de l'Eglise. »

« *Etre une présence vivante et rayonnante de l'Eglise au milieu des jeunes ruraux de toutes les professions* », comme des fils au grand cœur, montrer à tous le vrai visage de leur Mère, leur porter l'écho fidèle de son Message, leur communiquer sa grande espérance... et accomplir parmi eux quelque chose de son œuvre de salut, telle est donc la mission de la J. A. C., authentifiée par le Saint-Père.

Certes, il y a des régions de France qui sont vraiment déchristianisées et il y a des régions d'outre-mer qui ne sont pas encore chrétiennes. Là sans doute plus qu'ailleurs, la J. A. C. doit être missionnaire, c'est-à-dire que par son souci apostolique et son action au service de la jeunesse elle doit s'efforcer de devenir une présence agissante de l'Eglise.

Mais même dans les régions de vieille chrétienté où la pratique religieuse est encore massive et où le curé exerce toujours une influence, peut-on dire que l'Eglise est vraiment présente à toute la vie des jeunes, à leurs loisirs, à leurs soucis d'avenir, à leur travail, à leurs efforts, à leurs souffrances, à leurs espoirs ?

Qu'en est-il au juste ? Et que faut-il en penser ?

Dans la révolution terrienne qui est actuellement en cours, l'Eglise ne risque-t-elle pas d'être de plus en plus « à côté », j'allais dire « en marge », et de perdre insensiblement toute prise réelle, toute influence profonde sur l'ensemble de la jeunesse rurale du pays.

Là, autant qu'ailleurs, la J. A. C. ne doit-elle pas être missionnaire, c'est-à-dire ne doit-elle pas apporter par ses activités, par ses services, par ses publications, comme par sa prière et son amitié, une présence efficace de l'Eglise à toute la vie des jeunes.

Il s'agit bien en cela, comme le disait le Saint-Père, « d'une prise en charge par des laïcs de tâches qui découlent de la mission confiée par le Christ à son Eglise » (2).

Et comme ces tâches sont reconnues officiellement par la hiérarchie, il s'agit bien là d'une authentique Action catholique.

Voici, en effet, que l'épiscopat de France vient de consacrer vingt-sept ans de J. A. C. en définissant la mission du mouvement dans un document officiel qui devient sa « charte » (cf. *Cahiers du clergé rural* de mai 1956).

Ce document préparé par les évêques de la Commission épiscopale de l'Action catholique rurale, dans une collaboration confiante avec les dirigeants et aumôniers nationaux, a été approuvé par l'Assemblée des cardinaux et archevêques dans sa session de mars 1956. Le but que poursuit la J. A. C. est nettement indiqué.

Ce but, quel est-il ?

(2) *D. C.* n° 1264 du 10. 11. 1957, col. 1418.

« Rendre chrétiens les jeunes ruraux et le[ur] milieu en les amenant à adhérer au Christ da[ns] l'Eglise... »

***

Ce but une fois précisé, comment la J. A. [C.] s'efforce-t-elle de l'atteindre ?

« En faisant pénétrer tout l'Evangile dans tou[te] la vie profane : personnelle, familiale, sociale, pr[o]fessionnelle », affirme la charte.

Nous touchons là du doigt le secret de la réu[s]site du mouvement !

« Que l'enseignement de la religion veille à [ne] point séparer la doctrine de la vie... », disa[it] Pie XII au récent Congrès de l'apostolat d[es] laïcs (3).

C'est exactement ce que vise la J. A. C.

Elle redoute une éducation religieuse sépar[ée] d'une éducation humaine en raison des risques [de] formalisme — voire de pharisaïsme. Elle enten[d] faire la formation chrétienne des jeunes en mêm[e] temps que leur formation familiale, professionnel[le] ou civique... à son occasion et à travers tout so[n] déroulement.

C'est là sa « mission éducatrice », pour employ[er] le mot de S. S. Pie XII.

Je n'ai pas ici à revenir sur cette pédagog[ie] réaliste et surnaturelle qui tient compte à la fo[is] de la psychologie des jeunes ruraux et des len[ts] cheminements de la grâce. On nous en a parlé [ce] matin à la lumière d'une expérience quotidienn[e]. Ce que je voudrais souligner seulement, c'est q[ue] cette éducation est déjà par elle-même un apo[s]tolat et qu'elle me paraît répondre à la descri[p]tion qu'en a fait la note doctrinale de l'Assembl[ée] des cardinaux et archevêques sur l'Action cath[o]lique spécialisée des mouvements de jeunes.

« Elle est apostolique, disait cette note, la fo[r]mation à la fois théologale et morale que donn[e] le mouvement à partir des problèmes de vie po[ur] apprendre aux jeunes à puiser dans les lumièr[es] de la foi et de la doctrine de l'Eglise les élémen[ts] du jugement chrétien qui inspirera leur action [et] leur fera prendre conscience des exigences de [la] charité envers leurs camarades. Cette formatio[n] se fait dans l'action en exerçant leurs respons[a]bilités apostoliques à l'égard de leur milieu [de] vie. » (4)

Je voudrais enfin souligner que cette éducati[on] — faite avec ce souci apostolique et missionnai[re] — paraît également conforme au désir du Sain[t-]Père et aux consignes précises qu'il donnait il y [a] un an au Mouvement international de la jeunes[se] agricole et rurale catholique.

« Votre génération, écrivait Pie XII, verra sa[ns] doute, en bien des contrées, l'implantation d[e] techniques nouvelles dans l'exploitation agrico[le] avec toutes ses conséquences immédiates ou loi[n]taines, sur l'économie rurale et les conditions [de] vie du monde paysan. Ne craignez pas d'affront[er] ces responsabilités et préparez-vous à le faire [en] chrétiens. N'appartient-il pas aux fils de l'Egli[se] d'être présents et actifs dans notre humanité [au] travail, pour la préserver des errements qui [la] guettent et y promouvoir dans la foi et la chari[té] l'instauration du règne du Christ (5) ?

(3) *D. C.* n° 1264 du 10. 11. 1957, col. 1425.
(4) *D. C.* n° 1196 du 3. 4. 1955, col. 396.
(5) *D. C.* n° 1237 du 28. 10. 1956, col. 1376.

II. EXIGENCES SPIRITUELLES POUR LE MOUVEMENT

Vous le voyez, s'il veut être fidèle à sa mission, le mouvement doit répondre à d'impérieuses exigences spirituelles.

« Pour être une présence vivante et rayonnante de l'Eglise au milieu des jeunes ruraux », il me semble que la J. A. C. en tant que telle doit exercer son apostolat sous le triple aspect que précisait récemment S. S. Pie XII au Congrès international de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques.

A) L'apostolat de la vérité.
B) L'apostolat de la charité.
C) L'apostolat de l'action.

A) LA J. A. C. DOIT EXERCER L'APOSTOLAT DE LA VÉRITÉ

On peut dire que les jeunes du milieu rural sont atteints actuellement par tous les courants de la pensée et toutes les mystiques modernes diffusés chaque jour aux quatre coins du monde. L'esprit de ces jeunes est comme un champ de foire où toutes les idées ont cours et où le scepticisme s'introduit de plus en plus.

« Pour remettre sur le droit chemin une civilisation gravement désorientée, dit S. S. Pie XII, il faut commencer par rectifier les principes et les idées erronés. » (6)

La J. A. C. doit se sentir jusqu'à l'angoisse redevable envers les jeunes ruraux de la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.

A travers ses campagnes d'années, ses sessions d'étude, ses journaux, etc., elle doit toujours viser à porter la réponse d'En-Haut aux questions les plus sérieuses et les plus urgentes qui se posent à eux.

Elle doit être à l'affût pour leur présenter sous une forme appropriée la nourriture solide dont ils ont faim.

« Le premier objectif de votre apostolat au service de la vérité, dit le Saint-Père, restaurer dans toute son intégrité la foi en Dieu... » (7)

Non pas une vague croyance sentimentale ni le culte de l'Etre suprême ou de je ne sais quelle divinité inventée par l'imagination des hommes, mais la foi au Dieu vivant et vrai, tel qu'il est intervenu dans l'histoire, tel qu'il nous a parlé par son Fils, nous révélant ses desseins d'amour sur le monde.

D'où le souci premier de votre mouvement : mettre l'intelligence des jeunes en contact « avec la source vive de lumière que le Seigneur à mise dans son Eglise ».

Ici, vous me permettrez de vous parler en toute confiance : il est un point sur lequel la Commission épiscopale, se faisant l'écho de nombreux évêques, a exprimé des exigences très nettes : c'est à propos de la presse de masse.

Loin de moi l'idée de minimiser l'effort remarquable accompli par l'équipe de *J. F. R.* pour présenter un journal jeune, sympathique aux jeunes, bien informé, animé d'un souci éducatif intelligent et traversé d'esprit chrétien.

Mais vos évêques, dans le souci essentiellement pastoral qui est le leur, vous demandent d'aller plus loin dans la diffusion du Message.

---

(6) *D. C.* n° 1263 du 27. 10. 1957, col. 1351.
(7) *D. C.* *id.*, col. 1360.

Aussi, en dépit des difficultés réelles du problème posé, vos dirigeants sont-ils décidé à faire tous leurs efforts pour répondre aux exigences de la charte et sans rien retirer au journal de son caractère populaire « pour y proposer l'Evangile dans un langage accessible à notre temps et pour y montrer l'Eglise à l'œuvre dans le monde actuel ». (Charte de la J. A. C.)

Pour ma part, je souhaiterais que, sous une forme appropriée, le journal fasse davantage écho à la pensée du Saint-Père sur tous les grands problèmes de l'heure et particulièrement sur les problèmes du monde rural.

⁂

D'une façon plus générale, il convient d'ajouter que l'apostolat de la vérité ne se limite pas au domaine de vérités religieuses touchant les mystères rélévés, mais qu'il s'étend jusqu'à leurs répercussions concrètes et quotidiennes dans la vie des hommes et des sociétés.

« D'aucuns, précise le Saint-Père, ont voulu limiter l'objet de la compétence du magistère ecclésiastique au domaine des principes et en exclure celui des faits, de la vie concrète. On prétend que celui-ci relève du laïc, que le laïc se trouve là sur son terrain propre où il déploie une compétence qui manque à l'autorité ecclésiastique. Qu'il nous suffise de répéter ici que cette affirmation est insoutenable : dans la mesure où il s'agit de constater simplement l'existence d'un fait matériel, mais d'apprécier les implications religieuses et morales qu'il comporte, la destinée surnaturelle de l'homme est en jeu et, par conséquent, la responsabilité de l'Eglise est engagée, elle peut et elle doit, en vertu de sa mission divine et des garanties reçues à cet effet, préciser la mesure de vérité et d'erreur que contient telle ou telle ligne de conduite, telle ou telle manière d'agir. » (8)

Si l'Eglise se montre si exigeante lorsqu'il s'agit de la vérité dont elle a reçu le dépôt, c'est que selon l'image employée par Bossuet, « la foi est une vierge au front très pur qui rougit au premier soupçon dont elle est l'objet sur sa chasteté doctrinale ».

Seulement par sa vigilance même, l'Eglise défend le bonheur et le salut des hommes, dont la vérité divine est la source.

Quelle richesse insondable dans le Message chrétien !

« Toujours jeune d'âge en âge, écrit le Saint-Père aux jeunes ruraux, ce Message peut aujourd'hui encore renouveler la mentalité d'une jeunesse qui se cherche ; il peut et doit être l'âme d'une civilisation rurale qui intègre les progrès valables dus aux moyens techniques tout en sauvegardant ses valeurs ancestrales de respect de la famille, de sens de l'autorité, de courage au labeur, de simplicité de vie, d'entraide et tant d'autres encore.

Dépositaires d'une tradition, vous n'êtes pas les défenseurs égoïstes ou aveugles de forces dépassées, mais les possesseurs d'un trésor d'où l'on tire sans cesse des choses nouvelles et anciennes pour le bien de la communauté entière. » (9)

---

(8) *D. C.* id, col, 1356.
(9) Message de Pie XII à la jeunesse rurale catholique, *D. C.* n° 1237 du 28. 10. 1956, col. 1376.

B) La J. A. C. doit exercer l'apostolat de l'amour

« Vous savez bien, dit S. S. Pie XII, que l'apostolat catholique n'est pas la simple transmission d'une doctrine, d'un ensemble d'exposés dogmatiques et de règles de conduite. Pour nécessaire que soit cet engagement, il ne fait que poser un fondement : l'essentiel est dans la pratique de ces vérités, dans la charité vivante, inspiratrice des œuvres et requise absolument pour la plénitude de la foi. » (10)

Si le monde moderne est inquiet, s'il est triste et s'il souffre, c'est dans la mesure où il ne croit pas à l'amour de Dieu.

Comme elle est belle la mission de la J. A. C. ! Remettre l'espérance et la joie au cœur des jeunes ruraux en rendant présent et agissant l'amour divin au milieu d'eux !

Le rural se méfie des beaux parleurs, mais il ne récuse pas le témoignage d'une vraie charité.

« Le travail d'évangélisation trahirait donc l'Evangile, affirme le Pape, s'il s'arrêtait à la simple proclamation du Message chrétien et négligerait ses implications pratiques en particulier celles que la doctrine sociale de l'Eglise à mises en valeur. » (11)

Comment, dès lors, la J. A. C. pourrait-elle se désintéresser des conditions de vie qui sont celles de tant de ruraux, « conditions de vie souvent imparfaites ou incompatibles avec les aspirations d'une vraie communauté chrétienne ».

Pour la J. A. C., ce serait trahir sa charité que de ne pas se soucier de l'habitat rural, de la formation professionnelle, de l'avenir des jeunes, des ruraux en usine, des salariés agricoles, etc.

« Dans ce monde rural qu'ils connaissent d'expérience, écrit le Saint-Père, et dont les structures économiques et sociales tentent de se renouveler, les jeunes militants d'action catholique et leurs aînés doivent répandre le ferment évangélique. A eux de découvrir par une action réfléchie au sein de leur milieu les vraies dimensions de la charité du Christ et les impérieuses exigences de leur titre de chrétien... » (Message de 1950 à la J. A. C.)

C) La J. A. C. doit exercer l'apostolat de l'action

« L'apostolat de l'amour et l'apostolat de l'action, dit le Saint-Père, ne constituent en fait que deux aspects d'une même réalité, car l'amour authentique aspire à se traduire dans les œuvres, tandis que les actes, en apparence les plus héroïques, restent dépourvus de valeur s'ils ne sont aussi les messagers d'un amour sincère... » (12)

Le Saint-Père d'affirmer alors la nécessité de l'action : « D'une action clairement conçue et voulue avec fermeté. »

« Toute attitude d'acceptation passive des événements, ajoute-t-il, de laisser aller, toute forme de quiétude inerte est à rejeter Vous ne pouvez en aucune manière vous exposer aux reproches du maître qui morigène son serviteur parce qu'au lieu de faire fructifier son argent, il s'est contenté de l'enfouir dans le sol. » (13)

Et Pie XII de répéter que dans le Corps mystique tous les membres doivent être actifs.

(10) *D. C.* du 27. 10. 1957, col. 1357.
(11) *Ibid.*
(12) *D. C.* n° 1263, col 1356.
(13) *D. C.* n° 1263, col. 1359.

Seulement cette action éducative que mène la J. A. C. dans ses enquêtes, ses concours, ses stages, etc., doit toujours demeurer une action de portée apostolique, c'est-à-dire une action entreprise à la lumière et dans les vues de la foi, une action commandée par les exigences d'une vraie charité théologale.

« Si, hier encore, le communisme naissant avait trouvé en face de lui des chrétiens de pleine sève l'histoire contemporaine aurait pris un autre cours », a pu écrire Mgr Suenens. L'écrivain orthodoxe Berdiaeff le reconnaît en ces lignes poignantes :

« Le bolchevisme a pris corps en Russie et y a vaincu parce que je suis ce que je suis, parce qu'il n'y avait pas en moi de réelle force spirituelle, cette force de foi capable de soulever les montagnes. Le bolchevisme, c'est mon péché, ma faute... Les souffrances que m'a causées le bolchevisme sont l'expiation de ma faute, de mon péché, de notre faute commune et de notre péché commun. Tous sont responsables pour tous. » (14).

Lisez le livre récent de Madeleine Delbrel « Ville marxiste, terre de mission » et vous comprendrez mieux qu'en face de la dialectique de Marx seule peut s'affronter une action chrétienne qui porte le signe de l'Absolu.

On dit parfois que la J. A. C. est totalitaire. Je le veux bien, mais pas à la façon des totalitarismes païens qui adorent la race, la classe, l'argent ou les autres idoles du monde moderne.

La J. A. C. est totalitaire en ce sens qu'elle reconnaît le domaine absolu et souverain de Dieu.

III. — EXIGENCES SPIRITUELLES POUR LES RESPONSABLES DU MOUVEMENT

Vous êtes les *responsables du mouvement.*

C'est dire qu'avec l'aide et les conseils de vos aumôniers vous en êtes la tête, le cœur, l'âme...

C'est à vous qu'il appartient de lui donner ses orientations, ses impulsions, sa vie.

En définitive, tout dépend de vous. C'est dans votre conscience que se joue pour une part le sort de la J. A. C. Comment vous étonner dès lors que l'Eglise qui vous fait une telle confiance ne sente le besoin de vous rappeler les exigences personnelles que vous impose votre mission !

« Pour accomplir cette tâche dans la vérité, disait le Saint-Père aux membres du M. I. J. A. R. C., soyez vous-mêmes pénétrés de l'esprit du Christ, vivant de sa vie par une fréquentation régulière des sacrements, assidus à la prière, fidèles à la doctrine, dociles en tout à ceux que l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu. »

Je résume dans ces trois consignes :

A) Fidélité à la doctrine.

B) Ouverture à la grâce.

C) Docilité à l'Eglise.

A) Fidélité a la doctrine

Pour que vous puissiez être vraiment des apôtres de la Vérité, il faut que votre foi soit éclairée, qu'elle soit sûre.

« D'ailleurs tout apostolat bien conçu, affirme le Souverain Pontife, commence par la réflexion, par la considération intellectuelles des vérités de

(14) S. Exc. Mgr Suenens, *L'Eglise en état de mission* (Desclée de Brouwer, deuxième édition, page 32).

base, sur lesquelles s'appuient toutes les démarches ultérieures. » (15)

Le Pape insiste sur la formation des apôtres laïcs en matière familiale, économique, sociale et même politique. Je sais que vous en avez la préoccupation. Mais pour entrer dans la pensée du Saint-Père, n'ayez pas un moindre désir de vous instruire des grandes vérités révélées et de les approfondir par un effort personnel en vue de devenir vraiment adulte dans la foi.

Il est navrant de rencontrer des personnes qui font profession de christianisme et qui allient à des responsabilités importantes un bagage religieux si élémentaire et si superficiel qu'il donne une fâcheuse impression d'infantilisme.

Pour ne pas tomber sous le coup d'un pareil reproche, aimez à prendre un contact direct avec la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Eglise, mais ne séparez pas l'un de l'autre, selon la recommandation pressante de la récente Assemblée plénière de l'épiscopat français (16).

Faites de l'Evangile votre livre de chevet : « Il faut tâcher de nous imprégner de l'esprit de Jésus, écrivait le P. de Foucauld, en lisant et relisant, méditant et reméditant sans cesse ses paroles et ses exemples : qu'ils fassent dans nos âmes comme la goutte d'eau qui tombe et retombe sur une dalle toujours à la même place... »

Que votre foi soit non seulement l'adhésion de votre esprit à des vérités, mais encore l'adhésion de tout votre être à la personne de Celui qui les révèle.

« La foi commence, dit Guardini, à partir du moment où Dieu devient quelqu'un. »

« Celui qui vient à moi, dit Jésus, ne marche pas dans les ténèbres. »

L'apôtre est celui qui a rencontré le Christ.
L'apôtre est celui qui a suivi le Christ.
L'apôtre est celui qui vit avec le Christ.
L'apôtre est celui qui ne vit plus que pour le Christ !

B) Ouverture a la grace

On ne peut vivre avec le Christ et pour lui que si l'on est « pénétré de son esprit et vivant de sa vie ».

« Sans moi, dit Jésus, vous ne pouvez rien. »

« Si tu savais le don de Dieu, dit-il encore à la Samaritaine, et qui est Celui qui te parle, c'est toi qui lui demanderais à boire, et lui il te donnerait de l'eau vive... »

La prière ouvre notre cœur à la grâce. Elle est l'âme de tout apostolat.

Et les sacrements sont les fontaines d'eau vive qui nous alimentent de divin.

Un responsable jaciste doit être assoiffé de vie divine...

Tout son dévouement au service de ses frères doit le pousser vers les sources de la grâce.

Le sacrement de Pénitence n'est pas seulement pour lui une purification de ses souillures, mais d'une montée de son amour.

La messe et la communion deviennent ainsi le centre et le cœur de sa vie, l'aboutissant de tous ses efforts et le point de départ de toutes ses audaces, le passage de la nuit à la lumière, du découragement à l'espoir, de la croix à la résurrection..., en un mot, l'insertion de tout son être dans le mystère pascal.

Quant au sacerdoce, ah ! comme il en découvre les insondables richesses auprès de tout prêtre qu'il approche. La foi lui permet de trouver dans cet « autre Christ » des lumières, un réconfort, une tendresse inexprimables.

Très particulièrement, auprès de son aumônier, il apprend à mettre non seulement toute sa vie personnelle, mais encore toutes ses responsabilités et toutes ses options... dans la lumière de Dieu à laquelle il entend que rien, absolument rien n'échappe.

Quant aux récollections et retraites, elles sont pour lui des temps forts de son intimité avec le Seigneur... et — comme le dit la charte — « des moments privilégiés de réflexion et de prière où il découvre — lui aussi, lui surtout — que, pécheurs, nous avons besoin de Rédemption dans le sang du Christ par l'Eglise et que notre vraie vie, comme notre véritable amour, trouve sa force en Dieu.

⁂

Pourtant, il faut ajouter que l'ouverture à la grâce ne se fait pas seulement à l'occasion de certains contacts avec le sacré — prière, sacrements, retraites, — mais encore à tous les moments de la vie.

C'est aussi bien dans son travail, en famille, durant ses loisirs autant que dans son action militante qu'un vrai responsable jaciste est ouvert aux appels de la grâce et prêt à y répondre...

Oh ! je sais bien, on n'y arrive pas du premier coup !

Au retour du service militaire, et particulièrement après l'épreuve que constitue pour beaucoup le séjour prolongé dans certains secteurs d'Algérie, il arrive que l'ancien dirigeant mette du temps à retrouver son équilibre physique, psychologique et moral.

Il y a souvent tension et même conflit entre son devoir professionnel et son action jaciste, entre sa vie familiale et sa vie apostolique, entre l'homme et le chrétien.

C'est l'ouverture à la grâce qui va lui permettre de refaire l'unité de sa vie par un dépassement nouveau d'où dépend tout son avenir. Mais quelle joie profonde... et quelle paix pour son âme lorsqu'il aura expérimenté qu'il n'est pas moins chrétien au volant de son tracteur ou à la réunion du syndicat qu'à la revision de vie du secteur ou à la messe dominicale. Pour celui qui fait la volonté du Père, tout est grâce ! Chaque instant de son existence est par là comme un sacrement.

C) Docilité a l'Eglise

La mission de la J. A. C. — à laquelle vous participez — exige enfin de vous la docilité à l'Eglise.

Parlant de la mission des jacistes dans les rangs de l'Action catholique, Pie XII disait en 1950 : « Cette perspective majeure commandera leur docilité à l'égard de la hiérarchie. » On peut dire que le Saint-Père avait vu juste. Quelle preuve plus éloquente de votre docilité à ses consignes que l'action apostolique entreprise depuis plusieurs années par la J. A. C. française sur le plan international et l'action missionnaire menée en Afrique noire avant même l'Encyclique *Fidei donum !*

Quelle preuve plus éloquente, mes chers amis, de votre docilité à vos évêques que ce Conseil

(15) *D. C.* 1263, col. 1351.
(16) S. Exc. Mgr Lefevre, *Rapport doctrinal* (Editions Tardy 1957) page 39.

national où, si visiblement vous vous êtes efforcés, sans rien perdre de vos traditions et de votre personnalité, d'entrer dans les vues et les orientations de la Commission épiscopale rurale et de l'Assemblée des cardinaux et archevêques.

Soyez donc remplis de confiance en Dieu pour l'avenir.

Comme le remarque le Saint-Père, la docilité à l'Eglise « ne supprime ni ne diminue la liberté et l'initiative de ses enfants » (17).

Bien mieux, « elle suscite et oriente les initiatives nécessaires à la croissance du mouvement ». (Message du Saint-Père, 1950, à la J. A. C.)

Elle l'aide surtout « à former des hommes fiers de leur dignité personnelle et de leur saine liberté, des hommes justement jaloux d'être les égaux de leurs semblables en tout ce qui concerne le fond le plus intime de la dignité humaine ; des hommes attachés de façon stable à leur terre et à leur tradition » (18).

(17) *D. C.* n° 1263, col. 1356.
(18) *D. C.*, n° 1264 du 10. 11. 1957, col. 1418.

Voilà pourquoi je voudrais que vous partiez ce Congrès avec une grande espérance au cœu

En répondant aux exigences spirituelles de mission que vous confie l'Eglise, vous préparez pl efficacement que de toute autre façon la véritab libération de l'homme et vous travaillez plus ef cacement au véritable salut du monde.

Alors vous ne chanterez pas seulement du bo des lèvres, mais vous chanterez par toute vot vie, votre chant de liberté et d'amour auquel Seigneur Jésus donnera tout son sens et toute fécondité :

L'homme enfin, d'un pas libre, avance
Vers un but bien plus clair et plus grand,
C'est en nous que le monde commence
Et c'est vers Dieu que monte son élan.
Debout, amis, debout,
Que notre amitié déborde.
Le monde a besoin de concorde,
Le monde a besoin de nous.

(Chant du Congrès 1950).

Message moral du cinéma (1)

Le spectacle, phénomène commun à toute société, se déroule dans le temps ; il prend une valeur et une signification variables. En individualisant sa caractéristique, on en découvre le message moral et on en met en valeur l'efficacité éducative. Il y a des distractions et des fêtes où la collectivité se donne le spectacle à elle-même ; chacun revit en soi cette conscience collective, comme le flot ondoyant d'une foule en mouvement. Fêtes populaires, jeu de carnaval, foire, bal, manifestations sportives sont les spectacles symboliques de cette libre force d'organisation sociale. Toutefois, il arrive que le caractère du spectacle se fixe institutionnellement, son sens prend le caractère d'un type (comme dans les noces, les funérailles, le rite religieux, la cérémonie militaire ou civile). La séparation entre acteurs et spectateurs commence ainsi à se tracer, bien que ceux-ci, tout en étant au second rang, participent encore activement comme collectivité.

Différent est le spectacle qui se distingue de la cérémonie collective ; il présente une articulation esthétique et stylistique bien plus complexe du corps social. Il s'y épanouit une autonomie plus grande d'intuition individuelle dans un sens esthétique et une forme de contemplation objective plus maîtrisée. C'est la caractéristique du spectacle du théâtre. Chacun des spectateurs en contemple la représentation dans son objectivité, et en même temps se sent renfermé dans le cercle de la communauté des spectateurs, dans une mutuelle communication d'émotions. Il s'établit une inter-subjectivité capable d'engendrer une émotion plus intense ou un équilibre plus discipliné. Cette communauté du public fait défaut dans la salle de cinéma : ici, les spectateurs ne s'organisent pas en une Société qui serait un spectacle pour elle-même ou une garantie cathartique de l'émotion personnelle. Le public du cinéma est la même foule qui, chaque jour, traverse la rue, qui pénètre au spectacle sans distinction de culture ou de profession sociale, à une heure ni fixe ni attendue, et en sort pour se replonger dans sa vie habituelle de chaque jour. Le spectateur, assis sur son siège à l'alignement, enveloppé d'obscurité, est seul ; d gens qui l'entourent, il ne s'occupe pas ni cherche à les connaître. Il n'y a pas de communication, de réflexe ou de contrôle réciproque. absorbe ainsi, avec d'autant plus d'efficacité d'avidité, individuellement le spectacle. Soustr aux rapports inter-subjectifs, il se tient isolé passif ; la représentation ne s'y passe pas dans filtre purificateur, il n'y a pas de participati collective au spectacle. A l'encontre du théâtre, l'expression scénique réclame une préparation cu turelle ou un goût spécial récréatif ou artistiq le cinéma jouit d'une popularité, d'une facil d'accès, d'une suggestion sans rien de typique. « l télévision a beaucoup de points communs avec cinéma ,en tant qu'elle offre à la vue un specta de vie et de mouvement ; il n'est pas rare, effet, qu'elle recoure à l'usage du film. So d'autres aspects, elle participe de la nature et d fonctions de la radio, car elle s'adresse à l'hom à l'intérieur de sa maison plus que dans les sall publiques... Elle permet en effet de participer, p l'ouïe et par la vue, à l'instant même où ils passent, aux événements lointains d'une faç suggestive, qui s'apparente à un contact personn et le sentiment de proximité s'accroît grandem à cause de l'intimité de la vie familiale. » (Pie X Encyclique *Miranda prorsus*) (2).

Avec la télévision, le spectateur n'a plus à trouver perdu et étranger dans la foule d'une m titude ; il y a la petite communauté qui lui don le sentiment d'être en famille. Si elle profa d'une certaine manière, le recueillement du foy elle en reçoit toutefois aussi un sens d'intimité

L'image

Mais pourquoi le cinéma a-t-il un si fort po voir de suggestion ? « La première force d'attra tion d'un film naît de ses qualités techniques, l quelles opèrent le prodige de transporter le spe tateur dans un monde imaginaire, ou bien... mettre sous ses yeux la réalité distante dans l' pace et dans le temps... (La technique rend film) chaque jour plus agréable, facile, vivan (Et plus encore par le), perfectionnement

(1) *La Rivista del clero italiano*, décembre 1957. traduction, sous-titres et notes de la *D. C.*

(2) Cf. *D. C.*, n° 1261 du 29 spetembre 1957, c 1241-1242.

l'élément artistique, qui s'est affiné non seulement par la contribution d auteurs, d'écrivains et d'acteurs choisis selon des critères rigoureux, mais aussi en vertu de l'émulation vive qui s'est établie entre eux dans une compétition mondiale... La part importante qu'y tiennent les lois de la psychologie, soit pour expliquer la manière dont le film agit sur les esprits, soit qu'on s'en serve consciemment pour faire plus d'impression sur les spectateurs. » (PIE XII, Discours du 21 juin 1955) (3). Le cinéma se sert de la parole comme d'un rôle accessoire et complémentaire ; son moyen de communication dominant, c'est l'image. Mais ce n'est pas l'image comme celle de la peinture, finie, fixe une fois pour toutes ; elle doit obéir à la loi du mouvement non achevé, ou bien ne représenter jamais rien d'accompli en soi, mais recevoir dans ce qui vient après ce qu'elle signifie. De cette façon, elle peut interpréter ou exprimer toute la réalité de l'expérience humaine : elle devient narrative. L'image du film est reçue par l'esprit (même s'il est rudimentaire et primitif) avec plaisir et sans fatigue. Lire et écouter réclament un effort qui, dans la vision cinématographique, est remplacé par le plaisir continuel de l'image *vivante* qui se succède. Et ces images se changent, dans l'esprit du spectateur, presque à son insu, en idées et en jugements, d'autant plus clairs et durables que les images sensibles furent plus vives et pénétrantes. « La figure devient la figuration de la pensée : une chose, celle-ci, très compliquée, car la parole reste toujours le grand art, la grande, classique, naturelle, souveraine expression de la pensée ; mais, en définitive, la conquête actuelle de la figuration, de l'image est remarquable. » (PIE XI, Discours du 12 novembre 1936.) « L image qui bouge » est le plus attrayant, le plus efficace des genres de spectacles. Dans un flot de lumière, il présente des figures agrandies, rendues parlantes, à un spectateur isolé dans l'obscurité, sous le charme de la musique. Par sa perfection technique des prises de vues, son montage, sa sonorisation, le cinéma permet une évocation et « une pénétration toujours plus intime dans le secret de l'âme humaine. » (PIE XI, Encyclique *Vigilanti Cura*) (4). L'esprit, baigné dans la douceur d'un songe enivrant, ne se demande pas si tout ce qui lui est présenté est réel ou possible. Même si d'une manière vague on s'aperçoit de ce qu'il y a d'illogique, d'inconvenant, d'erroné, de grossier, sous l'action du film, l'esprit n'arrive pas à exercer un contrôle critique, alerte et vigilant. Le monde des ombres prend corps et consistance au point d'avilir dans le spectateur les qualités d'existence du monde réel, de le soustraire à sa vie consciente. « Le spectateur est arraché graduellement à son monde normal et emporté dans une sorte de songe conscient » (P. AGOSTINO GEMELLI.) C'est comme un phénomène magique dans le jeu d'ombre et de lumière, dans la projection des plans, dans le relief des figures et des choses, dans la succession rapide des scènes et des faits, légèrement saupoudrée d'illogisme et de contradiction ; une invitation fascinante qui conduit à une ivresse éminemment charnelle.

L'ASSERVISSEMENT CÉRÉBRAL

Ainsi, dans cette passivité où l'on assiste à la succession des images, se réalise un authentique asservissement cérébral. Le spectateur est exposé à se laisser pénétrer des sentiments et affections qu'exprime le film. Et c'est pourquoi les visions du cinéma « exercent sur l'homme un pouvoir extraordinaire, conduisant aussi bien au royaume de la lumière, de la noblesse, de la beauté, qu'au domaine des ténèbres et de la dépravation, à la merci d'instincts effrénés, selon que le spectacle propose aux sens des objets honnêtes ou malsains. » (PIE XII, Encyclique *Miranda prorsus*) (5). Il n'est pas possible de déterminer concrètement dans quelle mesure s'exerce cette influence. Ce n'est pas toujours que le film est également « réussi » comme puissance de suggestion, et la réceptivité des spectateurs n'est pas d'un identique degré. On peut toutefois affirmer comme principe : ce n'est pas tant un film isolé qui est déterminant dans l'âme d'une personne que la fréquentation assidue et habituelle d'un genre de films donné. Les psychologues ont marqué trois aspects qui caractérisent l'influence du film sur le spectateur, aspects qui s'ordonnent et se complètent entre eux.

1. Les cinéastes, en cherchant à réaliser des films de manière à intéresser des couches toujours plus nombreuses de la société, ont recours aux goûts et aux inclinations du moment ou d'une société déterminée. « Toute expression artistique est inspirée par l'esprit de son temps : le spectacle est le miroir des mœurs et une conséquence, plus qu une cause déterminante, de la manière de vivre d'un peuple. » (Mgr ALBINO GALLETTO.)

2. La réalité au cinéma n'est pas donnée par les images qui se succèdent sur l'écran ; tout spectateur voit, lit, interprète les images du film en les insérant dans son propre moi. Quand le spectateur se passionne vraiment à un film, « il est poussé à transférer d'une certaine manière son moi, avec ses dispositions psychiques, ses expériences intimes, ses désirs latents et mal définis, dans la personne de l'acteur. Durant tout le temps de cette sorte d'enchantement, dû en grande partie à la suggestion du protagoniste, le spectateur se meut dans le monde de celui-ci comme si c'était le sien, et même, en un certain sens et jusqu à un certain point, il vit à sa place et comme en lui, en parfaite communion de sentiment ; parfois même il est entraîné par l'action à lui suggérer des paroles et des expressions... Il arrive souvent alors que le spectateur voit se réaliser sous les images de personnes et de choses, ce qui ne s'est jamais produit dans les faits, mais ce qu'il a cependant plusieurs fois pensé profondément, désiré ou craint en lui-même. » (PIE XII, Discours du 21 juin 1955). Le film n'est qu'une occasion, un moyen, un soutien pour que l'activité psychique du spectateur se déploie, spécialement celle de l'inconscient : le film provoque une activité qui, sous de multiples aspects, est semblable à celle du rêve. Chacun, au fond, dans le film se voit soi-même, son monde à soi, sa propre vie, surtout son propre moi inconscient, et s'intéresse dans la mesure qu'il sait l'y apercevoir.

3. Le cinéma « influence », puisque l'homme est porté à imiter ses personnages préférés qu'il contemple sur l'écran. Le cinéma « impose » une manière de vie, un comportement d'habillement, de goûts et jusqu'à des façons de parler. C est ainsi que tombent les traditions, les habitudes locales ; la coutume en vient à gagner dans l'espace ce qu'elle perd dans la durée. Les techniques de diffusion contribuent à faire que les hommes tendent de plus en plus à se ressembler dans leurs modes de vie, leurs procédés d'information et de connaissance. Et c'est ainsi que le cinéma se meut tout ensemble dans les profondeurs de l'inconscient et dans les réflexes immédiats ; crée une éducation instinctive des réflexes, qui échappe à l'observation de celui-là même qui en est l'objet. Ce genre de spectacle « comporte une présentation figurative et sonore et une trame qui s'adresse non seulement à l'intelligence, mais à tout homme, subjuguant ses facultés émotives et l'invitant à participer personnellement à l'action représentée ». (PIE XII, Encyclique *Miranda prorsus*).

---

(3) Cf. *D. C.*, n° 1203 du 10 juillet 1955, col. 835-836.
(4) Cf. *D. C.* n° 807 du 22 août 1936, col 259 et suiv.

(5) Cf. *D. C.* loc. cit., col 1224.

Quand on voit la foule se presser aux cinemas. on se demande : Qu'est-ce qui l'attire, la fascine ? Pourquoi s'y passionne-t-on à un tel point ? Le spectateur, en allant au cinéma, plus ou moins consciemment, recherche l'évasion dans un monde différent de son monde habituel. Les modalités se diversifient selon la maturation différente du psychisme. L'adulte demande au film un repos, une interruption du travail monotone, une évasion, une détente, un passe-temps dans une aventure, dans une figuration exceptionnelle. Il ne cherche pas tant un monde nouveau qu'un monde « différent ». (PIE XII, Discours du 10 mars 1948.) L'enfant, plus qu'une détente, y trouve l'évasion sur une « nouvelle » activité plus intense, plus riche, plus vivante ; que ce soit un jeu, mais intensément vécu et revécu. L'adolescent unit les deux finalités : évasion de la monotonie, de la fatigue, de l'ennui, de la médiocrité de ses occupations, et en même temps une avide recherche d'expériences nouvelles, en rapport avec la complexité tumultueuse et déconcertante de son réveil vigoureux physique et psychique. Mais ce délassement, cet oubli, cette détente, et encore, bien sûr, cette fugue dans un monde d'illusions, sont-ils légitimes ? Peut-on moralement les approuver ? « Sans doute, il est permis au film de conduire l'esprit fatigué et ennuyé sur le seuil du monde de l'illusion, afin qu'il jouisse d'une courte trêve dans la réalité qui l'opprime ; mais on aura soin de ne pas revêtir l'illusion de telles formes qu'elle soit prise pour la réalité par des esprits trop inexpérimentés et faibles. Le film, en effet, qui conduit de la réalité à l'illusion doit ensuite ramener de l'illusion à la réalité, un peu avec la même douceur que la nature utilise dans le sommeil. » (PIE XII, Discours du 21 juin 1955) (6). Rêver volontairement d'irréalités est permis dans la mesure où cela apporte de la tranquillité à la vie et ne porte pas préjudice à l'établissement rationnel de sa propre conduite. La fantaisie ne doit pas devenir dominante dans la personne ; c'est la raison droite qui préside à la vie de l'homme.

Le cinéma, de même que la télévision, n'est pas seulement une distraction et un divertissement, mais un véhicule d'idées, une orientation de l'opinion publique, et de toute façon une force en soi constructive. Il sait expliquer et compléter la recherche des valeurs humaines et sprirituelles Nous ne goûtons profondément la vérité que lorsque nous avons découvert le moyen d'expression correspondant. Narrateur émotif, le cinéma peut exprimer, avec plus de fidélité que l'écrit, certaines valeurs de la vie concrète. Le succès du cinéma n'est pas dû uniquement à ce qu'il offre des facilités de communication ; il a su présenter un langage adapté à la psychologie de l'ouïe et de la vue de l'homme contemporain ; il a été capable de libérer les puissances de l'émotion et de faire vivre l'âme du peuple. Le cinéma, art collectif, a accru considérablement pour la masse la zone de conscience. Au monde en cherche de son unité, le cinéma apporte une conscience commune et un langage international ; il contribue à donner aux hommes le sens de la grande famille humaine.

DON TULLO GOFFI,

professeur de morale
au Séminaire de Brescia.

---

(6) Cf. *D. C.* n° 1203 du 10 juillet 1955, col. 843.

Les films dont on parle

Comme nous l'avons déjà fait précédemment (1) *nous avons rassemblé ici un certain nombre de cri tiques relatives à des grands films qui, ces dernier temps, ont particulièrement retenu l'attention de spectateurs catholiques :*

Celui qui doit mourir.

Film français de Jules Dassin, d'après le roman de l'écrivain grec Nikos Kazantzakis : Le Christ recrucifié, *cote* 4. *Mention « très élogieuse » décernée au festival de Cannes par l'Office catho lique international du cinéma* (2).

La Croix, 10 mai 1957 :

Incontestablement, le film tout entier fait cho et ne peut laisser personne indifférent. On sem que, de concert, auteurs et acteurs ont pris parti avec ferveur, pour les problèmes traités et nou invitent à les imiter.

Il semble que dans leur souci d'être compris les auteurs ont simplifié à l'extrême les questions Dans *Celui qui doit mourir*, tous les riches son uniformément mauvais ; tous les pauvres, unifor mément bons. Cette impression regrettable est l première qu'on emporte...

Quand Dassin et ses collaborateurs en viennen à peindre les hommes d'Eglise, à évoquer le com portement des prêtres, ce n'est plus la simplifi cation abusive qui nous gêne, mais une volont trop affirmée de symbolisme. Ainsi, parce qu'i faut que Grigoris fasse penser à Caïphe, san cesse, certains faits du caractère de ce pope n sont ni vraisemblables ni vrais. A l'opposé, l comportement du pope Fotis risque parfoi d'étonner, voire de choquer, les spectateurs chré tiens. A cet égard, la dernière scène du film Fotis prenant un fusil après avoir baisé les Evan giles, cinématographiquement très belle, est diffi cile à supporter.

Toutefois, ici encore, un travail de réflexio permet, après coup, sinon de justifier les auteur du moins d'exprimer l'attitude des héros...

A un certain moment du film, deux des futur apôtres (Yannakos et Kostandis) en viennent, pou secourir les réfugiés, à piller la maison de Patriar cheas. Certes, dans le contexte, ce geste immora s'explique fort bien. Il n'empêche qu'on se sen un peu gêné, quelques instants après, d'entendr Manolios — approuvant le pillage — clamer « Bénis soient les voleurs ! »...

Cela dit, nous reconnaissons bien volontiers le hautes qualités de *Celui qui doit mourir.* Inconte tablement, par-delà certaines simplifications abu sives, certain symbolisme outrancier, Dassin e son équipe sont parvenus à mettre en lumière l'es sentiel : *cette religion vécue, en esprit et en vérit par un petit groupe d'hommes soucieux d'êtr fidèles au Christ et à ses enseignements.*

Dans cette perspective, nous pensons que l'his toire de Manolios, « celui qui doit mourir », c de ses amis, peut arracher à leur « confort intel lectuel » bon nombre de spectateurs pour le amener à réfléchir, à se hausser jusqu'à la charit au sens le plus chrétien du mot. Parlant à ce hommes de bonne volonté le langage du cœur, leu affirmant que « le meilleur d'eux-mêmes ne peu pas mourir », le film de Dassin peut être — c nous souhaitons qu'il le soit — le point de dépa d'une méditation sur le drame, toujours actue du monde chrétien et la nécessité de refaire nôtr à chaque instant de notre vie, l'esprit des Béat

---

(1) *D. C.* n° 1230, du 22 juillet 1956, col. 953.

(2) A ce Festival, l'O. C. I. C. n'a pas décerné d prix, mais seulement deux « mentions très élo gieuses » à *Celui qui doit mourir* et aux *Nuits d Cabiria*, car tout en reconnaissant la « qualité excep tionnelle » de ces deux œuvres, elle se déclara néanmoins « sensible également à la complexité o à l'ambiguïté de leur signification ».

tudes, l'esprit du Sermon sur la montagne. (Jean Rochereau.)

Les *Informations catholiques internationales*, 1er juin 1957 :

Le film de Jules Dassin... n'évite pas le défaut, irrémissible pour un film de cette inspiration, de tomber dans la plus complète insignifiance spirituelle... Une lutte, grandiose, certes, et noble, mais purement, pauvrement humaine, voilà tout ce qui reste du magnifique sujet que proposait le roman de l'auteur grec... Manolios n'est plus qu'un libérateur temporel ; Photis, un prophète de théâtre... Sur ce sujet, le pouvoir de conviction du langage cinématographique reste largement en deça de notre nostalgie.

Le Monde, 7 mai 1957 :

L'histoire de *Celui qui doit mourir* se présente comme une transposition exacte de la Passion de Jésus... Sous les traits du berger et de quelques-uns de ses amis, c'est le Christ et ses apôtres qui gravissent une fois encore le Calvaire. Rien ne manque au parallélisme, ni Judas, ni le sanhédrin, ni Ponce Pilate, qui est ici un agha turc, ni Caïphe. Or, si dans le roman de Nikos Kazantzakis, ce parallélisme n'est pas gênant, il revêt, dans le film (surtout vers la fin), une allure schématique outrancière qu'accentuent encore le goût de la violence et peut-être le manichéisme naturel du réalisateur...

Celui qui doit mourir n'en reste pas moins à mes yeux un grand film... (Jean de Baroncelli.)

Radio-cinéma, du 12 mai 1957 :

Rien, dans ce parallèle entre l'actualité et l'Evangile, n'est trop appuyé, tant il est simple d' « actualiser » l'enseignement du Christ, pour peu qu'on accepte d'ouvrir les yeux... Malgré quelques maladresses, *Celui qui doit mourir* est un film qui emporte l'adhésion par un sens de la grandeur qui lui donne un ton et un style. Il est à la mesure de son sujet. (J.-L. Tallenay.)

Réforme, du 18 mai 1957 :

Celui qui doit mourir est un parfait exemple de faux grand film... On peut s'étonner que Jules Dassin et André Obey, avec autant de prétentions, soient parvenus à un résultat si décevant. On peut s'étonner aussi que les sélectionneurs du festival de Cannes, prenant ces vessies pour des lanternes, aient retenu cette œuvre bien pensante et maladroite pour représenter notre pays. (Hubert Engelhard.)

Les nuits de Cabiria.

Film italien de Federico Fellini, cote 4 S. Mention « très élogieuse » décernée au festival de Cannes par l'O. C. I. C. Au même festival, ce film a valu à Giulietta Massina, qui incarne le rôle de Cabiria, le prix d'interprétation féminine.

La Croix, 25 octobre 1957 :

Les nuits de Cabiria sont, à n'en pas douter, messagères d'espérance. Malgré tout, il faut cultiver la petite fleur bleue ; malgré tout, il faut repartir d'un bon pied ; malgré tout, il faut oublier la méchanceté des hommes pour croire au bonheur.

Cette leçon des *Nuits de Cabiria*, nous y souscrivons évidemment de tout cœur. Mais pourquoi faut-il que Fellini ait, une nouvelle fois (cf. *Il Bidone*), enrobé son « message » de façon telle qu'il cesse d'être perceptible au plus grand nombre ? (1)

Nous croyons que l'histoire contée resterait aussi belle, aussi poignante, davantage même, si l'héroïne n'exerçait pas le « métier » que lui a prêté Fellini. La petite fleur Espérance ne se cueille pas uniquement entre les pavés du trottoir.

Reste une réserve importante : la séquence du pèlerinage. Il y a souvent, dans les films de Fellini, une scène aussi gratuite que déplaisante (cf. dans *Il Bidone*, la « surprise-party »). Dans *Les nuits de Cabiria*, une scène qui permet à tel ou tel critique d'écrire « *la religion rejoint ici sa sœur aînée, la sorcellerie, et le pèlerinage tourne au délire rituel* » (*Arts*, n° 641) est une scène qui suffit, selon nous, à fausser l'esprit d'un film, à faire douter des intentions réelles du réalisateur. Là encore, il se peut que tels ou tels spectateurs soient plus sensibles, eux, à certains cheminements secrets de la grâce (les hurlements de la foule se muant, au retour, en mélodie apaisante). Mais d'autres conserveront surtout le souvenir d'une espèce d'hystérie collective bien déplaisante. (Jean Rochereau.)

Les *Etudes*, décembre 1957 :

... Quant à l'immense sympathie que le film rencontre auprès de nombreux spectateurs, n'est-ce point en partie la pétrification rassurante de la mythologie fellinienne en poncifs et la consécration de Giulietta comme « monstre sacré » qui la déterminent ? Mais je veux me garder de tout jugement téméraire. L'œuvre est certainement bienfaisante, même si sa pureté d'expression reste suspecte...

François Mauriac écrit, dans son bloc-notes de *l'Express*, 31 octobre 1957 :

... Je savais d'avance que *Les nuits de Cabiria* ne pourraient m'atteindre du coup de lance que me fut *La Strada*, chef-d'œuvre indépassable. Mais ce film procède du même mystère. Je n'entends rien à la technique du cinéma. J'ignore si Fellini l'emporte sur les autres cinéastes. Il ne m'appartient pas de dire qu'il est supérieur, mais je sais bien qu'il est différent, qu'il est un autre. La plupart, les plus fameux, sont les peintres d'un monde qui a perdu son âme. Fellini, lui, est pareil à cette femme de l'Evangile qui a retrouvé la drachme perdue. Et nous pleurons et nous nous réjouissons avec lui. Grandeur de l'âme humaine : sur cette figure d'une petite prostituée, elle éclate avec une évidence que nous refusons de voir dans la vie, parce que nous avons peur de la lumière et que nos œuvres mauvaises préfèrent les ténèbres.

Le Figaro littéraire, 26 octobre 1957 :

... Nous savions que le réalisme de Fellini exprimait le surnaturel, et que dans son art la poésie du quotidien débouchait sur l'éternel. Mais jamais encore comme dans *Les nuits de Cabiria*, il ne nous avait mis de façon aussi convaincante et par des moyens aussi simples, en contact avec ce qui ne se touche pourtant pas, nous rendant physiquement sensible au métaphysique... (Claude Mauriac.)

La France catholique, 25 octobre 1957 :

Les chefs-d'œuvre cinématographiques ne paraissent pas monnaie courante. En voici un qui mérite de recueillir tous les suffrages... De même que dans *La Strada*, nous trouvons ici une philosophie presque chrétienne. A la ferveur superstitieuse et à la religiosité qu'il décrit impitoyablement tout au long de la remarquable séquence du pèlerinage à la Vierge miraculeuse, s'oppose cette profondément religieuse apologie de l'espérance qui constitue l'essence du film... (Marcel Huret.)

France Nouvelle (communiste), 21-27 novembre 1957 :

... Fellini se tait sur le régime, il n'offre pas de perspective pour résoudre les problèmes posés. Ses personnages se débattent seuls ou bien il leur propose, comme dans *Les nuits de Cabiria*, une solution mystique. Il fait dire, par exemple, à un

---

(1) On peut lire, à propos des *Nuits de Cabiria*, dans la *Revue internationale du cinéma* (organe officiel de l'Office catholique international du cinéma), n° 27, p. 17 : « Federico Fellini a été obligé à faire certaines concessions, vraisemblablement commerciales, qui ont dilué le potentiel surnaturel de son film et voilé le message qui ne transparaît que dans les dernières images. »

prêtre franciscain s'adressant à la jeune femme que « d'être en paix avec Dieu » permet de vivre dans la joie.

Cependant, ce chrétien qui se plaît à affirmer publiquement sa croyance, peint le tableau féroce d'un pèlerinage. Il montre un souteneur qui paie 35 000 lires pour des messes à son intention. Puis succède une scène qui frise l'hystérie. La crédule Cabiria, qui rêve du miracle et est prête à y croire, tombe dans la situation la plus atroce. Ce n'est pas dans la religion qu'elle cherche alors un réconfort. C'est en elle-même qu'elle trouve l'énergie nécessaire pour repartir et dans la rencontre des jeunes filles et jeunes gens qui l'entourent de leur présence bien terrestre, bien humaine. (Marie Perrot.)

Libération, 4 novembre 1957 :

... Certains m'ont assuré que Fellini avait eu des intentions satiriques en tournant la scène de la procession du « divin amour » au cours de laquelle la foule des croyants témoigne d'une hallucinante hystérie collective analogue à celle qu'on peut voir dans *Les maîtres fous*, de Jean Rouch, tourné au fin fond de l'Afrique.

Outre que cette scène n'est pas plus impressionnante à ce point de vue que celles réalisées par Rouquier dans son *Lourdes*, il a été révélé ultérieurement que cette fameuse séquence avait été tournée sous la direction d'un chanoine qui a dirigé lui-même la cérémonie sans la moindre intention satirique, comme on peut le supposer, et avec le seul souci de montrer les choses telles qu'elles se passent réellement.

Toutefois, cette scène-choc était précédée, dans la version primitive présentée au festival de Cannes, d'une très longue séquence qui la « préparait » et la justifiait.

Cabiria se faisait « lever » par une sorte de chevalier à la triste figure qui l'emmenait dans la « zone » romaine. La petite prostituée s'apercevait bientôt que ce « client » n'en était pas un et qu'il entendait lui montrer à quelle déchéance elle courrait en continuant son « métier ».

En effet, cet « homme au sac », ce saint laïc, cet abbé Pierre en civil, allait distribuer nourriture et vêtements à une sous-humanité terrée dans des grottes ou de simples trous creusés dans le sol et vivant là très misérablement. Cabiria reconnaissait, parmi ces clochards, une vieille prostituée qui avait eu son heure de célébrité et que la vieillesse avait transformée en déchet humain.

Bouleversée par ce sinistre pèlerinage, Cabiria avait alors de bonnes raisons de suivre la procession du « divin amour » pour supplier la Vierge de changer sa vie.

J'ignore si cette large coupure a été faite en accord ou non avec Federico Fellini. Il est certain, en tout cas, qu'elle l'a été pour des raisons strictement commerciales, les distributeurs du film craignant sans doute de s'aliéner le public non catholique puisque cette scène donnait au film une « direction » conforme à l'esprit de l'auteur qui n'a jamais caché ses sentiments chrétiens et son dévouement au Vatican. (Jeander.)

Le Monde, 20-21 octobre 1957 :

... Fellini nous raconte une histoire selon son cœur... Histoire cruelle et merveilleuse, atroce et pourtant toute baignée d'espérance. Qui est Cabiria ? Une petite prostituée qui exerce son métier dans les bas quartiers de Rome. Elle n'est pas très jolie, elle n'est pas très intelligente. Elle est même un peu ridicule. Elle n'en croit pas moins au miracle du bonheur. Elle est persuadée que parmi tous ceux qu'elle rencontre, elle finira par trouver un homme qui soit digne d'être aimé. Elle a une foi de charbonnier en son destin, la petite Cabiria. Elle va ainsi d'aventure en aventure, toujours trompée, toujours déçue, toujours volée (car c'est à ses trois sous d'économie que ses « amoureux », généralement, en veulent). Un soir, enfin, elle fait la connaissance d'un garçon différent des autres. Ne lui propose-t-il pas l[e] mariage ? Cette fois, Cabiria peut croire que l[e] bonheur existe réellement sur la terre. Mais l[e] garçon se montre encore plus lâche et plus ignobl[e] que les autres. Il semble que Cabiria n'ait plu[s] qu'à mourir. Elle ne se tue pas, cependant Cabiria n'est pas de celles qui se tuent. L'espéranc[e] vit en elle comme une bête tenace. Un pauvr[e] sourire aux lèvres, elle repart vers de nouvelle[s] illusions.

Sur ce thème mélodramatique, Fellini a cons-truit non seulement le plus émouvant des films mais aussi le plus drôle...

Il y avait longtemps que le cinéma ne m'avai[t] procuré un tel plaisir. (Jean de Baroncelli.)

Les Nouvelles littéraires, 9 janvier 1958 :

... La séquence de la procession où l'on voi[t] Amedeo Nazzasi interpréter son propre person-nage, et le dénouement shakespearien, compten[t] parmi ce que le cinéma nous a donné de plu[s] beau, et c'est là une beauté insolite ; c'est u[n] frisson nouveau que nous procure l'étonnante Giu-lietta Massina... (G. Charensol.)

Réforme, 26 octobre 1957 :

... Je tiens que ce film imparfait est une de[s] plus sérieuses tentatives du cinéma pour exprime[r] l'action mystérieuse de la grâce... C'est un de ce[s] films très rares dont on peut dire qu'il est authen-tiquement chrétien. Et, cependant, nul n'oserai[t] dire qu'il est particulièrement édifiant. (Huber[t] Engelhard.)

Témoignage chrétien, 1er novembre 1957 :

... Fellini, en se répétant sans cesse, s'appro-fondit, grandit, s'épure et, dans *Cabiria* comm[e] dans *La Strada*, transcende l'image cinématogra-phique... Le cinéma de Fellini... donne non seule-ment matière à rêver, matière à penser, mai[s] plonge le spectateur — et jusqu'au moins prépar[é] d'entre eux — dans une ambiance spirituelle rare-ment égalée. (Claude Savel.)

Les dix commandements.

Film américain de Cecil B. de Mille.

Cote morale : 3 B (1)

La Croix, 14 décembre 1957 :

... Le 70e film de Cecil de Mille est bien, d'un[e] part, ce grand et somptueux livre d'images bi-bliques qu'on pouvait attendre de son auteur, mai[s] aussi — et c'est plus important — une évocatio[n] très adroite, très intelligente, et dont le souffl[e] spirituel est incontestable, de la vocation de Moïs[e] et de son rôle dans la libération du peuple choisi.

Jean Rochereau termine son article en citan[t] l'opinion de deux cardinaux américains :

S. Em. le cardinal Spellman, archevêque d[e] New York : « L'émouvante illustration des *Di[x] commandements*, telle qu'elle a été portée à l'écra[n] par M. de Mille, sera un enrichissement spiritue[l] certain pour tous ceux qui pourront voir ce film. — S. Em. le cardinal McIntyre, archevêque de Lo[s] Angeles : « Une mission de toute première impor-tance, accomplie d'une façon qui dépasse le[s] limites de l'entendement humain. C'est tout sim-plement magnifique. »

Le Figaro littéraire, 25 janvier 1958 :

... Ce film (en dehors même de son intolérabl[e]

---

(1) Devant les très sévères critiques qui ont accueill[i] le film de Cecil B. De Mille dans l'ensemble de l[a] presse française, nous nous devons de rappeler l[e] jugement porté sur lui par la Centrale catholique d[u] cinéma française : « Le souci constant de l'auteu[r] est de se tenir aussi près que possible du sens littéra[l] de la Bible ; quand celle-ci se tait, il fait appel à de[s] sources profanes ou à l'imagination soutenue par un[e] reconstitution historique minutieuse, ce qui n'empêch[e] pas qu'un souffle spirituel passe à travers cett[e] œuvre considérable... quelques images légères. »

ennui, de sa longueur, de ses laideurs) est à déconseiller en ceci encore qu'il risque d'aboutir, pour de nombreux spectateurs, à des effets opposés à ceux souhaités par Cecil B. de Mille. Le réalisateur a mis l'accent sur tout ce qui apparaît dans la Bible incroyable et inadmissible. Son Dieu de colère et de vengeance est, il faut l'avouer, très réussi. (Claude Mauriac.)

Informations catholiques internationales, 1er février 1958 :

Elargi aux dimensions de l'écran « concave panoramique » et illuminé au technicolor, ce genre immortel donne, avec *Les dix commandements*, quelque chose — ô surprise et peut-être la seule — de moins grotesque que banal. Comme si tous les efforts faits pour rendre réelle une histoire merveilleuse n'avaient réussi qu'à la rendre assez platement réaliste. Plus que le « pompiérisme », en effet, ce qui frappe dans ce film c'est l'impuissance à exprimer le sacré...

Ceci dit, la Bible est aussi une histoire, l'Exode aussi un bel épisode qui se raconte. Et le film de Cecil B. de Mille vaudra peut-être toujours pour quelques scènes charmantes...

Le Monde, 21 janvier 1958 :

... La satisfaction du public devant cette succession d'images bariolées, évocatrices d'une histoire dont le souvenir se rattache, pour la plupart d'entre nous, aux livres de la première enfance, sa joie (pour ne pas parler d'émerveillement) à voir se matérialiser sur l'écran, au moyen de mystérieux truquages, des prodiges comme le passage de la mer Rouge, l'engloutissement des troupes du Pharaon ou le colloque de Moïse avec l'Eternel au sommet du Sinaï, son étonnement admiratif quand il contemple ces foules déployées, ces reconstitutions gigantesques, tout ce faste, tout ce luxe : autant de réactions qui sont trop évidentes pour qu'on puisse les nier. Et ne pas en tenir compte dans une analyse critique des *Dix commandements* serait malhonnête. D'ailleurs, que vient faire ici la « critique » ? L'ouvrage de Cecil B. de Mille appartient à un genre bien défini, qui a ses règles et ses traditions, mais qui n'est apparenté qu' « à la mode de Bretagne » avec ce que nous appelons ordinairement le cinéma... Ou bien on se laisse prendre à ce spectacle monumental... ou bien on réprouve le principe même de l'entreprise, et devant ces millions (ou plus exactement ces milliards) gaspillés, ces machineries naïves et cette fade vulgarisation d'une histoire sublime, on éprouve un dégoût bientôt transformé en invincible torpeur. Confesserai-je que j'ai cédé à cette torpeur ? Oui, puisque c'est la vérité. Mais je le regrette. Sincèrement. J'aurais tant voulu m'amuser sans arrière-pensée à ce « super-show » biblique ! (Jean de Baroncelli.)

Les Nouvelles littéraires, 30 janvier 1958 :

Les visiteurs de l'Exposition biblique du Louvre trouveront ici plus d'une occasion de s'étonner. Mais ce n'est évidemment pas à eux que s'adresse un film qui joue, d'une part, sur la familiarité du public américain avec la Bible ; d'autre part, sur le goût de la foule pour les vastes reconstitutions historiques... Cette gigantesque imagerie ne s'encombre, est-il besoin de le dire, d'aucun scrupule, et le texte sacré est traité avec une familiarité désarmante... (G. Charensol.)

Radio-cinéma (17 *novembre*), *rapporte une interview d'un de ses rédacteurs avec Cecil B. de Mille lors de son passage à Paris ; interview entrecoupée de remarques du rédacteur, J.-L. Tallenay :*

— Comment le film a-t-il été accueilli par les autorités religieuses ?

— Les chiffres parlent, nous répond-il. Aux Etats-Unis, dans la première année, 25 millions de spectateurs sont allés le voir. Il n'est pourtant passé que dans 800 cinémas (sur 7 000)... *Les dix commandements*, c'est le grand film des trois grandes religions.

— Qu'en ont pensé les représentants responsables de ces trois religions ?

La réponse est péremptoire :

— S'ils n'accueillent pas bien *Les dix commandements*, c'est qu'ils n'accueillent pas bien la Bible. Car, *précise Cecil B. de Mille*, ce film est l'exacte transcription en images de la Bible (18 000 figurants représentent le peuple hébreu quittant l'Egypte et le colonel Nasser a prêté un régiment de cavalerie dont il a fallu entraîner les chevaux pendant un an pour les dresser à tirer les chars du pharaon). Quant à la première partie de la vie de Moïse, ses trente premières années à la cour du pharaon, sur lesquelles la Bible est muette, elles sont la transcription des historiens Simon et Josèphe qui vivaient au début de notre ère, mais qui travaillaient eux-mêmes sur des textes du Ve siècle avant Jésus-Christ. Donc, tout ce qu'on verra dans le film est vrai...

Inutile d'insister ; on a dû dire pourtant à Cecil B. de Mille que les historiens hésitent encore pour savoir si Moïse vivait au XIIIe ou au XVe siècle avant Jésus-Christ. Cecil B. de Mille n'hésite pas.

— Comment avez-vous montré à l'écran les « miracles » de Moïse ?...

— Peu importe comment j'ai représenté les miracles. Ils sont vrais. Ils sont écrits dans la Bible... Mon rôle n'est pas d'interpréter la Bible. Ni de transformer la Bible. J'ai vu dans ma vie plus de miracles qu'il n'y en a dans mon film et je sais une chose : quand on montre un miracle, les gens y croient. Il faut conduire les enfants voir *Les dix commandements*. Ceux qui ne savent pas lire (dans les pays sous-développés) verront le film et y croiront. Quatre premiers ministres de ces pays m'ont dit qu'après avoir vu *Le roi des rois*, ils avaient compris le point de vue occidental sur la vie. *Les dix commandements* sont l'histoire de Moïse, mais aussi l'histoire de la naissance de la liberté et de la lutte contre le totalitarisme et l'esclavage.

Dans le numéro du 2 février 1958 de la même revue, J.-L. Tallenay faisait de ce film un long commentaire qu'il concluait ainsi :

Ne cherchons pas dans ce spectacle l'écho de cette transcendance d'un Dieu unique qui fait la grandeur du Pentateuque, ni un message spirituel qui n'était pas dans les intentions de l'auteur. Moïse, adversaire de l'esclavage et précurseur de la liberté des régimes démocratiques, Pharaon incarnant les régimes totalitaires, une religion utilitaire réduite à un Dieu gardien de la morale sociale, autant de thèmes respectables et de références valables pour illustrer la vision du monde de Cecil B. de Mille. Mais, plus qu'un témoignage religieux, ce film est un témoignage sur une civilisation : la civilisation américaine.

Dans ce même numéro, nous lisons également une critique du R. P. Avril, O. P., qui conclut sévèrement :

1° Les incroyants trouveront dans ce film ample matière à raillerie.

2° Les fidèles seront enfoncés plus que jamais dans leurs idées fausses sur l'interprétation de l'Écriture Sainte en général et sur l'événement de l'Exode en particulier.

3° Le sens spirituel et théologique de cette prodigieuse intervention de Dieu pour la libération de son peuple n'est (malgré quelques pompeuses déclarations « humanitaires » sur « l'avènement de la liberté dans le monde » !) aucunement dégagé, et le profit religieux est donc nul.

Toujours dans le même numéro, nous lisons, sous la signature P. B. :

... Au fond, *Les dix commandements* font œuvre religieuse d'une tout autre manière que ne le voulait l'auteur : ils démontrent que les seules

richesses matérielles et la bonne volonté ne suffisent pas à faire œuvre chrétienne...

Et enfin, sous la signature de Jean d'Yvoire :

... Ici, Moïse se mue en Superman. Il en a la beauté, la gloire, la force. Tel le savant des récits de science-fiction, le voici imperméable à la séduction de la femme, une fois qu'il a pris conscience de sa mission humanitaire. Il sera le Spartacus de Dieu, le grand frère yankee libérateur des peuples politiquement asservis. A cet effet, Dieu ne manquera pas de lui fournir la science et les armes nécessaires : bombes H, nuées de feu ou plaies d'Egypte. Les méchants athées, ennemis du prophète Superman, seront exterminés comme les troupes de l'impie Pharaon... Réduite (inconsciemment, bien sûr) à ce niveau, l'histoire de Moïse pourrait, après tout, servir, non moins fidèlement, de traduction à tout messianisme matérialiste...

Réforme, 25 janvier 1958 :

... La théologie de Cecil B. de Mille est pour le moins discutable. Il me paraît confondre déplorablement la foi, qui, seule, peut déplacer des montagnes, et l'amour de la liberté... Pourtant, je ne me crois pas autorisé à me ranger du côté de ceux qui vont ricaner. Je l'ai dit, c'est un peu facile. Les intellectuels pourront dénoncer l'infantilisme et l'hypertrophie de l'œuvre. Elle n'est pas faite pour eux. Si voyantes que soient les erreurs de M. de Mille, il reste que certaines images traduisent une élémentaire, mais authentique pureté spirituelle. Il reste que l'auteur a voulu, aussi, témoigner de la puissance et de la miséricorde de Dieu... Non, je ne puis, sans nuances, accabler cette œuvre de sarcasmes. J'espère ne faire de peine à personne en disant qu'à mes yeux elle est du même ordre que l'entreprise de conversion engagée par Billy Graham. J'ai personnellement peu de goût pour ce genre de démonstration. Mais si quelques-uns y trouvent la force, l'espérance ou l'édification, j'ai toutes raisons de m'en réjouir. (Hubert Engelhard.)

La Rivista del clero italiano, novembre 1957 (1) :

Les dix commandements donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, tels qu'ils sont illustrés dans l'œuvre de de Mille, font naître en nous l'espoir d'autres réalisations... Nous invitons à considérer ce film comme une vaste possibilité pour la masse des spectateurs d'entrer en contact avec les faits bibliques ; comme un moyen permettant d'entamer un dialogue que nous pourrons continuer ensuite avec plus d'exactitude et de profondeur surnaturelle. Ce film peut aussi nous inciter, pour notre bien et celui de l'apostolat, à relire le Pentateuque que nous n'avons pas lu depuis longtemps, à nous intéresser aux plus récentes études, à nous attacher à ce récit qui a incontestablement perdu de son efficacité dans l'éducation du monde. (Don prof. Giuseppe Goffusi.)

Témoignage chrétien, 31 janvier 1958 :

... Le vice qui ruine la valeur religieuse de cette super-production vient de ce qu'elle s'est appliquée exclusivement à la matérialisation du récit biblique et d'une certaine imagerie populaire traditionnelle, d'ailleurs contestable, sans même soupçonner que cette Ecriture est ordonnée à un enseignement spirituel précis... Un fabricant d'images animées, à la tête de la plus formidable usine à truquage *in the world*, s'empare de l'enflure propre à l'épopée et matérialise ce qui n'était qu'un moyen d'expression, en oubliant le reste, autrement dit : l'essentiel. Du même coup, l'histoire de Moïse est désacralisée... Ceux qui n'entreverraient pas que ces *Dix commandements* vont à l'encontre des efforts d'éducation et de rééducation bibliques, que les meilleurs d'entre nous ont réalisé depuis ces dernières décades, prouveraient qu'ils n'ont rien compris au renouveau de ces études... (M. H. Le Long, O. P.)

(1) Traduction de la *D. C.*

La question du serment des évêques aux Etats-Unis

Des personnes, aux Etats-Unis, représentant une vieille tradition de suspicion à l'égard de l'Eglise catholique, ont posé la question de savoir si le serment prêté par un évêque catholique américain ne le prive pas automatiquement de sa citoyenneté aux termes de la loi sur l'immigration et la nationalité. Voici la réponse apportée à cette question par le département d'Etat (1) :

M. Stanley Lichtenstein,
Directeur des recherches,
Church and State Review,
1633 Massachusetts Ave, N. W.
Washington 6, *D. C.*

Département d'Etat,
Washington 25, *D. C.*
29 juillet 1957.

Cher M. Lichtenstein,

Dans votre lettre du 17 juillet 1957, vous vous référez à deux déclarations qui auraient été faites par de hauts fonctionnaires de la section juridique du département d'Etat au sujet du Vatican. Les deux déclarations qui auraient été faites sont : 1° que les Etats-Unis ont « reconnu le Vatican comme Etat étranger souverain depuis le traité du Latran de 1929 », et, 2° qu'une telle reconnaissance n'exige pas que les évêques américains soient soumis à la formalité prévue par la loi sur l'inscription des agents étrangers, ni que les Américains servant comme diplomates du Vatican se voient privés de leur citoyenneté, parce que « aucun... serment envers l'Etat du Vatican ne semble requis de la part de ceux qui servent dans une telle situation... ».

Nous ne savons pas qui sont les « hauts fonctionnaires » dont il est question dans votre lettre. Et, en toute éventualité, il ne semble pas que qui que ce soit dans la section juridique ait fait les déclarations précises que vous citez.

En ce qui concerne la première proposition, elle est vraie seulement dans le sens qu'elle reconnaît le fait, admis par tous les grands spécialistes du droit international, que l'Etat de la Cité du Vatican est un Etat souverain, devenu formellement membre de la famille des nations par les accords du Latran, en 1929. Hyde, par exemple, dans son ouvrage : « *International law chiefly as interpreted and applied by the United States* », dit que « le Vatican..., à la suite du traité, est devenu membre de la famille des nations » (vol. I, p. 26). Un autre grand auteur classe le Vatican, en même temps que Monaco et Liechtenstein parmi les « Etats très petits, mais pleinement souverains » (*Oppenheim's international law*, Lauterpacht, vol. I, 7e édit., p. 232).

Cependant, les Etats-Unis n'ont jamais reconnu formellement ni l'Etat du Vatican ni son gouvernement. Toutes les autorités sont d'accord pour dire qu'une telle reconnaissance est avant tout et essentiellement une affaire d'intention. L'intention de reconnaître un autre gouvernement peut être

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après la revue américaine *Catholic Mind*, novembre-décembre 1957.

expresse ou tacite. La reconnaissance expresse revêt généralement la forme d'une notification ou d'une déclaration annonçant clairement l'intention de reconnaître, comme par exemple une note adressée à l'Etat ou au gouvernement qui a demandé la reconnaissance. Jamais une telle procédure n'a été employée aux Etats-Unis. La reconnaissance est une question d'intention dont découlent d'importantes conséquences légales, et ainsi elle ne peut résulter que d'actes écartant toute équivoque de façon à ne laisser aucun doute sur les intentions de l'Etat qui reconnaît l'autre gouvernement officiellement.

Lauterpacht dit que les seules occasions légitimes de reconnaissance sont : *a*) la conclusion d'un traité bilatéral comme un traité d'amitié, de commerce et de navigation, réglementant amplement les relations entre les deux Etats ; *b*) l'ouverture formelle de relations diplomatiques, et *c*) probablement le fait de délivrer un *exequatur* consulaire (*Oppenheim's international law*, vol. I, 7e édit., p. 143).

Rien de cela n'a été fait par les Etats-Unis à l'égard de l'Etat du Vatican. Les références à l'Etat du Vatican dans les actes du Congrès (22 juillet 1938, 52 Stat. 1163 et 3 juillet 1956, *Public Law* 656, LXXXIVe *Congrès*, IIe session), mentionnées dans votre lettre, ne constituent rien d'autre que la reconnaissance par le Congrès, du fait que l'Etat du Vatican existe en tant qu'entité internationale.

L'acte du Congrès auquel vous vous référez autorisant les représentants McCormack et Rooney « à accepter et à porter les insignes de commandeur de l'Ordre de saint Grégoire le Grand, avec étoile » ne contient aucune référence à l'Etat du Vatican, pas plus qu'à des « sujets du Pape », comme il est dit dans votre lettre. Le plus que l'on peut déduire de tout cela, c'est que le Congrès des Etats-Unis, comme toutes les autorités du droit international, reconnaît le fait que la Cité du Vatican est un Etat souverain.

Quant au second point de votre lettre, l'acte sur l'inscription des agents étrangers est du ressort du ministère de la Justice et non du département d'Etat, et tout ce qui concerne son application aux évêques américains relève de ce ministère qui, cependant, n'a jamais considéré les cardinaux, évêques et prêtres de l'Eglise catholique romaine aux Etats-Unis comme des agents d'un gouvernement étranger.

Le cas de Mgr Muench, qui remplit les fonctions de nonce apostolique en Allemagne, a donné l'occasion de longuement discuter toute la question de la citoyenneté des évêques américains remplissant les fonctions de nonce apostolique, à la fois oralement et par écrit, avec votre collègue, M. Blanshard, il y a plusieurs années. M. Blanshard prétendait que Mgr Gerald O'Hara, nonce apostolique en Irlande, avait de lui-même perdu sa nationalité aux termes de l'article 349 *a*), § 2 ou 4 B de la loi sur l'immigration et la nationalité, dont voici le texte :

349 *a*) « Dès la promulgation de cette loi, un sujet américain, soit de naissance, soit par naturalisation, perdra sa nationalité... (2) en prêtant serment ou en faisant acte d'allégeance envers un Etat étranger ou une de ses subdivisions politiques ; ou... (4)... (B) en acceptant ou en accomplissant les devoirs d'une charge, poste ou emploi dépendant du gouvernement d'un Etat étranger ou d'une de ses subdivisions politiques pour lesquels un serment, une affirmation ou une déclaration d'allégeance est requise... »

En réponse à M. Blanshard, le département a dit qu'on ne pouvait pas imputer à Mgr O'Hara d'avoir prêté serment ou d'avoir fait une affirmation ou une déclaration formelle d'allégeance envers un Etat étranger après le 24 décembre 1952, date d'entrée en application de la loi sur l'immigration et la nationalité, et que, par conséquent, il n'était pas évident que l'article 349 *a*, 2, de la loi lui était applicable. En ce qui concerne l'article 349 *a*, 4 B, le département a dit qu'il n'était pas établi qu'une loi ou une réglementation exige des nonces apostoliques un serment, une affirmation ou une déclaration d'allégeance à l'Etat du Vatican et qu'il n'était pas établi non plus que ceux-ci prêtent un tel serment ou fassent une telle affirmation ou une telle déclaration. M. Blanshard lui-même n'avait apporté aucune preuve dans ce sens, et en l'absence de toute évidence, le département a conclu qu'il n'y avait pas de fondement pour affirmer que la charge de nonce apostolique était de celles « dépendant du gouvernement d'un Etat étranger... pour lesquelles un serment, une affirmation ou une déclaration d'allégeance est requise ».

M. Blanshard disait de plus que tous les nonces apostoliques doivent être évêques et que tous les évêques doivent prêter serment d'allégeance au Pape. A l'appui de cette affirmation, il citait le même serment dont vous faites état dans votre lettre en l'extrayant d'une revue irlandaise.

M. Blanshard a été informé que ce n'était pas là la forme du serment prêté par les évêques aux Etats-Unis, et le département d'Etat lui a communiqué pour son information le texte latin avec une traduction en anglais du serment prêté par les évêques aux Etats-Unis, en exprimant l'avis qu'il ne s'agissait pas là d'un serment d'allégeance envers un Etat étranger tel que le définissent les lois américaines sur l'expatriation.

A ce propos, le département a précisé que les lois américaines sur l'expatriation ne signifiaient pas que tous les citoyens américains qui prêtent le serment épiscopal et ensuite viennent à résider à l'étranger s'expatrient eux-mêmes de ce fait, et qu'à sa connaissance jamais on n'avait prétendu que ce serment entraînait un tel effet.

M. Blanshard demandait où l'on pouvait trouver le texte du serment épiscopal, et nous lui avons indiqué une publication officielle de l'Eglise intitulée : *Les cérémonies de la consécration épiscopale selon le Pontifical romain*, publiée en 1932, à New-York, par la *Cathedral library association*. Le département a attiré l'attention de M. Blanshard sur le fait qu'il est dit au sujet du serment, dans l'introduction de ce livre : « La forme du serment contenue dans ce manuel est celle prescrite pour les évêques des Etats-Unis au second Concile de Baltimore », et il lui a indiqué la référence latine du texte du serment dans les *Acta et Decreta* du second Concile de Baltimore.

Nous espérons que ces informations aideront à clarifier les problèmes soulevés par votre lettre.

Sincèrement vôtre,

LOFTUS E. BECKER,
conseiller juridique.

— *Echanges.* — Revue des Auxiliatrices du Purgatoire, 16, rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle, Paris VIe. Prix du numéro : 150 francs. Abonnement annuel (cinq numéros) : 650 francs.

Ce n° 33 (Toussaint 1957) est consacré à la presse. Il s'efforce de montrer l'importance du « choix » du lecteur dans le déferlement des imprimés pour résister, avec discernement, au courant d'une opinion publique « fabriquée ». Les articles sont signés par des spécialistes : Emile Gabel, Jean Mondange, Pierre Dunoyer, Bernard Feron, Georges Hourdin, J. P. Dubois-Dumée, Georges Naïdenoff, etc.

— *Arthur Honegger*, par ANDRÉ GAUTHIER. — Un vol. 19 × 14 cm., 96 pages. Prix : 280 francs. Port : 30 francs. Editions et imprimeries du Sud-Est, Lyon.

Récit de la vie et analyse substantielle de l'œuvre du grand musicien.

Un catholique américain pourrait-il être candidat à la présidence ?

Les Américains commencent à se préoccuper des futures élections présidentielles de 1960. Parmi les candidats vers lesquels se porte la faveur de l'opinion publique, on cite, pour le parti démocrate, le sénateur John F. Kennedy, du Massachusetts, et, pour le parti républicain, le nom du général Gruenther, actuellement chef de la Croix-Rouge américaine, est souvent prononcé comme un possible « outsider ». Tous les deux sont catholiques et le problème est posé devant l'opinion américaine, comme il l'était déjà en 1928, lorsque Al Smith était candidat contre Hoover, de savoir si un catholique pourrait être élu à la présidence. La situation des catholiques dans la communauté américaine est cependant sensiblement changée depuis 1928, comme le fait observer une journaliste protestante, Helen Hill Miller, dans une série d'articles parus dans The New Republic, *de Washington, les 18 et 25 novembre et 2 décembre 1957* (1) :

En 1928, les catholiques américains étaient surtout composés d'immigrants ; les premières arrivées d'Irlandais et d'Allemands furent suivies d'une grosse vague venue de l'Europe méridionale et orientale... Les deux seuls Etats ayant de longue date un fonds de culture catholique étaient le Maryland et la Lousiane. Ailleurs, le protestantisme des pères fondateurs était prédominant et militant... Aujourd'hui, les efforts positifs qu'on a faits pour réduire l'intolérance ont créé un climat très différent de celui de 1928. Certes, les Conseils des citoyens blancs, et les défenseurs de la souveraineté des Etats et de la liberté individuelle excitent actuellement les mêmes éléments que le Klan des années 1920-1930, mais leur menace pour la structure de la tolérance nationale est pour le moment concentrée sur la question des noirs. Les mœurs sociales actuelles considèrent comme admise une représentation équilibrée de protestants, de catholiques et d'israélites dans la direction d'un grand nombre d'institutions américaines diverses...

Aujourd'hui, en dehors du Sud, les catholiques ne peuvent plus être considérés comme une minorité, ou même comme un groupe facilement identifiable... Les statistiques dont on dispose montrent que, parmi les Américains qui revendiquent une affiliation religieuse (ce qui représente environ la moitié de la population), les catholiques prédominent par près de 3 contre 1 en Nouvelle-Angleterre, et par 5 contre 3 dans les Etats du centre de la côte atlantique. Dans le Sud, la proportion de catholiques par rapport aux protestants n'est que de 1 contre 4, mais, dans la région centrale du Nord, elle est d'environ 5 contre 7 ; dans l'Ouest, on approche même du point de rupture d'équilibre, les catholiques ayant une légère marge en leur faveur sur la côte du Pacifique. Le pourcentage des catholiques dépasse celui des protestants dans la population de 14 Etats : les 6 Etats de la Nouvelle-Angleterre et les Etats de New-York, New-Jersey, Illinois, Michigan, Louisiane, Montana, Nouveau Mexique, Californie. Dans un Etat, la Pensylvanie, la proportion est de 27,3 pour 100 de catholiques et 28 pour 100 de protestants. Dans 4 autres Etats, l'Ohio, le Wisconsin, le Maryland et le Nevada, il y a moins de 6 pour 100 de différence entre les deux proportions (2)...

H. H. Miller se demande d'ailleurs si l'affiliation religieuse des candidats serait un facteur tellement déterminant. Les catholiques sont partagés entre les deux camps démocrate et républicain. Dans le passé, ils étaient surtout démocrates, aujourd'hui, ils auraient tendance à évoluer vers les républicains. De plus, des élections récentes montrent que les électeurs ne votent pas forcément pour des candidats qui sont leurs correligionnaires.

Mais, dans ce problème de la candidature d'un catholique à la présidence, on retrouve le nom de M. Paul Blanshard qui apparaît comme un Deixonne de la politique américaine aussi farouchement défenseur de la laïcité de l'Etat contre le « cléricalisme catholique ». Il a, en effet, suggéré que les électeurs devraient poser trois questions à un éventuel candidat catholique (3) :

— Les catholiques américains boycottent les écoles publiques, sauf permission spéciale de leur évêque. Question : « Approuvez-vous personnellement ou non ? »

— Les évêques catholiques ont dénoncé l'interprétation du premier amendement fait par la Cour suprême (4), prétendant que la Constitution autorise actuellement l'aide des finances publiques aux écoles paroissiales. Question : « Que pensez-vous personnellement : 1° des attaques de vos évêques contre la Cour suprême, 2° des subsides payés aux parents par le gouvernement pour la majeure partie des frais des écoles paroissiales, et, 3° du payement d'impôts pour des services aussi illégitimes que le transport des enfants en autobus ? »

— L'Eglise « nie le droit à la fois des non-catholiques et des catholiques d'être instruits du *birth control* », et dans certains Etats, elle s'est employée « à donner un caractère légal à l'interdiction du *birth control* ». Question : « Personnellement, approuvez-vous ou non la politique de votre Eglise sur ce point ? »

Voici la réponse agacée qui a été donnée à ces questions sans cesse posées et auxquelles les catholiques sont las de répondre, par l'hebdomadaire du diocèse de Boston : The Pilot (11. 1. 1958) (5) :

... Franchement, nous sommes excédés de ces fauteurs de troubles et de leurs questions, toujours les mêmes, auxquelles nous avons déjà répondu maintes fois. Les catholiques ont été de bons

---

(1) Nous empruntons les passages que nous citons à la traduction française de cet article publié par *la Documentation française. Articles et Documents*, n° 613 du 4 février 1958.

(2) Rappelons que selon le *Catholic Directory* de 1957, il y a aux Etats-Unis 34 millions de catholiques sur une population totale de 166 millions d'habitants. Mais ce chiffre est très probablement inférieur à la réalité. En se basant sur le chiffre des Baptêmes catholiques d'enfants, d'une part (1 204 982 en 1955, soit 28 pour 100 des naissances aux Etats-Unis pour une population qui ne représenterait que 20,2 pour 100 de l'ensemble), et sur le taux de naissances moyen dans les villes et régions où vivent les catholiques, d'autre part, M. l'abbé Houtart, dans son ouvrage : *Aspects sociologiques du catholicisme américain*, avance le chiffre de 48 millions de catholiques américains baptisés. (*N. D. L. R.*)

(3) Traduction de *la D. C.*, d'après *Times* (13. 1. 1958).

(4) Voici le texte de ce premier amendement : « Le Congrès ne devra voter aucune loi concernant l' « établissement » d'une religion, ou l'interdiction de son libre exercice. »

Les catholiques américains n'ont jamais pensé mettre en cause le principe énoncé par ce texte et ils pensent comme le cardinal Gibbons qui écrivait dans son ouvrage : *Catholic teaching on Church and State* : « Dans notre pays, la séparation est une nécessité ; et c'est elle qui a les meilleurs effets pour l'intérêt de la religion aussi bien que de l'Etat. » Mais les stricts défenseurs de la laïcité voient une atteinte au premier amendement dans l'aide financière qui serait accordé d'une façon ou d'une autre par les pouvoirs publics aux écoles catholiques.

(5) Traduction de *la D. C.*

Américains depuis la fondation de la République. Ils ont été d'assez bons citoyens pour signer la déclaration d'indépendance, pour être juges à la Cour suprême, pour être généraux, amiraux, ambassadeurs, pour être sénateurs, députés, membres du Cabinet, pour être gouverneurs, procureurs généraux et maires, pour être soldats et marins, dans la guerre et dans la paix, pour être tout ce qui est demandé de ceux qui sont vraiment américains... Qui est M. Blanshard pour interroger sur ce qui a ainsi été écrit dans le dévouement, la fidélité, le sacrifice et même le sang ? La patience des catholiques les plus maîtres d'eux-mêmes finira par éclater devant ces insultes réitérées.

... Si M. Blanshard était honnête et logique, il devrait naturellement poser à tout candidat à une charge publique les mêmes questions au sujet de ses principes religieux. Il devrait y avoir un questionnaire similaire pour les méthodistes, les baptistes et les presbytériens...

En ce qui concerne les questions elles-mêmes, un candidat catholique à la présidence peut très bien répondre que ses opinions personnelles religieuses n'ont pas de conséquences sur le plan public. Un président méthodiste ou baptiste qui serait antialcoolique, un président mormon qui considérerait la polygamie comme religieusement acceptable, un président membre de la *Christian Science* qui croirait que la maladie est une illusion, un président quaker qui désapprouverait la guerre et un adventiste qui croirait que le monde est près de sa fin, peuvent avoir leurs opinions personnelles dans la religion de leur choix, mais ne pas permettre qu'elles aillent contre le serment qu'ils ont prêté de maintenir la constitution et la législation du pays.

Les trois questions posées par M. Blanshard, notons-le, sont exprimées d'une manière qui déforme l'enseignement catholique authentique sur les sujets en question. Les catholiques ne boycottent pas les écoles publiques ; la hiérarchie catholique américaine n'a jamais attaqué la Cour suprême ; de plus, l'Eglise ne peut légiférer que pour ses propres membres. Malheureusement, Paul Blanshard connaît très bien les réponses à ses propres questions ; en fait, il n'attend pas de réponse, il cherche seulement à jeter un nuage de suspicion sur tout candidat catholique et ainsi encourager la discrimination, grâce à la confusion jetée dans le public...

Aspects sociologiques du catholicisme américain (1)

La sociologie du catholicisme américain est un domaine jusqu'à maintenant relativement peu exploré et l'étude que vient de présenter un jeune prêtre du diocèse de Malines, M. l'abbé Houtart, qui est la conclusion abondamment documentée de recherches qu'il a effectuées aux Etats-Unis, n'en mérite que davantage de retenir notre attention. Nous relevons ici quelques données de cet ouvrage qui constituent des éléments de documentation intéressants sur le catholicisme américain.

La grande source de vie du groupe catholique américain a été l'immigration, aujourd'hui considérablement ralentie. L'Eglise américaine, instruite par l'expérience des premiers temps, a su comprendre que les immigrants catholiques ne pouvaient demeurer fidèles à leur foi que s'ils étaient pris en charge dans leur nouveau milieu de vie par des paroisses nationales jouant pour eux un rôle de transition en attendant qu'ils puissent s'insérer dans des paroisses communes. Cette action n'était possible que dans les villes, ce qui explique que la population catholique soit en grosse majorité urbaine (19,4 pour 100 seulement des catholiques habitaient les zones rurales lors du recensement des religions de 1936). Une étude détaillée de la ville de Chicago, qui constitue la deuxième partie de l'ouvrage, montre que dans cette ville, malgré la réelle assimilation des catholiques, la moitié des paroisses gardent un caractère national. Ces paroisses ont évité le dépaysement qui, en France, a été fatal aux ruraux venus s'établir dans les villes.

Les catholiques américains n'ont pas totalement échappé à l'influence de l'*american way of life,* la vraie religion des Américains, estime W. Herberg, qui, selon lui, s'exprime en trois branches : protestantisme, catholicisme et judaïsme. Ceci peut s'expliquer par les longs efforts faits par les catholiques américains pour faire accepter leur religion dans le milieu culturel américain. Ils ont dû, pour cela, la traduire en termes de succès, puissance, sécurité. Le cardinal Spellman ne déclarait-il pas dans une allocution prononcée en 1943 : « Grâce à la paternelle sollicitude de Dieu Notre-Seigneur, une nouvelle forme de vie a fait son apparition sur la terre : l'*american way of life,* que l'Esprit de Dieu exprime dans un nouveau credo gouvernemental et un nouveau code de patriotisme ? » Cette tendance particulière du catholicisme américain, qui cependant n'est pas générale, pourrait entraîner le risque chez certains esprits étroits de faire passer les valeurs chrétiennes au second plan par rapport aux valeurs américaines.

Le *Catholic Directory* de 1957 cite le chiffre de 34 millions de catholiques aux Etats-Unis. M. l'abbé Houtart estime, en se basant sur le nombre de Baptêmes, sur le taux des naissances et sur des enquêtes locales que ce chiffre est très inférieur à la réalité et qu'il y aurait environ 48 millions d'Américains baptisés dans la religion catholique. Cette sous-estimation du nombre des catholiques a pu fausser les pourcentages qui ont été donnés pour la pratique religieuse. Dans les grandes villes comme New-York et Chicago, 30 à 40 pour 100 des baptisés assisteraient régulièrement à la messe dominicale. Dans les petites villes, ces taux s'établiraient entre 50 et 75 pour 100. Les conversions au catholicisme dépassent chaque année le chiffre de 100 000. La plupart des convertis sont les noirs des grandes villes de l'Est et du Middle-West, ou des non-catholiques mariés avec un conjoint catholique. Mais les pertes catholiques, qui aliment surtout le groupe des indifférents, compensent malheureusement et peut-être même dépassent le nombre des conversions annuelles.

(1) *Aspects sociologiques du catholicisme américain,* par M. l'abbé F. Houtard. Vol. 14 × 23 cm., 344 pages, prix : 1 650 francs. Les Editions ouvrières, Paris.

— *Guide pratique de la fonction communale,* par Pierre Pontout, administrateur civil au ministère de l'Intérieur, professeur à l'Ecole nationale d'administration municipale. — Vol. 14 × 21 cm., 620 pages. Prix : 1 680 francs ; franco : 1 850 francs.

Recueil des textes législatifs et réglementaires concernant la fonction communale. Une table analytique et une table alphabétique permettent une consultation facile de ces textes.

La vie du P. Vincent de Paul Bailly

Le R. P. Remi Kokel, dont la récente Vie du R. P. Vincent de Paul Bailly *a été présentée au Pape, a reçu de la Secrétairerie d'Etat la lettre suivante :*

Dal Vaticano, le 28 *janvier* 1958.

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

N° 418 989

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'ai le plaisir de vous accuser réception, au nom du Saint-Père, de l'hommage que vous lui faisiez récemment de votre livre : *Vincent de Paul Bailly, un pionnier de la presse catholique.*

Il était bien juste qu'un ouvrage facilement accessible à tous fît mieux connaître cette belle figure de religieux et d'apôtre, qui fut à l'origine de bien des initiatives providentielles, aujourd'hui encore en plein essor, telles que l'Association de Notre-Dame de Salut, la Maison de la Bonne Presse et le grand quotidien catholique *la Croix.*

A une époque comme la nôtre, où le développement des idées et des techniques fait apparaître de plus en plus la nécessité et l'importance de la presse catholique, les exemples du P. Bailly, présentés par ce livre au grand public, pourront être utilement médités et suivis. C'est le souhait que se plaît à formuler le Souverain Pontife, tandis qu'il vous accorde, en gage de reconnaissance pour votre filial hommage, la Bénédiction Apostolique.

Avec mes remerciements pour le volume qui m'était destiné, je vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

A. DELL'ACQUA,
Subst.

— *Bible et Terre Sainte*, 5, rue Bayard, Paris, 8e, n° 9, mars 1958. 39 photos, papier couché. L'exemplaire : 100 francs ; l'abonnement (9 numéros par an) : 800 francs. C. c. p. Bonne Presse 1668 Paris.

Ce numéro est consacré à la mystique du « désert » et à la prestigieuse découverte concernant *les premiers habitants de la Terre Sainte*, à Beershéba. Là, à quelques mètres dans le sous-sol, tout au fond de puits verticaux, creusés à même le sol, se ramifient les maisons d'étranges villages. Les hommes qui y vivaient, mille cinq cents ans avant Abraham et quelques siècles avant les Pharaons, étaient nettement en avance sur leur temps. Bien avant les Egyptiens, avant même la fin du quatrième millénaire, alors que le métal était à peu près inconnu dans la vallée du Nil, ils connaissaient déjà les gisements situés à l'est de la mer Morte, exploitaient le minerai pour la fabrication d'objets ménagers et de bijoux. Cette population ingénieuse n'éprouvait aucun attrait pour la fabrication des armes; ignorant les guerres, elle se livrait peu à la chasse, consacrant son activité à l'élevage et à l'agriculture, aux beaux-arts. Les poteries retrouvées dans chaque demeure offrent des galbes gracieux et des décorations géométriques. Bracelets, colliers de perles, pendentifs d'un goût averti. Malgré certaines analogies, le style de Beershéba est bien supérieur aux sculptures prédynastiques de la Haute-Egypte. La religion, par contre, se réduisait presque à des pratiques magiques destinées à assurer la fertilité et la fécondité. La croyance à l'efficacité mystérieuse du nombre 7 paraît prouvée par de singuliers assemblages de galets qui portent, peints en rouge, des signes, des croix, des points, des carrés... A M. Jean Perrot, chef de la Mission archéologique française en Israël, revient l'honneur de ces découvertes. Au printemps de 1951, un jeune Israélien le conduisit aux environs de Beershéba — *la Bersabée biblique — à l'endroit même où Abraham venait paître ses troupeaux.* M. Jean Perrot donne le reportage détaillé et abondamment illustré, dans le numéro 9 de *Bible et Terre Sainte*, des fouilles méthodiques alors entreprises en deux sites, Bir Abou Matar et Es-Safadi. La valeur de ce document n'échappera pas à tous ceux qui se passionnent pour *l'archéologie biblique.*

Evénements et informations

JANVIER 1958

LUNDI 6. — A l'étranger. — En **Grande-Bretagne,** M. Peter Thorneycroft, chancelier de l'Echiquier, en désaccord avec la politique financière du gouvernement, démissionne. M. Heathcot Amery, qui détenait jusqu'ici le portefeuille de l'Agriculture, lui succède à la Trésorerie, et il est lui-même remplacé par l'ancien secrétaire d'Etat à la Guerre, M. John Hare, qui devient membre du Cabinet. M. Christopher Soames, gendre de Sir Winston Churchill, se voit enfin attribuer le War Office.

— Un « Institut de l'espace » est créé à l'Université de Californie **(Etats-Unis).** L'enseignement porte sur des matières telles que : satellites artificiels, voyages dans la lune, méthodes de propulsion dans l'espace, médecine spatiale, etc.

MARDI 7. — Annonce de la création, à l'Institut catholique de Paris, d'une Ecole pratique de droit canonique, qui commencera ses cours le 14 janvier.

— M. Emile Roche est réélu président du Conseil économique par 129 voix sur 147 votants.

— Après deux jours de délibérations au Quai d'Orsay, les « Six » décident que les institutions européennes auront un siège unique. Cette « capitale » sera désignée avant le 1er juin 1958, après avis qualifiés. M. Hallstein (Allemagne) est élu président du Marché commun ; M. Armand (France), président de l'Euratom ; M. Finet (Belgique), président de la C. E. C. A.

— Le prix Guillaume-Apollinaire est attribué au poète Jean Rousselot pour son recueil **L'agrégation du temps.**

A l'étranger. — A **Barcelone,** le prix Nadal, le plus important des prix littéraires espagnols, est attribué à Carmen Martin-Gaite, pour son roman **Entre les rideaux,** publié sous le pseudonyme de Sofia Veloso.

— Mort de M. Petru Grozea qui, avec le titre de président du Præsidium de l'Assemblée populaire de **Roumanie,** était théoriquement chef de l'Etat.

— Mort, à l'âge de 62 ans, à l'hôpital français de **Londres,** de M. Hubert Ripka, ancien ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur et membre du gouvernement provisoire tchécoslovaque pendant la guerre.

— Arrivée à **La Nouvelle-Delhi** du président Soekarno.

— Le C. C. S., bulletin quotidien du Centre de la presse catholique de **Rome,** annonce l'approbation par la Congrégation des Rites des miracles opérés par l'intercession du bienheureux Charles de Sezze, confesseur de l'Ordre des Frères mineurs, et de la bienheureuse Gioacchina de Vedruna de Masvedova, fondatrice de la Congrégation des Petites-Sœurs des Vieux abandonnés.

MERCREDI 8. — A l'étranger. — Annonce de la mort, le 7 janvier, à **Szczecin (Stettin),** à la suite d'une crise cardiaque, de Mgr Bensch, âgé de 54 ans. Le cardinal Hlond l'avait nommé en 1945 administrateur du diocèse de la Warmia (Olsztyn, en Prusse-Orientale). Chassé de ce poste par le gouvernement en janvier 1951, il avait été nommé évêque par S. S. Pie XII en avril de la même année. Consacré secrètement par l'archevêque de Poznan, Mgr Dymek, il avait pu être installé à Gorzow à la fin de 1956, après l' « octobre polonais ».

JEUDI 9. — M. Félix Gaillard remet le prix du Conseil supérieur de la Recherche scientifique à quatre savants : M. Eugène Herzog, qui a permis l'exploitation du gaz de Lacq ; MM. Capot-Rey et Menchikoff, qui ont dressé la carte géologique du Sahara, et M. Auguste Loubatières, qui a découvert un remède efficace contre le diabète.

— Mort de M. Robert Mauger, ancien député socialiste du Loir-et-Cher, qui fut l'un des

« Quatre-Vingts » à refuser les pleins pouvoirs, en juillet 1940, au maréchal Pétain. Président du C. D. L. à la Libération, il siégea à l'Assemblée consultative, puis à l'Assemblée constituante.

A l'étranger. — A **La Nouvelle-Delhi,** rencontre Mac Millan-Soekarno.

— **L'Osservatore Romano** signale qu'à l'Exposition organisée à **Rome** au Palais de la Chancellerie, à l'occasion du récent Congrès des états de perfection, des documents ont fait ressortir la primauté des pays de langue française pour les vocations sacerdotales et religieuses. Il y a en France : 42 000 prêtres, 13 000 religieux, 7 500 Frères (dont 5 200 en Missions), et 10 000 moniales, 40 000 religieuses infirmières, 40 000 religieuses enseignantes, 40 000 éducatrices paroissiales, soit 130 000 religieuses (dont 9 400 sont en Missions), avec, en plus, 15 000 membres d'Instituts séculiers féminins.

Pour la Belgique, on relève les chiffres de 9 800 religieux-prêtres, de 4 000 Frères et de 45 000 religieuses, et pour le Canada, ceux de 6 000 religieux-prêtres, 10 000 Frères et plus de 50 000 religieuses.

VENDREDI 10. — M. René Coty quitte Menton pour rentrer à Paris où il préside le premier Conseil des ministres de l'année, qui adopte un projet de réforme constitutionnelle.

— M. Pierre Martin est réélu président de la C. G. A. (Confédération générale de l'agriculture).

— Mort de M. Claude Fromageot, professeur à la Sorbonne, né à Paris le 22 mars 1899. Il était l'un des animateurs de la biochimie française. On lui doit d'importantes découvertes sur le métabolisme du soufre et ses recherches sur la stabilité des enzymes.

A l'étranger. — **De Moscou,** le maréchal Boulganine adresse des messages aux gouvernements de « 28 pays », dont ceux de l'O. T. A. N. Il propose une Conférence de la paix « au sommet », à Genève, dans un délai de deux ou trois mois.

— Le tribunal du peuple de **Budapest** condamne à la prison perpétuelle le P. Turcsanyi, ancien secrétaire du cardinal Mindszenty, pour « activités contre-révolutionnaires », lors du soulèvement hongrois. Le gouvernement a également condamné à différentes peines 15 autres prêtres et séminaristes ainsi qu'un laïc.

— L'Agence **Kipa** annonce le décès, à **Burgos,** à l'âge de 78 ans, de Mgr Marcelin Lardizabal Aguirrebengoa, vicaire général de l'Institut espagnol des Missions-Etrangères de Burgos.

SAMEDI 11. — A la frontière algéro-tunisienne, dans le secteur de Sakiet-Sidi-Youssef, 14 soldats sont tués ou enlevés par des bandes rebelles venues de Tunisie, qui ont ensuite repassé la frontière.

A l'étranger. — **La Croix** annonce la mort, à **Rome,** de M. Carlo Marella, de l'administration de la Congrégation de la Propagande, frère de Mgr Paolo Marella, nonce à Paris.

— Nomination, par l'empereur Haïlé Sélassié, du premier représentant de l'**Ethiopie** auprès du Saint-Siège. C'est le commandant Mesfin Begashet, qui prend le titre de ministre plénipotentiaire.

DIMANCHE 12. — Mgr de Provenchères, archevêque d'Aix, procède à l'exécution de la Bulle **Qui arcana Dei,** qui transfère à Toulon le siège épiscopal et le Chapitre de Fréjus.

— Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Paul Bacon, ministre du Travail et de la Sécurité sociale, décerne le prix des Assurances à M. Jean-Pierre Postil.

A l'étranger. — Le général Eisenhower, président des **Etats-Unis,** répond au message du maréchal Boulganine sur une Conférence pour la paix « au sommet ». Il accepte la proposition à deux conditions : une préparation préliminaire par la voie diplomatique, une réunion préalable entre les ministres des Affaires étrangères. Il propose six points de discussion : fin du droit de veto à l'O. N. U., unité allemande, autodétermination des « satellites », utilisation pacifique des « spoutniks », arrêt des essais nucléaires, désarmement progressif et contrôlé.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr Emile Tagle Covarrubias, assistant national des hommes d'Action catholique du **Chili,** comme évêque titulaire d'Arethusa et auxiliaire du cardinal Joseph-Marie Caro Rodriguez, archevêque de Santiago.

— Le même journal annonce encore la nomination du R. P. Paul Dalmais, S. J., comme évêque de **Fort-Lamy (Tchad),** et celle de l'abbé Reginald-Jean Delargey comme évêque titulaire d'Hirina et auxiliaire de Mgr Jacques Liston, archevêque-évêque d'**Auckland (Nouvelle-Zélande).**

LUNDI 13. — M. Robert Garric, directeur de la Maison internationale de la Cité universitaire de Paris, devient délégué général de la Fondation nationale de la Cité universitaire, en remplacement du recteur Marchaud, atteint par la limite d'âge.

— Annonce de la mort, à 96 ans, de l'architecte Albert Tournaire, de l'Académie des beaux-arts, où il était entré en 1919. Il avait pris une très large part à la reconstruction de la Delphes antique, et on lui doit, parmi de nombreuses créations, l'Ecole polytechnique, les extensions du Palais de Justice de Paris et la villa d'Edmond Rostand à Cambo. Architecte en chef de la Ville de Paris, il fut architecte-chef de l'Exposition coloniale.

— Les milieux militaires français confirment que les installations de la ligne Maginot ont été entretenues pour constituer des postes de commandement antiatomiques.

A l'étranger. — M. Jean Monnet, envoyé par le gouvernement français, ouvre, à **Washington,** des négociations financières.

— Le Dr Linaus Pauling, prix Nobel de la paix, soumet à l'**O. N. U.** une pétition demandant la conclusion d'un accord international pour arrêter dès maintenant les essais de bombes nucléaires, et qui a été signée par 9 235 savants de 44 pays, dont 36 prix Nobel.

— Au **Venezuela,** le général Perez Jimenez, chef de l'Etat, qui a remanié le Conseil des ministres, prend le portefeuille de la Défense. Sa position reste menacée.

— Mort, à **Mexico,** où il vivait en exil depuis 1939, du général espagnol José Miaja, né à Oviedo en 1878, qui commanda en chef les forces républicaines durant la guerre civile.

Il fut l'un des rares généraux qui soient demeurés fidèles à la République espagnole après le soulèvement franquiste de juillet 1936. En novembre 1936, il avait été chargé de défendre Madrid, qui était sur le point de tomber aux mains de l'adversaire et que le gouvernement socialiste de M. Largo Caballero avait abandonné. Il organisa la résistance de la capitale, qui demeura aux mains des républicains jusqu'en mars 1939, c'est-à-dire pratiquement jusqu'à la fin de la guerre civile.

Cependant, peu auparavant, le général Miaja était entré en conflit avec le gouvernement républicain, alors dirigé par Juan Negrin, parce qu'il était partisan de négocier la remise de Madrid au général Franco, alors que Negrin voulait continuer la résistance à tout prix. Miaja abandonna la capitale plusieurs jours avant qu'elle ne fût occupée par les franquistes, et le socialiste Julian Besteiro, qui partageait ses vues et avait refusé de partir, fut emprisonné et mourut dix mois après. Passé en France après la victoire du général Franco, le général Miaja émigra peu après à Mexico, où il vivait depuis la fin de 1939.

— La radio de **Pékin** annonce l'exécution de Wang-Cheng, responsable de la pendaison en 1927 de Litachao, fondateur du parti communiste chinois. Wang-Cheng commandait la garnison de Pékin en avril 1927 lorsqu'il procéda à l'arrestation

de Litachao et de quinze autres révolutionnaires qui furent ensuite pendus.

MARDI 14. — Le Parlement rentre de vacances. Les groupes ayant demandé le payement immédiat de la retraite du combattant et du pécule du prisonnier, M. Félix Gaillard pose la question de confiance. Scrutin le 16 janvier.

— M. Félix Gaillard répond au message du maréchal Boulganine sur une Conférence de la paix « au sommet ». Le gouvernement français est favorable à une réunion à l'échelon suprême, à condition qu'elle soit précédée d'une sérieuse préparation diplomatique. Il est contre une interruption inconditionnelle des expériences nucléaires. Mais il est partisan d'une reprise des discussions sur le désarmement et d'un accord solennel de non-agression. M. Félix Gaillard demande enfin à la Russie de cesser d'appuyer le F. L. N.

A l'étranger. — La **Tunisie** rejette la note française de protestation au sujet de l'incident de Sakiet-Sidi-Youssef.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 11 janvier, de Mgr François Potenza, évêque de Castellaneta **(Italie)**, âgé de 73 ans.

MERCREDI 15. — M. André Ségalat est nommé président du Conseil d'administration de la S. N. C. F., en remplacement de M. Louis Armand, devenu président de l'Euratom. M. Ségalat, âgé de 47 ans, était secrétaire général de la présidence du Conseil depuis 1946. Il est remplacé à ce poste par M. Roger Belin, son adjoint, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

— Mort, à Paris, de M. Wacyf Boutros Ghali. Né au Caire le 14 avril 1878, il était le fils de Boutros Pacha Ghali, premier ministre, et joua un rôle important dans les événements qui marquèrent la lutte de l'Egypte pour son indépendance.

— A Paris, XI[e] Congrès du parti paysan d'union nationale, qui confirme la scission avec M. Paul Antier et ses partisans.

— Attribution du prix Yves-Mirande à une pièce de M. Pierre Devaux, intitulée **A Saint-Lazare,** qui n'a pas encore été jouée.

— En compagnie du général Buchalet, conseiller militaire du président du Conseil, M. Larché, chef de Cabinet, part en mission spéciale à Tunis pour demander la libération des soldats prisonniers, enlevés à Sakiet-Sidi-Youssef. Il emporte un message personnel de M. Félix Gaillard à Bourguiba. En attendant le résultat de cette mission, le Conseil des ministres décide de stopper les conversations franco-tunisiennes.

A l'étranger. — L'Agence **A. D. N.** d'**Allemagne orientale** fait connaître que le pasteur Otto Giersch, aumônier luthérien des étudiants de **Weimar**, a été condamné à deux mois et demi de travaux forcés pour avoir « influencé la jeunesse dans un sens hostile à l'Etat et l'avoir incitée à des actes passibles de poursuites judiciaires ». Le pasteur Giersch est le sixième pasteur condamné au cours de ces dernières semaines, pour opposition au régime.

— Violent accrochage au **Sahara espagnol** entre l'armée et les fellagha du désert. 51 soldats tués ou blessés, 241 rebelles tués, annonce un communiqué de Madrid.

— Mgr Ange Herrera Oria, évêque de **Malaga**, est nommé président du comité de direction de l'**Editorial Catolica**, qui publie de nombreux journaux et revues catholiques espagnols et notamment le grand journal de Madrid, **Ya**.

JEUDI 16. — Dans le débat, à l'Assemblée nationale, au sujet de la pension des anciens combattants et du pécule des anciens prisonniers, le gouvernement obtient la confiance par 253 voix contre 233.

— Le gouvernement dépose au Palais-Bourbon le projet de revision constitutionnelle.

— Mort du grand rabbin d'Algérie, M. Maurice Eisenbeth, qui était né en 1883, à Paris, où il fi[t] toutes ses études.

A l'étranger. — En **Tunisie**, le président Bourguiba refuse de recevoir le général Buchalet, conseiller militaire de M. Gaillard, et convoque l'ambassadeur des Etats-Unis. Le message du gouvernement français n'a pas été remis.

— En **Turquie**, les autorités militaires annoncent que 9 officiers, dont 3 colonels, ont été arrêtés à Istanbul, pour avoir essayé de renverser le gouvernement.

— Au **Canada**, M. Lester Pearson, ancien ministre des Affaires étrangères et prix Nobel de la paix 1957, est élu, à une écrasante majorité, président du parti libéral canadien.

— Tremblement de terre à Arequipa, seconde ville du **Pérou**, située à 2 400 mètres d'altitude, à 1 000 kilomètres de Lima, et qui compte 300 000 habitants. 29 morts, 2 disparus, 150 blessés.

— Arrivée à **Belgrade** du président Soekarno accueilli par le maréchal Tito.

— Annonce de la mort, à 80 ans, de M. Arnold Raymond, recteur honoraire de l'Université de **Lausanne**, philosophe protestant et ami de la France.

VENDREDI 17. — Nomination par S. S. Pie XII du R. P. Michel Canonne, des Augustins de l'Assomption, comme administrateur apostolique du diocèse de Tuléar, dans le sud de Madagascar. Le diocèse de Tuléar, érigé l'an dernier par démembrement du diocèse de Fort-Dauphin, est confié aux Pères de l'Assomption de la Province de Paris. Il compte environ 20 000 catholiques, 20 000 protestants et un millier de musulmans, pour une population de 225 000 habitants.

— Le prix Eugène-Carrière (100 000 francs) est attribué au peintre Michel Ciry, 38 ans, qui est aussi compositeur de musique et graveur.

A l'étranger. — Les deux envoyés de M. Gaillard n'ayant pu remplir leur mission, quittent **Tunis**. Notre ambassadeur, M. Gorse, est appelé en consultation à Paris.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination au siège résidentiel d'Urawa **(Japon)**, nouvellement érigé, de l'abbé Laurent Nagae, du clergé séculier japonais.

— Le même journal annonce la mort, le 15 janvier, à l'âge de 51 ans, de Mgr Egide Negrin, évêque de **Trévise.**

SAMEDI 18. — Ouverture, jusqu'au 25 janvier de la Semaine de l'Unité, organisée par l'archevêché de Paris.

A l'étranger. — **C. C. S.**, bulletin quotidien d'information du Centre de la presse catholique de **Rome**, donne les statistiques suivantes sur le développement du catholicisme dans le monde :

Nombre de catholiques : 480 millions, sur une population mondiale de 2 644 478 000 habitants.

Nombre de prêtres catholiques : 374 141 (241 91[.] en Europe, 63 050 dans l'Amérique du Nord, 33 65[.] dans l'Amérique du Sud, 18 125 en Asie, 13 107 en Afrique, et 4 285 en Océanie).

— Mort de Don Severino Vitali, le « curé maçon », à Osio-Sopra, dans la région de Treviglio près de **Bergame**, en Lombardie. Il était célèbre dans toute la région pour avoir fondé, en 195[.] la « Société anonyme des volontaires d'action et de sacrifice », comptant une vingtaine de jeunes gens de la paroisse. En leur compagnie, il a construit 130 logements, comprenant au total 500 pièces qu'il a donnés à ses paroissiens.

DIMANCHE 19. — Le Conseil de la République adopte les nouvelles institutions algériennes : loi cadre (légèrement retouchée, par 163 voix contre 129), loi électorale et prorogation du mandat des sénateurs d'Algérie.

— Mgr Jean Maury, actuellement président du Conseil central de Lyon des œuvres pontificales missionnaires, est nommé évêque titulaire d'Elis et coadjuteur avec droit de succession de Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes. Appartenant à une famille du Lot-et-Garonne, S. Exc. Mgr Maury est né en 1907, à Agen. Il fit ses études au collège Saint-Caprais de cette ville et au Petit Séminaire de Paris, puis entra au Séminaire Saint-Sulpice d'Issy, où il fut ordonné prêtre le 29 juin 1932. En 1929, il avait, pendant quelque temps, servi de secrétaire à Mgr Gerlier, nommé évêque de Tarbes et Lourdes, à l'occasion de son sacre. Nommé vicaire à Casteljaloux par Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen, il fut, par la suite, demandé comme secrétaire par Mgr Gerlier, à la veille du grand Jubilé, présidé par S. Em. le cardinal Pacelli, légat de Pie XI, en 1935.

Ne se satisfaisant pas de tâches administratives, M. l'abbé Maury assurait, en même temps que le secrétariat de Mgr Gerlier, l'aumônerie diocésaine des Scouts et celle de la Croisade eucharistique, et prêchait de nombreuses récollections.

En 1937, il suivit S. Em. le cardinal Gerlier, promu au siège primatial de Lyon, et fut son conclaviste en 1939, au Conclave qui élut S. S. Pie XII. Aumônier du cours **Veritas**, M. Maury continua, à Lyon comme à Tarbes, de prêcher dans les paroisses et de donner des retraites et récollections, notamment à la J. O. C.

Mobilisé en 1939, il fut aumônier volontaire du 16ᵉ régiment de tirailleurs sénégalais, et revint à Lyon en 1940, après avoir eu une brillante conduite, qui lui valut la croix de guerre avec citation à l'ordre de l'armée.

En 1950, au départ de Mgr Villot pour le Secrétariat de l'épiscopat, Mgr Maury, promu protonotaire apostolique, le remplaça comme président du Conseil central de Lyon des Œuvres pontificales missionnaires (Propagation de la Foi et Saint-Pierre-Apôtre), et directeur pour le secteur de Lyon de l'Union missionnaire du clergé.

— Un navire yougoslave, le **Slovenija**, est arraisonné au large d'Oran. Il transportait 148 tonnes d'armes et de munitions destinées au F. L. N. et qui ont été saisies.

A l'étranger. — Le Dʳ Vivian Fuchs atteint le pôle Sud vers 1 heure du matin (heure française). Il était parti, le 24 novembre, de la base de Shackleton.

— Importante opération de police en **Espagne**. Arrestation de 44 personnes accusées d'avoir tenté de reconstituer le parti communiste.

— Mort, à l'âge de 93 ans, du maréchal brésilien Candido Rondon, figure de légende, protecteur des Indiens, auteur de nombreux ouvrages parus tant au **Brésil** qu'à l'étranger.

Il avait débuté dans la carrière militaire à 16 ans, comme simple soldat. Son accession au maréchalat n'avait cependant pas résulté d'une ascension hiérarchique normale, mais d'une décision unanime du Congrès national brésilien. C'est comme pacificateur et non comme guerrier que Rondon est entré dans la légende. A ses troupes, il avait donné un ordre péremptoire : « Mourez s'il le faut, mais ne tuez jamais ! » D'origine indienne, Rondon fut, en effet, le pacificateur d'une multitude de tribus amenées par lui à la civilisation. C'est à lui que l'on doit la création du « Service de protection des Indiens », qui poursuit aujourd'hui son œuvre bienfaisante.

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection au **Brésil** :

1° du diocèse de Palmas, suffragant de l'archidiocèse de Curitiba, avec une partie du territoire appartenant à la prélature **nullius** de Palmas, qui vient d'être supprimée ;

2° du diocèse de Chapeco, suffragant de l'archidiocèse de Florianopolis, avec l'autre partie du territoire de la prélature **nullius** de Palmas et un territoire pris dans le diocèse de Lages ;

3° de la prélature **nullius** de Carolina, suffragante de l'archidiocèse de Saint-Louis de Maragnon, avec un territoire détaché de la prélature **nullius** de São José de Grajahu.

— Le même journal annonce qu'ont été promus :

1° le R. P. Alphonse Hoefer, de la Congrégation de la Mission, comme évêque titulaire de Thebae Phthiotides et vicaire apostolique de Limon (**Costarica**) ;

2° le R. P. Camille Vandekerckhove, de la Congrégation de la Mission, comme évêque titulaire de Sufetula et vicaire apostolique de Bikoro (**Congo belge**).

LUNDI 20. — Protestation de la Yougoslavie, par la voie de son ambassadeur à Paris, M. Uvalic, contre l'arraisonnement du **Slovenija**. M. Christian Pineau a répondu qu'il s'agissait d'un acte de contrebande pouvant aboutir « à tuer des milliers de nos soldats » et a exprimé l'émotion du gouvernement français.

— Le secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et la défense de la culture célèbre le 10ᵉ anniversaire de sa fondation.

— M. Jacques Chevallier, député-maire d'Alger, ancien ministre de la Défense nationale, reçoit le grand prix d'architecture du Cercle d'études architecturales.

M. Jacques Chevallier et « son équipe » municipale ont entrepris depuis 1953 des travaux de construction de logements qui sont, au dire des experts, les plus importants d'Europe et d'Afrique. En moins de quatre ans, plus de 20 000 logements ont été construits. Une véritable ville de 125 000 habitants est en cours d'achèvement sur les hauteurs d'Alger et permettra de décongestionner la casbah d'Alger. Pour réussir dans cette tâche, la municipalité d'Alger a créé un bureau du plan qui groupe des architectes de diverses nationalités : Japonais, Danois, Péruviens, etc. Ce bureau d'études s'efforce de remédier au caractère anarchique des constructions particulièrement sensible dans une ville comme Alger où vivent des communautés si diverses. C'est pour cet ensemble que le Cercle d'études architecturales a décerné son grand prix d'architecture à M. Jacques Chevallier et, à travers sa personne, à la ville d'Alger.

MARDI 21. — Mort, à Montpellier, des suites d'une intervention chirurgicale, de M. Emile Kahn. Né à Paris le 21 décembre 1876, agrégé de l'Université, il avait pris une part active à la campagne pour la révision de l'affaire Dreyfus. Il fut l'un des premiers adhérents à la Ligue des droits de l'homme, dont il devint membre du Conseil central, vice-président, secrétaire général et président.

— Attribution du prix des Deux-Magots à M. Michel Cournot, pour son roman **Le premier spectateur.**

— Le grand prix littéraire de la ville de Paris (400 000 francs), qui revenait, cette année, à un poète, a été attribué, après plusieurs tours de scrutin, à Maurice Fombeure. Professeur à l'Ecole Lavoisier, le lauréat est l'auteur de très nombreux recueils, parmi lesquels **Silence sur le toit, Les moulins de la parole, A dos d'oiseau, Ceux des pays d'Ouest** et **Pendant que vous dormez.** Ont obtenu également des voix : MM. André Salmon, Marie Noël et Pascal Bonetti, président de la Société des poètes français.

A l'étranger. — Mort subite, dans sa résidence de Los Molinos, près de **Madrid**, du chef d'orchestre et pianiste espagnol Ataulfo Argenta, né en 1913, qui connut un triomphe international et donna une moyenne de 70 concerts par an.

— A la suite de la décision du gouvernement du Venezuela d'interdire la grève générale, émeutes à **Caracas**. La police et l'armée tirent sur la foule. Vingt morts, une centaine de blessés. Etat de siège et couvre-feu proclamés par le président Jimenez, dont le régime est menacé.

— A **La Haye**, le prix Wateler, pour la paix, a été décerné, pour 1957, par la Fondation Carnegie de cette ville, au Néerlandais A. Pelt, pour sa contribution importante à la coopération parmi les Etats et à la paix mondiale.

MERCREDI 22. — A la suite du débat de l'Assemblée nationale sur l'Algérie, la Tunisie et les problèmes internationaux, la politique étrangère du gouvernement est approuvée par 334 voix contre 226.

— Mgr Franz Koenig, archevêque de Vienne, arrivé à Paris hier, donne à l'Institut catholique, sous la présidence du cardinal Feltin et en présence du nonce apostolique, de M. Vollgruber, ambassadeur d'Autriche, et de Mgr Blanchet, une conférence sur « la jeunesse autrichienne devant l'Eglise ».

— Mort, à l'âge de 57 ans, de M. Robert Nisse, député républicain social de la 3ᵉ circonscription du Nord depuis 1946. Grand résistant, il avait été membre de l'Assemblée consultative provisoire.

— Mme Marguerite Jamois reçoit le prix Dominique de la mise en scène, pour la pièce **Journal d'Anne Frank**, jouée au théâtre Montparnasse-Gaston-Baty, qu'elle dirige.

A l'étranger. — Nouvelles émeutes à **Caracas**, où plusieurs centaines de personnes auraient été tuées.

— **L'Osservatore Romano** annonce que Mgr Firmin E. Lafitte, archevêque de Cordoba, est transféré au siège titulaire d'archevêque d'Antioche de Pisidie, et devient coadjuteur avec droit de succession du cardinal Capello, archevêque de **Buenos-Aires**.

JEUDI 23. — Clôture, à Paris, des deux Journées de rencontre régionale organisées par l'Action catholique générale féminine (A. C. G. F.). Un millier de militantes des départements d'Ile-de-France et de Normandie y ont pris part pour s'informer sur les directives actuelles de l'Eglise.

— Répondant au Conseil de la République à une question de M. Bertrand, M. Billères, ministre de l'Education nationale, précise que le gouvernement fera célébrer avec tout l'éclat qu'il mérite le centenaire de la naissance de Charles de Foucauld. Le gouvernement envisage notamment une exposition qui serait confiée aux Archives de France, une séance solennelle à la Sorbonne et à l'Université d'Alger. Il serait, en outre, demandé que, dans tous les degrés de l'enseignement public, une leçon soit consacrée à l'œuvre de Charles de Foucauld.

— M. Archambault, directeur de **La Nouvelle République du Centre-Ouest**, de Bourges, est réélu président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale.

A l'étranger. — En **Grande-Bretagne**, un communiqué est remis à 250 journalistes visitant le Centre de recherches nucléaires d'Harwell. Il traite de l'état des travaux des savants anglo-américains sur la « domestication » de l'énergie thermonucléaire.

— A **Karachi**, 80 000 Ismaéliens, représentant une vingtaine de pays, se réunissent pour assister à l'intronisation de Karim Aga Khan, 21 ans, qui devient le 49ᵉ imam de la secte.

— Le général Jimenez, dictateur du **Venezuela**, s'enfuit en avion. Abandonné par l'armée, il ne pouvait plus compter que sur la police. Une junte militaire prend le pouvoir. L'amiral Larrazabal remplace le dictateur à la tête du pays. Le bilan de la lutte sanglante de quarante-huit heures est de 400 morts et 2 000 blessés.

— Le Dʳ Fuchs, avec son équipe de 12 hommes, quitte le **pôle Sud** pour la base Scott, située à près de 2 000 kilomètres, qu'il pense atteindre en mars.

— On signale de **Rome** que la Poste vaticane émettra, le 11 février prochain, une série de timbres commémoratifs du centenaire des apparitions de Lourdes.

VENDREDI 24. — On signale qu'au Centr[e] d'essais de Fontenay-aux-Roses, que dirige M. Bai[...] fras, les expériences sur la fusion thermo-nucléair[e] conduites par M. Hubert et son équipe, ont perm[is] d'atteindre des températures d'environ un millio[n] de degrés.

— Mort, à l'hôpital d'Uzès, à l'âge de 72 an[s] de l'écrivain et journaliste J.-J. Brousson, ancie[n] secrétaire d'Anatole France, à propos de qui [il] écrivit deux livres qui obtinrent un grand succè[s] de curiosité : **Itinéraire de Paris à Buenos Aire[s]** et **Anatole France en pantoufles.**

A l'étranger. — En **Bolivie**, le gouverneme[nt] démasque une organisation d'officiers qui se pro[posait] d'attenter à la vie du président Siles Suazo.

— Nouvelles manifestations à **Caracas. La** foul[e] obtient la démission de deux membres de la junt[e] militaire, anciens collaborateurs du président Jime[...] nez. L'ambassade dominicaine est attaquée pou[r] avoir abrité l'ex-dictateur Peron.

— La **Yougoslavie** réclame la restitution inté[...] grale de la cargaison d'armes et de munitio[ns] saisie par les autorités françaises sur le **Slovenij[a]**.

— En **Grande-Bretagne**, le Dʳ B. F. J. Scho[n]land est placé à la tête du Centre atomique angla[is] de **Harwell**, où est réalisée la fusion de l'atom[e] d'hydrogène. Il remplace John Cockeroft, prix Nob[el] de physique, dont il était l'adjoint et qui dirigea[it] Harwell depuis dix ans.

SAMEDI 25. — **A l'étranger.** — A **Bruxelles**, pre[...] mier Conseil des ministres des nouvelles commu[...] nautés européennes. La France est représentée pa[r] M. Christian Pineau, ministre des Affaires étran[...] gères, accompagné de M. Maurice Faure, prési[...] dent de la délégation française auprès des orga[...] nismes européens. M. Pierre Pflimlin participe [à] la réunion de la Banque européenne d'investisse[...] ments.

— **L'Osservatore Romano** annonce les promo[...] tions comme évêque de Torréon, diocèse récem[...] ment érigé au **Mexique**, de l'abbé Fernand Ro[...] Gutierrez, recteur du Séminaire de Saltillo, e[t] comme évêque de Tapachula, également nouvea[u] diocèse du **Mexique**, de l'abbé Adolphe Hernande[z] Hurtado, curé de Zapotlan el Grande, au diocès[e] de Guadalajara.

DIMANCHE 26. — Journée internationale de[s] lépreux, qui sont encore 300 millions dans [le] monde.

A l'étranger. — On annonce de **Rome** qu[e] S. S. Pie XII a désigné saint Jean Bosco, qui s[e] dépensa particulièrement auprès des jeunes ou[...] vriers, comme patron des apprentis.

— Le général Moshe Dayan, chef d'état-maj[or] de l'armée d'**Israël**, démissionne pour se consacr[er] à la politique et à l'archéologie.

— On annonce du Caire qu'un soulèvement anti[...] britannique a lieu dans le protectorat d'**Ade[n]** depuis le 21 janvier. Ce mouvement s'est étendu [à] cinq provinces au sud du Yémen.

— Elections, à **Monaco**, de neuf conseillers natio[...] naux, qui complètent le Parlement de la princi[...] pauté.

— **L'Osservatore Romano** annonce la promoti[on] au diocèse de Manàos (**Brésil**) de Mgr Jean d[e] Sousa Lima, évêque de Nazaré.

LUNDI 27. — Attribution des prix de poési[e] Gérard-de-Nerval et Royal-Saint-Germain [à] Mme Gisèle Lombard-Mauroy, pour son recue[il] **Yann le Forestier**, et à Mme Jeanine Moulin, pou[r] **Feux de joie.**

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8ᵉ. *Le directeur :* JOSEPH MATHERO[N]

5 qualités majeures

de

BIBLE
ET TERRE SAINTE



1 toute l'actualité biblique
2 par les meilleurs spécialistes
3 dans une revue illustrée
4 pour un public populaire
5 à un prix abordable

9 numéros parus :

11 cartes et 225 photos publiées

ses principaux reportages :

● **SAINT PAUL EN MACÉDOINE** (juin 1957) par M. l'abbé Maisonneuve, **A ATHÈNES** (novembre 1957) par M. de Waële professeur à l'Université de Nimègue, **A DAMAS ET A ANTIOCHE** (février 1958) par M. le chanoine Leconte, doyen de la Facultéde Théologie de Lille ● **LES MANUSCRITS DE LA MER MORTE** (juillet 1957, **ÉPUISÉ**), par MM. les abbés Milik et Starcky, du Centre National de la Recherche Scientifique ● **HATSOR, LA CAPITALE DE LA TERRE PROMISE RETROUVÉE DANS LE PLUS GRAND CHAMP DE FOUILLES DU MOYEN - ORIENT** (décembre 1957), par M. Ygaël Yadin, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem.

vient de paraître

● **L'AUBE DE L'HISTOIRE A BEERSHÉBA** (mars 1958), par M. Jean Perrot, directeur de la Mission Archéologique Française en Israël (1500 ans avant Abraham, les étranges villages souterrains des premiers occupants du Néguev).

en préparation

● **AU LITHOSTROTOS, DANS LES PAS DE JÉSUS** (avril 1958), par la R. M. Aline de Sion, Supérieure du couvent « Ecce Homo » à Jérusalem. ● **SAINT PAUL A CORINTHE** (mai 1958) par M. de Waële qui participa aux fouilles,de 1927 à 1934.

BIBLE ET TERRE SAINTE

s'adresse au plus large public par ses rubriques : **BIBLE ET LITURGIE** (Dom J. Gaillard, o. s. b.), **CERCLE BIBLIQUE** (RR. PP. Besnard et Dumont, o. p.), **VEILLÉE BIBLIQUE** (Dom Thierry Maertens, o. s. b.), **LES SAINTS DE PALESTINE** (R. P. Dalmais, o. p.), **LE PROPHÈTE DU MOIS** (abbé Poix), **LE TEXTE DU MOIS** (chanoines Gelin et Osty, p. s. s.), **LES THÈMES BIBLIQUES** (Mgr Vincent, Dom Charlier, o. s. b., chanoine Leconte, RR. PP. Corselis, o. f. m., Lavaud, o. p., Mollat, s. j., Potin, A. A.) **ACTUALITÉS BIBLIQUES,** etc.

BIBLE ET TERRE SAINTE, 5, rue Bayard, Paris - VIIIe

L'exemplaire : **100 frs ;** l'abonnement (9 n^os^ par an) France et Union Française : **800 frs ;** Canada et U. S. A. « Periodica », 5090, avenue Papineau, Montréal 34 : **3 dollars ;** Autres pays : **900 frs.** C. C. P. Bonne Presse 16 - 68 Paris

LA DOCUMENTATION

CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1250** francs : 6 mois **675** francs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **4,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Autres pays : 1 an, **1500** francs ; 6 mois, **800** francs.

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port. Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimes 1956-1957-1958 sur demande : **650 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU N° 1272 — 2 MARS 1958